Nations Unies A/55/507/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
27 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Points 86, 117 et 153 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ressources nécessaires à la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

Table des matières

Chapitre du budget-programme		*Page*
3.	Affaires politiques	2
4.	Affaires de désarmement	14
5.	Opérations de maintien de la paix	15
8.	Affaires juridiques	56
9.	Affaires économiques et sociales	59
22.	Droits de l'homme	60
25.	Assistance humanitaire	72
26.	Information	74
27.	Services de gestion et services centraux d'appui	80
32.	Contributions du personnel	98

00-71479 (F) 031100 041100

Chapitre 3
Affaires politiques

Département des affaires politiques
Organigramme et répartition des postes révisés proposés pour l'exercice biennal 2000-2001

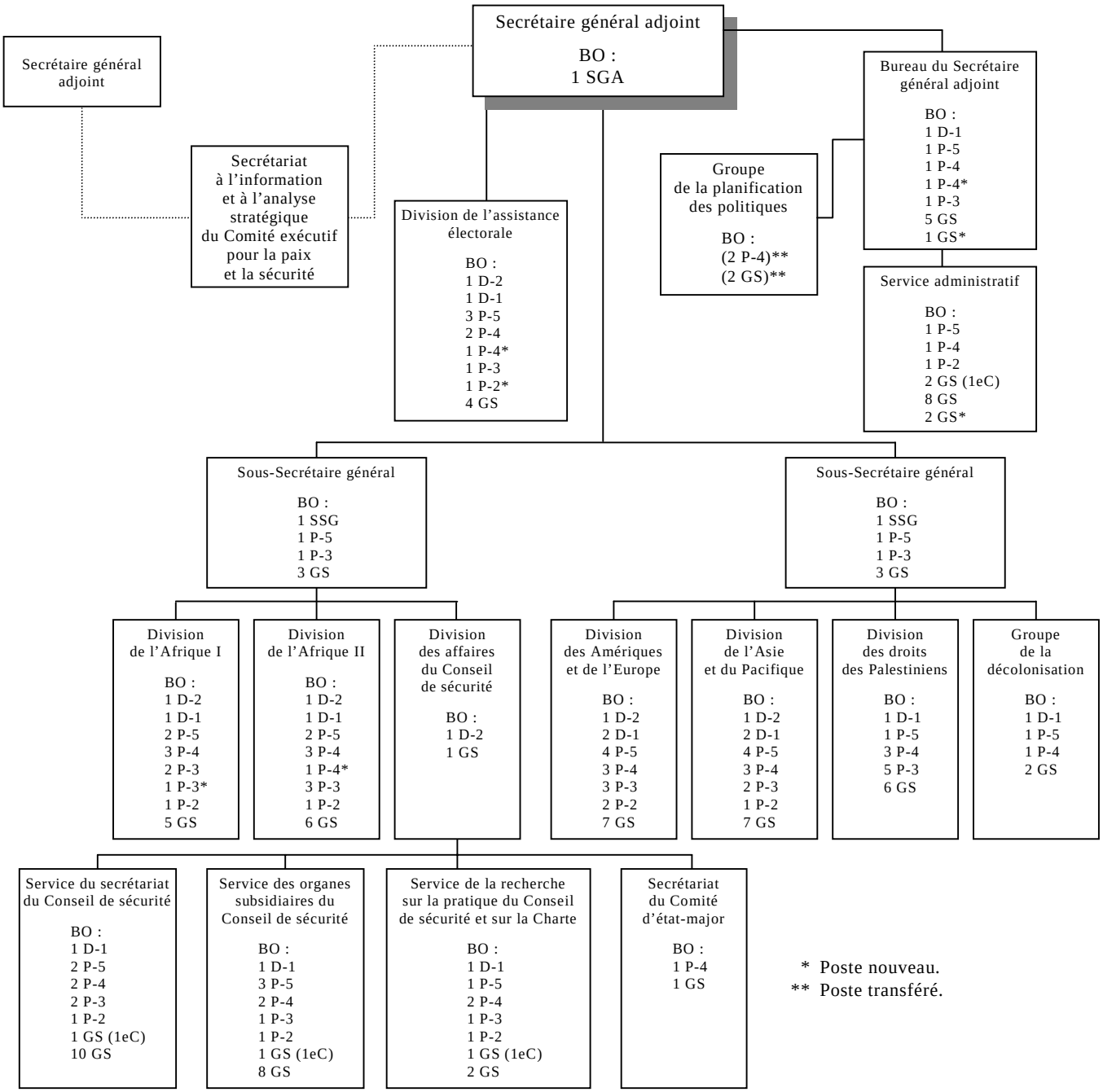

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire.

Tableau 3.1 **Prévisions par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2000-2001 Crédit ouvert*	*Accroissement des ressources*	*Prévision révisée*
Budget ordinaire			
Postes	52 232,7	3 220,1	55 452,8
Autres dépenses de personnel	31 277,5	–	31 277,5
Consultants et experts	524,1	84,7	608,8
Voyages	3 578,7	292,4	3 871,1
Services contractuels	1 322,4	902,7	2 225,1
Frais généraux de fonctionnement	10 268,6	260,5	10 529,1
Dépenses de représentation	114,3	–	114,3
Fournitures et accessoires	1 391,1	2,7	1 393,8
Mobilier et matériel	1 958,0	1 636,4	3 594,4
Subventions et contributions	64,5	–	64,5
Dépenses diverses	35 024,1	–	35 024,1
Total	**137 756,0**	**6 399,5**	**144 155,5**

Tableau 3.2 **Postes nécessaires**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Changements proposés*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	2	–	2
SSG	2	–	2
D-2	7	1	8
D-1	13	2	15
P-5	33	5	38
P-4/3	63	13	76
P-2/1	9	7	16
Total	**129**	**28**	**157**
Agents des services généraux			
1re classe	6	–	6
Autres classes	81	16	97
Total	**87**	**16**	**103**
Autres catégories			
Service de sécurité	5	–	5
Agents locaux	18	–	18
Service mobile	4	–	4
Total	**27**	**–**	**27**
Total général	**243**	**44**	**287**

Tableau 3.3 **Modifications des ressources et transferts au chapitre 3**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2000-2001 Crédit ouvert*	*Transfert d'autres chapitres du budget*					*Autres modifications*	*Prévision révisée*
		Chapitre 4	*Chapitre 5*	*Chapitre 9*	*Chapitre 25*	*Chapitre 26*		
Budget ordinaire								
Postes	52 232,7	103,7	349,3	143,2	124,4	1 215,6	1 283,9	55 452,8
Autres dépenses de personnel	31 277,5	–	–	–	–	–	–	31 277,5
Consultants et experts	524,1	–	–	–	–	–	84,7	608,8
Voyages	3 578,7	–	–	–	–	5,0	287,4	3 871,1
Services contractuels	1 322,4	–	–	–	–	25,0	877,7	2 225,1
Frais généraux de fonctionnement	10 268,6	–	–	–	–	–	260,5	10 529,1
Dépenses de représentation	114,3	–	–	–	–	–	–	114,3
Fournitures et accessoires	1 391,1	–	–	–	–	–	2,7	1 393,8
Mobilier et matériel	1 958,0	–	–	–	–	8,0	1 628,4	3 594,4
Subventions et contributions	64,5	–	–	–	–	–	–	64,5
Dépenses diverses	35 024,1	–	–	–	–	–	–	35 024,1
Total	**137 756,0**	**103,7**	**349,3**	**143,2**	**124,4**	**1 253,6**	**4 425,3**	**144 155,5**

3.1 Comme indiqué au tableau 3.1 ci-dessus, des ressources nouvelles d'un montant de 4 425 300 dollars et des ressources transférées représentant 1 974 200 dollars, soit au total 6 399 500 dollars, seraient nécessaires à la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies par le Département des affaires politiques. Ces besoins découlent de la proposition tendant à créer 24 postes (1 D-2, 2 D-1, 1 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 P-2 et 10 GS/AC), soit 1 283 900 dollars; du transfert de 20 postes de plusieurs départements (4 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 3 P-2 et 6 GS/AC), pour un coût estimatif de 1 936 200 dollars; ainsi que des dépenses autres que le coût des postes afférentes à ce personnel supplémentaire, qui représentent un total de 3 179 400 dollars, dont 38 000 dollars à transférer du Département de l'information.

3.2 Les aménagements ci-après sont proposés au Département des affaires politiques afin de mettre en oeuvre certaines recommandations du Groupe d'étude :

A. Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique du Comité exécutif pour la paix et la sécurité

Projet d'organigramme et de répartition des postes

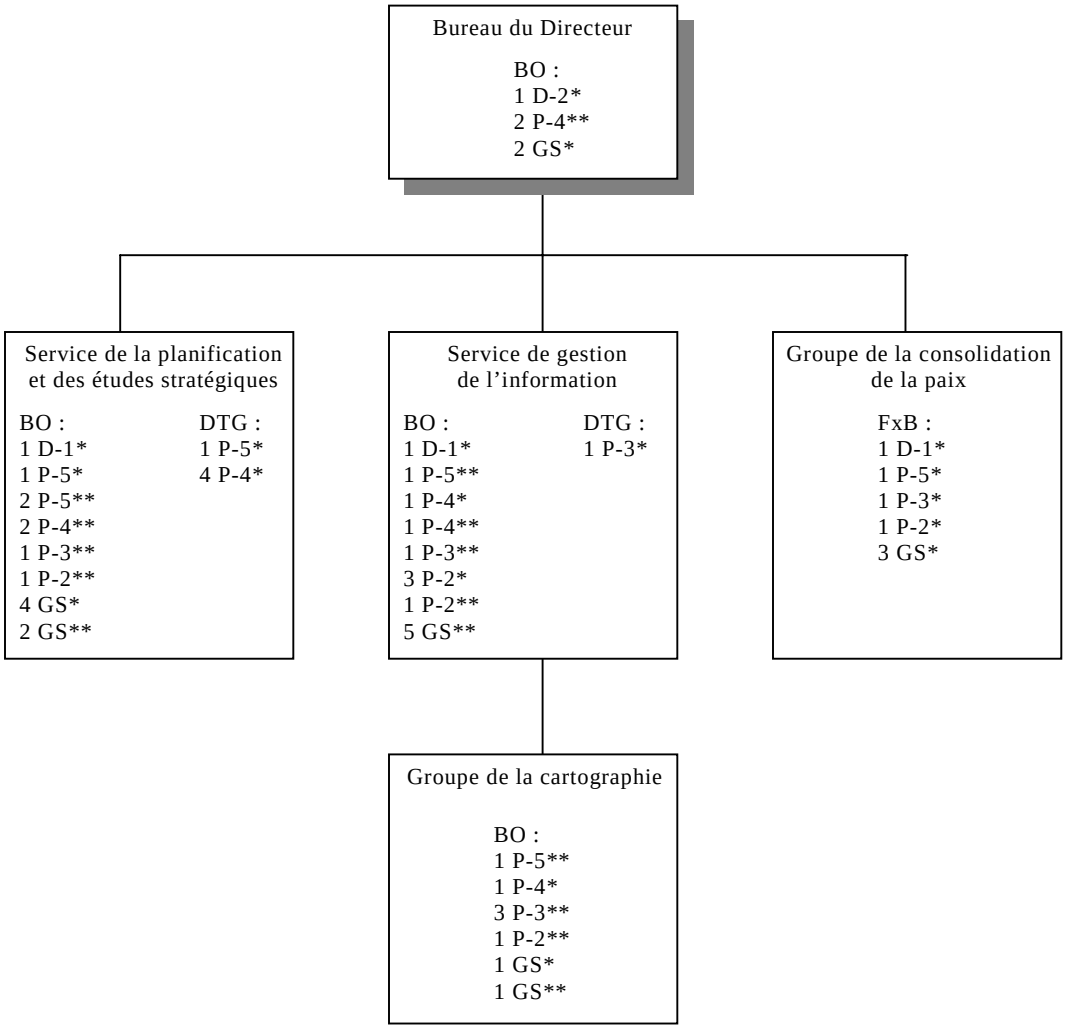

Note : DTG : détachement à titre gracieux; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; GS : agent des services généraux.

* Poste nouveau.
** Poste transféré.

Tableau 3.4 **Effectifs proposés pour le secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique**

	Postes transférés des chapitres du budget						*Nombre total de postes transférés*	*Prêts non rembour-sables*	*Ressources extrabud-gétaires*	*Nouveaux postes*	**Total**
	3	*4*	*5*	*9*	*25*	*26*					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
D-2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	**1**
D-1	–	–	–	–	–	–	–	–	1	2	**3**
P-5	–	–	1	1	–	2	4	1[a]	1	1	**7**
P-4/3	2	1	1	–	1	4	9	5[b]	1	2	**17**
P-2/1	–	–	1	–	–	2	3	–	1	3	**7**
Total	**2**	**1**	**3**	**1**	**1**	**8**	**16**	**6**	**4**	**9**	**35**
Agents des services généraux et catégories apparentées											
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**
Autres classes	2	–	–	–	–	6	8	–	3	7	**18**
Total général	**4**	**1**	**3**	**1**	**1**	**14**	**24**	**6**	**7**	**16**	**53**

[a] Un poste P-5 transféré du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

[b] Un poste P-4 transféré du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ressources extrabudgétaires), trois postes P-4 transférés du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), et un poste P-3 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

3.3 **En application de la recommandation formulée par le Groupe d'étude au paragraphe 75 de son rapport (A/55/305-S/2000/809), il est proposé, au paragraphe 42 du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/502), de créer, à compter du 1er janvier 2001, un secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique du Comité exécutif pour la paix et la sécurité.** Comme l'a recommandé le Groupe, le secrétariat rendrait compte au Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques et au maintien de la paix. Le Service administratif du Département des affaires politiques fournirait un appui sur le plan administratif et des ressources seraient allouées au secrétariat au titre du chapitre 3 du budget-programme (Affaires politiques).

3.4 Le secrétariat serait un service interdépartemental chargé de réaliser des analyses à l'échelle du système et d'aider le Comité exécutif pour la paix et la sécurité à élaborer des politiques. À cette fin, il rationaliserait la collecte et la diffusion des informations qui existent déjà au niveau du système des Nations Unies ou de sources publiques pour les analyser en vue de permettre au Secrétaire général de présenter aux organes délibérants des rapports plus pertinents et fondés sur des analyses judicieuses. Les principaux objectifs du secrétariat sont présentés au paragraphe 43 du rapport du Secrétaire général susmentionné (A/55/502). Son rôle en matière de technologie de l'information et de gestion des connaissances est également défini dans la section III.G du même rapport.

3.5 Le secrétariat compterait quatre unités administratives : le Bureau du Directeur, le Service de la planification stratégique et de l'analyse, le Service de la gestion de l'information et le Groupe de la consolidation de la paix.

Bureau du Directeur

3.6 Le Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique serait dirigé par un directeur (D-2), assisté d'un spécialiste des affaires politiques (P-4) et de deux fonctionnaires d'appui [agents des services généraux (autres classes)]. Outre la gestion du secrétariat en vue de réaliser ses objectifs, le Directeur ferait office de secrétaire du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, lui fournirait des services fonctionnels et les informations propres à lui permettre de prendre les décisions voulues et veillerait à assurer une collaboration et une coordination efficaces entre le Comité et les autres comités exécutifs. Le spécialiste des affaires politiques aiderait le Directeur à élaborer et superviser l'application des politiques et des directives en matière de gestion. Il assurerait également la liaison avec d'autres départements, organismes, fonds et programmes en ce qui concerne la contribution de ces organes aux activités du secrétariat.

3.7 Trois nouveaux postes sont nécessaires pour le Bureau du Directeur du secrétariat : 1 poste D-2 et 2 postes d'agents des services généraux (autres classes). Un poste P-4 serait déployé du Groupe de la planification des politiques, au sein du Département des affaires politiques.

Service de la planification stratégique et de l'analyse

3.8 Le principal objectif de ce service est de fournir un appui en matière d'analyse pour l'élaboration, en coordination avec les autres comités exécutifs, de politiques et stratégies intersectorielles à moyen et à long terme qui requièrent un approche multidisciplinaire, en intégrant les dimensions politique, militaire, socioéconomique, humanitaire et celles relatives au développement, aux droits de l'homme et à la parité entre les sexes de manière à ce qu'elles forment un tout cohérent, qui seraient soumises au Comité exécutif pour examen. Le Service centraliserait également les connaissances sur le plan interne pour les tenir à la disposition des responsables de la planification des missions et des officiers de secteur du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques et d'autres composantes du système, en étudiant et en analysant les questions qui revêtent une importance fondamentale pour la bonne exécution des activités prescrites concernant la paix et la sécurité. Ces analyses permettraient notamment de parvenir à une meilleure compréhension des causes qui sont à l'origine de conflits particuliers et exigent une approche multidisciplinaire.

3.9 Les effectifs du Service se présenteraient comme suit : 1 chef de service (D-1) et 12 analystes (4 P-5, 6 P-4, 1 P-3 et 1 P-2), assistés par 6 agents des services généraux (autres classes). Les analystes seront chargés de formuler des politiques et des stratégies sur les différents thèmes susmentionnés, dans le contexte d'une nouvelle situation ou d'une opération de paix des Nations Unies selon le cas. Ils auront également pour fonctions de porter à l'attention du Comité exécutif les faits marquants qui donnent les signes avant-coureurs d'une évolution vers un conflit ou des situations d'urgence complexes. Ils travailleraient dans le cadre d'équipes multidisciplinaires mises sur pied pour réaliser les analyses nécessaires, en tirant parti non seulement des connaissances spécialisées dans leur domaine mais aussi des informations dont disposent déjà les organismes des Nations Unies et d'autres sources publiques sur les questions intersectorielles auxquelles fait face l'Organisation. Outre les connaissances, l'expérience et les méthodes propres aux départements et aux organisations dont ils relèvent, les analystes seraient choisis en fonction de leurs connaissances de base concernant des régions ou des situations particulières afin de doter le secrétariat des connaissances et de la capacité d'analyse nécessaires pour élaborer des stratégies et des politiques sur des questions conceptuelles et pour faire face aux situations avant la mise en place d'opérations de paix des Nations Unies ou après leur achèvement. L'élaboration de politiques pour dégager une réponse commune du système face à des situations de conflit dans des régions ou sous-régions données serait l'un des principaux objectifs de cette approche axée sur les équipes multidisciplinaires. Les analystes travailleraient en étroite collaboration avec leurs homologues des départements,

programmes, fonds et organismes participants. Il reviendrait à ces organismes, en particulier au Département des affaires politiques et au Département des opérations de maintien de la paix, d'appliquer et d'assurer le suivi des recommandations du Comité exécutif.

3.10 Il faut prévoir six nouveaux postes [1 D-1, 1 P-5 et 4 agents des services généraux (autres classes)] pour le Service de la planification stratégique et de l'analyse en regroupant les ressources dont dispose le Secrétariat et en ayant recours à des arrangements de prêts non remboursables avec d'autres institutions, fonds et programmes. Le poste D-1 proposé serait celui du chef de service. Le titulaire du nouveau poste P-5 aurait pour fonctions de donner des avis fondés sur des connaissances spécialisées concernant les aspects liés aux droits de l'homme d'une situation ou d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies et d'analyser les informations sur la situation en matière de droits de l'homme dans les pays ou régions, ces informations provenant notamment des mécanismes de défense des droits de l'homme, des organismes conventionnels, des procédures spéciales et des bureaux extérieurs des Nations Unies, en vue de les intégrer dans l'analyse générale des situations et l'élaboration des stratégies et politiques qui seraient soumises au Comité exécutif pour examen. Ce poste serait pourvu grâce au détachement d'un fonctionnaire du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

3.11 Les postes ci-après seraient transférés d'autres départements et bureaux :

a) Deux postes P-5, l'un du Département des opérations de maintien de la paix et l'autre du Département des affaires économiques et sociales;

b) Deux postes P-4, l'un du Groupe de la planification des politiques du Département des affaires politiques et l'autre du Département des opérations de maintien de la paix;

c) Un poste P-3 du Département des affaires de désarmement;

d) Un poste P-2 du Département des opérations de maintien de la paix;

e) Deux postes d'agent des services généraux (autres classes) du Groupe de la planification des politiques du Département des affaires politiques.

3.12 Les autres postes seraient pourvus grâce au détachement de fonctionnaires sous forme de prêts non remboursables comme suit :

a) Un poste P-5 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);

b) Un poste P-4 financé par des ressources extrabudgétaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires;

c) Trois postes P-4 provenant respectivement du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Service de la gestion de l'information

3.13 Le Service de la gestion de l'information jouerait le rôle d'organe de liaison pour appliquer les systèmes et les techniques modernes d'informatisation aux travaux de toutes les composantes du système des Nations Unies engagées dans des activités concernant la paix et la sécurité. Le Service fournira un appui technique et des connaissances spécialisées pour la recherche, la sélection et la diffusion des informations dont disposent les organismes des Nations Unies, les médias ou d'autres sources publiques en vue de les traiter et de les adapter à l'usage des analyses du secrétariat et d'autres fonctionnaires de rang élevé au Siège et dans les bureaux extérieurs. Le Service mettra également en place des bases de données pour appuyer la planification et le déploiement des opérations de paix.

3.14 Les effectifs du Service de la gestion de l'information seront les suivants : 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 5 P-2 et 7 postes d'agent des services généraux (autres classes). Le Service serait dirigé par un chef (D-1) qui aurait pour tâche d'assurer une collecte et une diffusion plus efficaces de l'information. Le personnel serait réparti en trois principaux domaines d'activité : gestion du contenu de l'information, infrastructure technique, création et gestion de sites Web et cartographie. Les spécialistes de la recherche sur le contenu de l'information seraient essentiellement chargés d'identifier les sources d'information pertinentes et de les adapter à l'usage des membres du Comité exécutif et d'autres fonctionnaires de haut rang, du personnel du secrétariat et d'autres utilisateurs intéressés du système des Nations Unies.

3.15 **Conformément à la recommandation formulée par le Groupe d'étude au paragraphe 258 b) de son rapport (A/55/305-S/2000/809), tendant à encourager une utilisation plus large de la technologie des systèmes d'information géographique dans les opérations de paix, il est proposé de transférer la Section de la cartographie, qui relève actuellement du Département de l'information, au secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique.** Outre les services de cartographie qu'elle fournit actuellement au Secrétariat de l'Organisation et aux autres utilisateurs du système des Nations Unies, la Section de la cartographie concevrait et exploiterait des systèmes d'information géographique et fournirait des analyses et des études géographiques, des connaissances spécialisées en matière d'imagerie satellitaire, un appui accru au Conseil de sécurité et des informations géographiques en version numérique et sur papier.

3.16 Les effectifs proviendraient essentiellement du redéploiement des postes suivants : 8 postes de la Section de l'analyse des médias du Département de l'information [1 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; 6 postes de la Section de la cartographie du même département [1 P-5, 3 P-3, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)]; et 1 poste du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. En outre, un poste P-3 serait transféré du PNUD à titre de prêt non remboursable. Par conséquent, il est proposé de créer seulement sept nouveaux postes pour le Service de la gestion de l'information : 1 poste D-1 pour le chef de service; 1 poste P-4 pour le spécialiste des systèmes d'information géographique, chargé de la conception, de la tenue et de la coordination de bases de données et de l'information géographique; 1 poste P-4 pour le spécialiste de la gestion de l'information, chargé d'identifier les sources et de rassembler et d'analyser les informations sur les droits de l'homme en vue d'appuyer l'analyse des aspects liés aux droits de l'homme d'une situation donnée (ce poste serait pourvu grâce au détachement d'un fonctionnaire du Haut Commissariat aux droits de l'homme); 3 postes P-2 pour l'analyse de systèmes et l'administration de bases de données; et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) pour un assistant cartographe, chargé de fournir un appui en matière de recherche et de compilation des informations cartographiques ainsi que de l'administration des archives cartographiques et géographiques, y compris les fichiers de cartes numériques.

Groupe de l'édification de la paix

3.17 **Selon le paragraphe 47 du rapport du Secrétaire général (A/55/502), il serait créé au SIAS un Groupe de la consolidation de la paix**. Il sera le point de ralliement de tout le système des Nations Unies pour ce qui concerne les stratégies d'édification de la paix. Il aidera le Comité exécutif à formuler et à coordonner ces stratégies. Il collaborera étroitement avec les programmes, fonds et organismes des Nations Unies qui s'occupent de l'édification de la paix. Il servira de centre d'échange, mettra au point les principes de l'édification de la paix, et contrôlera et analysera dans quelle mesure telle opération ou telle activité d'après conflit atteint les résultats escomptés.

3.18 Le Groupe de l'édification de la paix sera financé par prélèvement sur les ressources extrabudgétaires. Il est proposé de créer un poste de la classe D-1 pour son chef, qui travaillera en étroite collaboration avec ses homologues des divers départements, organismes, fonds et programmes qui in-

terviennent dans l'édification de la paix. Le titulaire sera chargé de signaler l'apparition de certaines situations, de planifier et de coordonner les activités des Nations Unies en matière d'édification de la paix et d'y participer, ainsi que de contrôler et de suivre le déroulement des interventions dans ce domaine. Un spécialiste des affaires politiques (P-5) l'aidera à surveiller et évaluer l'action de l'Organisation sur ce plan. Il rassemblera et tiendra à jour dans une base de données générale les informations courantes sur les progrès, et éventuellement les problèmes de l'édification de la paix. Ces deux fonctionnaires seront secondés par des spécialistes des affaires politiques (1 P-3 et 1 P-2) qui s'occuperont des recherches, de l'analyse et de la rédaction des rapports. Le Groupe comptera aussi un personnel d'appui de trois membres [3 agents des services généraux (autres classes)].

Postes

3.19 Comme le montre le tableau 3.4 ci-dessus, le tableau d'effectifs du SIAS comprendra au total 16 postes nouveaux [1 D-2, 2 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-2 et 7 agents des services généraux (autres classes)], d'un coût estimatif de 867 900 dollars et 24 postes existants pris dans divers autres départements et bureaux [4 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 3 P-2 et 8 agents des services généraux (autres classes)], d'un coût estimatif de 2 302 000 dollars. De plus, six postes (1 P-5, 4 P-4 et 1 P-3) seront empruntés sans contrepartie à divers organismes, fonds et programmes. Quant au Groupe de l'édification de la paix, tous les postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 3 agents des services généraux (autres classes)] seront financés par des fonds extrabudgétaires. Comme le prévoit la décision 35/217 de l'Assemblée générale le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires doit donner son consentement à la création du poste D-1 extrabudgétaire envisagé.

Autres dépenses de personnel

3.20 Un montant de 2 893 300 dollars est demandé pour le SIAS pour couvrir les autres dépenses de personnel, à savoir :

Voyages

3.21 Les dépenses à ce titre, estimées à 172 600 dollars, sont liées aux déplacements des fonctionnaires du Secrétariat dans les zones concernées, y compris les zones de déploiement des opérations de maintien de la paix, où ils se rendent pour obtenir des informations de première main, assister à des réunions avec des institutions spécialisées ou des organisations régionales et intergouvernementales, et participer à des conférences ou des stages relatifs à la paix et à la sécurité.

Services contractuels

3.22 Le crédit demandé, 902 700 dollars, correspond aux besoins suivants :

a) Services informatiques : création d'un site Web et d'un logiciel (527 700 dollars) de conception, de mise au point, de développement et d'exploitation d'un site consacré à la paix et à la sécurité, progiciel de gestion de bases de données (250 000 dollars) destiné à l'actualisation et à l'échange de données géographiques; divers logiciels d'infographie et d'exploitation de systèmes d'information géographique permettant de visionner, d'analyser, de modifier, de gérer, de cartographier et de diffuser des données géographiques et de traiter les images obtenues par satellite ou par avion;

b) Abonnements (25 000 dollars) aux services d'information en ligne.

Frais généraux de fonctionnement

3.23 Le montant de 241 900 dollars, calculé sur la base des coûts standard, permettrait de couvrir les dépenses suivantes :

a) Location et entretien de mobilier de bureau (36 800 dollars);

b) Entretien du matériel de bureautique (138 400 dollars) : appui fourni par le Service des technologies de l'information dans le domaine du matériel informatique, y compris réseaux et serveurs;

c) Communications (66 700 dollars) : frais de téléphone et de télécopie.

Fournitures et accessoires

3.24 Un crédit de 2 300 dollars, calculé sur la base des coûts standard, est demandé pour les fournitures de bureau.

Mobilier et matériel

3.25 Le crédit de 1 573 800 dollars demandé permettrait d'acquérir les articles suivants :

a) Meubles de bureau (52 400 dollars);

b) Matériel de bureau (39 500 dollars) : 3 photocopieuses, 4 appareils de prise de vues numériques, 2 imprimantes photo, 1 imprimante d'étiquettes, 1 tableau écran électronique;

c) Matériel informatique (1 449 900 dollars) :

i) 375 000 dollars pour 4 serveurs standard, 7 serveurs de réseau et 1 serveur bibliothèque/archives;

ii) 33 000 dollars pour 22 ordinateurs de bureau;

iii) 25 000 dollars pour 10 ordinateurs portables;

iv) 39 000 dollars pour des imprimantes : 22 imprimantes de bureau (11 000 dollars); 2 imprimantes intégrées (4 000 dollars); 2 imprimantes laser couleur (14 000 dollars); 2 imprimantes de réseau local (6 000 dollars); 10 imprimantes portatives (4 000 dollars);

v) 56 000 dollars pour 7 ensembles de consoles;

vi) 510 000 dollars pour la connectivité du réseau local : liaison Internet, routeurs, commutateurs, stations-pivots et pare-feu;

vii) 161 000 dollars pour les dispositifs de secours et de conservation des données;

viii) 53 500 dollars pour les licences d'utilisation et l'achat de logiciels;

ix) 49 000 dollars pour divers articles : 2 expéditeurs numériques (10 000 dollars); 5 projecteurs (17 000 dollars); 12 scanners (15 000 dollars); 1 traceur (5 000 dollars) et 1 numériseur (2 000 dollars);

x) 148 400 dollars de matériel informatique destiné à l'exploitation des technologies des systèmes d'information géographique : 6 postes d'infographie perfectionnée, avec dispositif de secours (60 000 dollars); remise à niveau du serveur (10 000 dollars); 1 un traceur grand format (11 000 dollars); 1 imprimante couleur laser grand format (9 500 dollars); 1 scanner grand format (30 000 dollars); 1 scanner ultrarapide (2 900 dollars); 1 télécopieur grand format (15 000 dollars); 1 numériseur grand format (10 000 dollars);

d) Matériel de transmissions (32 000 dollars) : 2 télécopieurs et 1 dispositif de vidéoconférence.

B. Direction exécutive et administration

3.26 À la suite du redéploiement du Groupe de la planification des politiques au SIAS, le Bureau du Secrétaire général adjoint aura besoin d'un spécialiste des questions politiques de plus (P-4) pour poursuivre le contrôle et l'analyse des informations rassemblées par les diverses composantes du Département, en vue de faciliter le travail de planification théorique et de préparation dans les domaines couverts par le Secrétariat, travail assumé jusque-là par le Groupe de la planification des politiques. Ce spécialiste fera également des recherches et rédigera des notes d'analyse sur les questions interdisciplinaires ou les problèmes nouveaux qui intéressent le Département. Il serait secondé par un assistant de recherche.

3.27 Deux postes supplémentaires, un P-4 et un agent des services généraux (autres classes) (105 600 dollars) sont donc demandés pour le Bureau du Secrétaire général adjoint.

C. Diplomatie préventive

3.28 **Pour permettre aux responsables de secteur de consacrer toute leur attention aux pays touchés par des conflits, comme requis au paragraphe 61 du rapport du Secrétaire général (A/55/502), il est proposé de renforcer les Divisions de l'Afrique I et II en y adjoignant deux postes additionnels de spécialiste des questions politiques.** Ces spécialistes seront chargés de suivre et d'analyser les événements politiques et événements connexes dans les pays et la région qui leurs sont assignés; d'évaluer les tendances dans les pays qui risquent d'affecter la situation politique dans la région; et d'analyser l'impact politique de questions intrarégionales comme les réfugiés, le contrôle des drogues et les ressources naturelles. En outre, ils établiraient des rapports analytiques sur l'évolution de la situation dans le pays ou la région et les présenteraient aux hauts responsables et sur demande du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Les travaux de ces spécialistes viendraient renforcer considérablement ceux des bureaux d'appui à la consolidation de la paix et d'autres missions politiques spéciales dans la zone géographique relevant de leur responsabilité.

3.29 À cet égard, deux postes additionnels (1 P-4 et 1 P-3) sont proposés. Les ressources qu'il faudrait y consacrer seraient plus que compensées par le transfert proposé au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique des quatre postes se trouvant actuellement au Groupe de la planification des politiques, qui permettrait d'économiser 243 700 dollars.

D. Assistance électorale

3.30 **Comme suite à la recommandation figurant au paragraphe 243 b) du rapport du Groupe d'étude, le Secrétaire général, au paragraphe 143 de son rapport, propose d'accroître quelque peu les ressources du budget ordinaire de façon qu'il soit possible de donner suite plus efficacement aux demandes d'assistance électorale.**

3.31 En conséquence, il est proposé d'étoffer les effectifs actuels de la Division de l'assistance électorale en y créant un nouveau poste P-4 de spécialiste des affaires politiques. Ce spécialiste dirigerait des missions qui évalueraient les demandes d'assistance électorale présentées par les gouvernements et formuleraient des propositions ou élaboreraient des plans opérationnels pour les composantes électorales des opérations des Nations Unies sur le terrain. Il appuierait également les projets d'assistance électorale, organiserait des réunions de donateurs et évaluerait l'expérience ac-

quise lors des projets pour s'y référer par la suite. Il est aussi recommandé d'augmenter le montant des ressources imputées sur le budget ordinaire au titre des missions d'évaluation des besoins, qui sont la condition préalable de toute activité d'assistance électorale.

3.32 En outre, pour renforcer l'efficacité du programme d'assistance électorale, la Division de l'assistance électorale établirait des méthodes nouvelles et plus efficaces pour gérer l'information, créer des sites Web conviviaux sur l'administration des élections, et intégrer les composantes électorales dans les réseaux d'information existants et potentiels. À cet égard, il est proposé de créer un nouveau poste P-2 de spécialiste des systèmes d'information pour développer et appliquer les technologies informatiques dans le domaine de l'assistance électorale des Nations Unies. Ce spécialiste entreprendrait aussi des missions d'évaluation des besoins et d'appui aux projets selon les besoins.

3.33 Compte tenu de ce qui précède, deux nouveaux postes sont proposés (110 300 dollars), soit un poste P-4 de spécialiste des affaires politiques et un poste P-2 de spécialiste des systèmes d'information.

Objets de dépense autres que les postes

Consultants et experts

3.34 Le nouveau montant requis de 84 700 dollars permettrait de couvrir des services de consultants en matière d'élections dans des domaines spécialisés afin de répondre aux demandes de plus en plus diversifiées d'assistance électorale. Ces consultants participeraient aux missions d'évaluation des besoins et d'assistance électorale.

Voyages

3.35 En se fondant sur l'expérience récente, un montant de 119 800 dollars permettrait de couvrir 10 autres missions d'évaluation des besoins en 2001.

E. Appui aux programmes

3.36 Du fait de la création du Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique et des ressources additionnelles proposées pour d'autres services du Département, il faudrait renforcer le Service administratif pour lui permettre d'apporter un appui solide et efficace. Il est donc proposé d'étoffer les ressources au titre de l'Appui aux programmes en créant deux postes additionnels d'agent des services généraux (autres classes) (78 000 dollars), à savoir un poste d'assistant administratif et un poste d'assistant à l'informatique. Le premier s'acquittera des fonctions administratives afférentes aux ressources additionnelles en personnel et en matériel, et le second aidera le personnel du Département à installer le matériel et les logiciels, et assurera les services d'appui, ainsi que de dépannage.

Objets de dépense autres que les postes

3.37 En outre, les objets de dépenses autres que les postes décrits ci-après sont proposés concernant le personnel additionnel en dehors du Secrétariat, sur la base du coût standard des services communs.

Frais généraux de fonctionnement

3.38 Un montant de 18 600 dollars est prévu pour la location de matériel de bureau (700 dollars); l'entretien du matériel informatique (7 700 dollars); et les communications (10 200 dollars).

Fournitures et accessoires

3.39 Un montant de 400 dollars est demandé au titre de la papeterie et des fournitures de bureau.

Mobilier et matériel

3.40 Un montant de 62 600 dollars est demandé pour couvrir le coût de l'acquisition de mobilier de bureau (14 000 dollars) et de matériel de bureautique pour le personnel additionnel, y compris pour la Division de l'assistance électorale (48 600 dollars pour 7 ordinateurs et imprimantes de bureau, 5 ordinateurs et imprimantes portables, 1 serveur, 1 scanneur et des logiciels).

Chapitre 4
Affaires de désarmement

4.1 **Comme suite au paragraphe 42 du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de maintien de la paix (A/55/502), il est proposé de créer un nouvel organe, le Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique, relevant du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, afin de favoriser l'intégration à l'échelle du système.**

4.2 Il est proposé de transférer un poste P-3 du Service des armes de destruction massive du Département des affaires de désarmement au Département des affaires politiques, ce qui permettrait de doter le Service de planification stratégique et d'analyse du Secrétariat de compétences dans le domaine du désarmement. Ce transfert se traduirait par une réduction de 103 700 dollars du montant des crédits nécessaires au titre des postes permanents au chapitre 4.

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

Département des opérations de maintien de la paix
Projet de nouvel organigramme

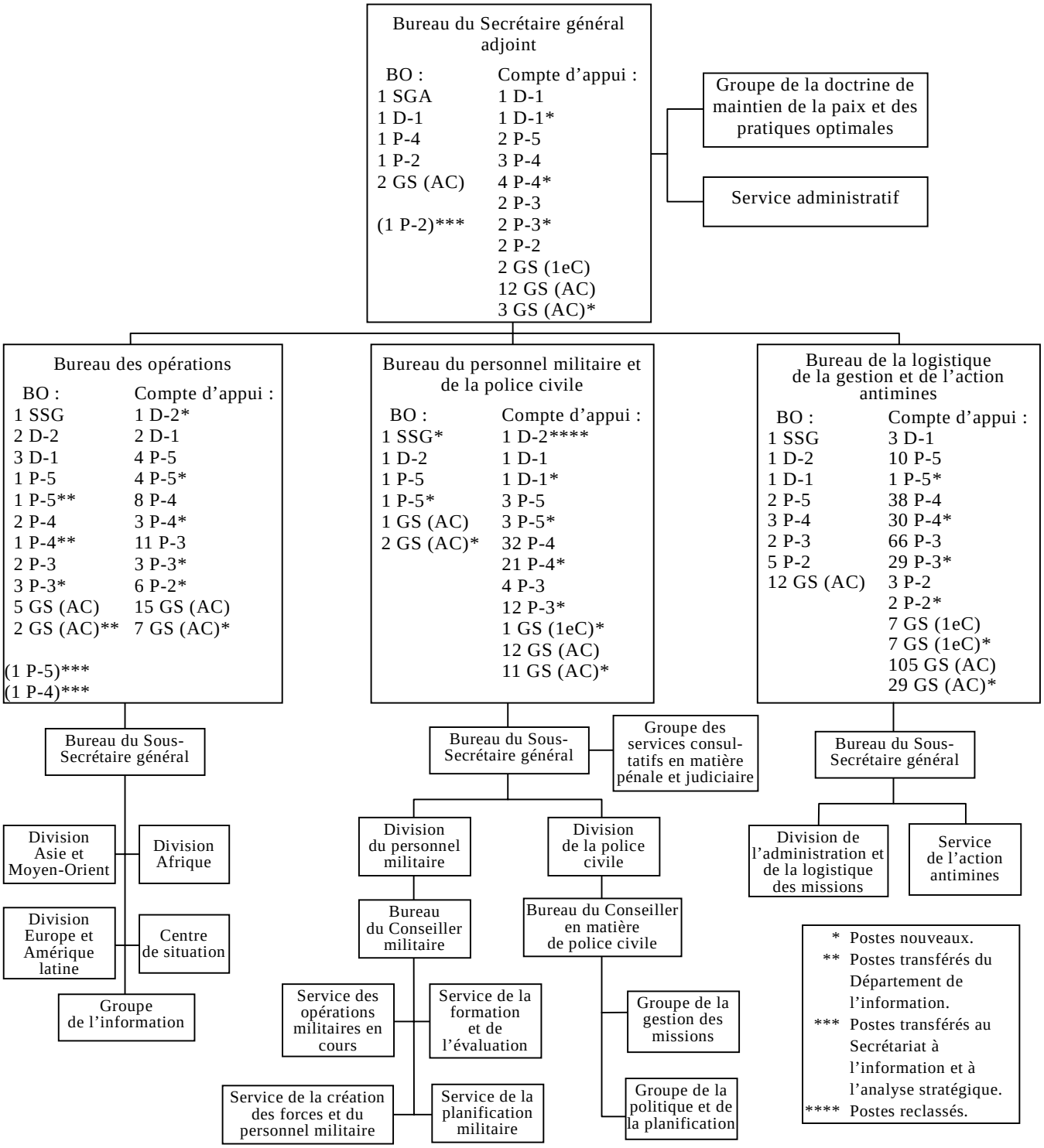

Tableau 5.1 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2000-2001 Crédits initialement ouverts*	*Accroissement des ressources*	*Prévisions révisées*
Budget ordinaire			
Postes	48 902,2	603,9	49 506,1
Autres dépenses de personnel	8 991,7	–	8 991,7
Consultants et experts	–	–	–
Frais de voyage	4 443,4	–	4 443,4
Services contractuels	17,2	–	17,2
Frais généraux de fonctionnement	8 036,9	10,8	8 047,7
Dépenses de représentation	16,5	–	16,5
Fournitures et accessoires	2 367,6	0,8	2 368,4
Mobilier et matériel	3 319,2	60,4	3 379,6
Subventions et contributions	–	–	–
Total partiel	**76 094,7**	**675,9**	**76 770,6**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Postes	28 019,6	5 006,9	33 026,5
Autres dépenses de personnel	450,0	170,0	620,0
Consultants et experts	–	600,0	600,0
Frais de voyage	120,0	55,0	175,0
Services contractuels	389,0	1 400,0	1 789,0
Frais généraux de fonctionnement	737,0	284,4	1 021,4
Fournitures et accessoires	44,1	25,6	69,7
Mobilier et matériel	343,0	2 945,1	3 288,1
Contributions du personnel	5 513,9	878,4	6 392,3
Total partiel	**35 616,6**	**11 365,4**	**46 982,0**
Total général	**111 711,3**	**12 041,3**	**123 752,6**

Tableau 5.2 **Postes nécessaires**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Modifications approuvées*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Secrétaire général adjoint	1	–	1
Sous-Secrétaire général	3	1	4
D-2	5	–	5
D-1	7	–	7
P-5	7	1	8
P-4/3	13	3	16
P-2/1	7	(1)	6
Total partiel	**43**	**4**	**47**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Modifications approuvées*	*Effectifs révisés proposés*
Agents des services généraux			
1re classe	1	–	1
Autres classes	22	4	26
Total partiel	**23**	**4**	**27**
Autres catégories			
Agents locaux	154	–	154
Service mobile	134	–	134
Total partiel	**288**	**–**	**288**
Total	**354**	**8**	**362**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	–	2	2
D-1	8	1	9
P-5	19	8	27
P-4/3	164	104	268
P-2/1	5	8	13
Total partiel	**196**	**123**	**319**
Agents des services généraux			
1re classe	9	8	17
Autres classes	144	50	194
Total partiel	**153**	**58**	**211**
Total	**349**	**181**	**530**
Total général	**703**	**189**	**892**

Tableau 5.3 **Transfert de postes**

	2000-2001 Transferts approuvés	*Postes transférés du chapitre 26*	*Postes transférés au chapitre 3*	*Autres modifi-cations*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
Secrétaire général adjoint	1	–	–	–	1
Sous-Secrétaire général	3	–	–	1	4
D-2	5	–	–	–	5
D-1	7	–	–	–	7
P-5	7	1	(1)	1	8
P-4/3	13	4	(1)	–	16
P-2/1	7	–	(1)	–	6
Total partiel	**43**	**5**	**(3)**	**2**	**47**

	2000-2001 Transferts approuvés	*Postes transférés du chapitre 26*	*Postes transférés au chapitre 3*	*Autres modifications*	*Effectifs révisés proposés*
Agents des services généraux					
1re classe	1			–	1
Autres classes	22	2		2	26
Total partiel	**23**	**2**	**–**	**2**	**27**
Autres catégories					
Agents locaux	154	–	–	–	154
Service mobile	134	–	–	–	134
Total partiel	**288**	**–**	**–**	**–**	**288**
Total général	**354**	**7**	**(3)**	**4**	**362**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-2		–	–	2	2
D-1	8	–	–	1	9
P-5	19	–	–	8	27
P-4/3	164	–	–	104	268
P-2	5	–	–	8	13
Total partiel	**196**	–	**–**	**123**	**319**
Agents des services généraux					
1re classe	9	–		8	17
Autres classes	144	–		50	194
Total partiel	**153**	–	**–**	**58**	**211**
Total	**349**	–	**–**	**181**	**530**
Total général	**703**	**7**	**(3)**	**185**	**892**

Tableau 5.4 **Virements de ressources**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2000-2001 Virements approuvés*	*Virements du chapitre 26*	*Virements au chapitre 3*	*Autres modifications*	*Montants révisés proposés*
Budget ordinaire					
Postes	48 902,2	695,7	(349,3)	257,5	49 506,1
Autres dépenses de personnel	8 991,7	–		–	8 991,7
Consultants et experts	–	–		–	–
Frais de voyage	4 443,4	–		–	4 443,4
Services contractuels	17,2	–		–	17,2
Frais généraux de fonctionnement	8 036,9	–		10,8	8 047,7
Dépenses de représentation	16,5	–		–	16,5
Fournitures et accessoires	2 367,6	–		0,8	2 368,4

Objet de dépense	*2000-2001 Virements approuvés*	*Virements du chapitre 26*	*Virements au chapitre 3*	*Autres modifi-cations*	*Montants révisés proposés*
Mobilier et matériel	3 319,2			60,4	3 379,6
Subventions et contributions	–			–	–
Total partiel	**76 094,7**	**695,7**	**(349,3)**	**329,5**	**76 770,6**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)					
Postes	28 019,6	–	–	5 006,9	33 026,5
Autres dépenses de personnel	450,0	–	–	170,0	620,0
Consultants et experts	–	–	–	600,0	600,0
Frais de voyage	120,0	–	–	55,0	175,0
Services contractuels	389,0	–	–	1 400,0	1 789,0
Frais généraux de fonctionnement	737,0	–	–	284,4	1 021,4
Dépenses de représentation	–			–	–
Fournitures et accessoires	44,1	–	–	25,6	69,7
Mobilier et matériel	343,0	–	–	2 945,1	3 288,1
Contributions du personnel	5 513,6			878,4	6 392,3
Total partiel	**35 616,6**	**–**	**–**	**11 365,4**	**46 982,0**
Total général	**111 711,3**	**769,7**	**(349,3)**	**11 694,9**	**123 752,6**

5.1 **Dans son rapport sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/502), le Secrétaire général a proposé l'application d'un certain nombre de recommandations du Groupe. Les ressources demandées pour le Département des opérations de maintien de la paix prennent en compte la première phase des mesures proposées à cette fin, en particulier aux paragraphes 42, 76, 119 à 121, 123, 126, 127, 133 à 138 et 140 à 142 du rapport du Secrétaire général. Pendant la première phase de l'application des recommandations du Groupe, des mesures seront prises pour répondre, pour commencer, aux besoins les plus immédiats du Département des opérations de maintien de la paix; le Département sera restructuré et considérablement renforcé. Il importe de noter que la capacité de déploiement rapide et efficace, c'est-à-dire la capacité à déployer intégralement une opération de maintien de la paix dans un délai de 30 jours dans le cas d'une mission classique, et dans un délai de 90 jours dans le cas d'une mission complexe (voir A/55/502, par. 67 et 68), n'a pas été prise en compte dans le présent rapport.** Pendant la première phase de l'application des recommandations du Groupe, des mesures seront prises pour répondre, pour commencer, aux besoins les plus immédiats du Département des opérations de maintien de la paix; le Département sera restructuré et considérablement renforcé. Il importe de noter que la capacité de déploiement rapide et efficace, c'est-à-dire la capacité à déployer intégralement une opération de maintien de la paix dans un délai de 30 jours dans le cas d'une mission classique, et dans un délai de 90 jours dans le cas d'une mission complexe (voir A/55/502, par. 67 et 68), n'a pas été prise en compte dans le présent rapport.

5.2 Comme l'indique le tableau 5.1 ci-dessus, un accroissement des ressources est proposé au budget ordinaire (675 900 dollars) et au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (11 365 400 dollars) pour le financement de dépenses de personnel et autres. On trouvera ci-après une récapitulation des modifications proposées au niveau des postes, ventilées par sources de financement, puis une explication détaillée des objets de dépense autres que les dépenses de personnel. On trouvera ensuite une explication détaillée, bureau par bureau, des modifications proposées au niveau

des postes, y compris des informations concernant les attributions des diverses unités administratives.

Postes

5.3 Comme l'indiquent les tableaux 5.1 et 5.2 ci-dessus, 189 postes au total sont demandés pour le Département des opérations de maintien de la paix : 8 postes à imputer sur le budget ordinaire (coût estimatif : 603 900 dollars) et 181 postes à imputer sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (montant estimatif brut : 5 885 300 dollars – montant estimatif après déduction des contributions du personnel : 5 006 900 dollars).

a) Budget ordinaire (603 900 dollars)

5.4 Les modifications proposées au budget ordinaire sont les suivantes :

a) La création d'un bureau des affaires militaires et civiles pour lequel il faudrait un poste de Sous-Secrétaire général, un poste P-5 pour un assistant spécial et deux postes d'agent des services généraux;

b) Le redéploiement de trois postes au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique (1 P-5, 1P-4 et 1 P-2);

c) Le transfert de sept postes du Département de l'information (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux – autres classes) pour la création d'un service de planification opérationnelle et d'appui à l'information pour les opérations de paix.

b) Compte d'appui (5 006 900 dollars)

5.5 Comme le montre le tableau 5.2 ci-dessus, il est proposé de créer 181 postes (1 D-2, 2 D-1, 8 P-5, 58 P-4, 46 P-3, 8 P-2 et 58 postes d'agent des services généraux, dont 8 de première classe) et de reclasser 1 poste D-1 à D-2 (montant estimatif brut : 5 885 300 dollars – 5 006 900 dollars déduction faite des contributions du personnel).

5.6 La répartition des postes et les fonctions qui y sont attachées sont expliquées dans les tableaux et paragraphes ci-après.

Dépenses autres que des dépenses de personnel

a) Budget ordinaire (72 000 dollars)

5.7 L'accroissement des ressources demandées est lié aux quatre nouveaux postes à imputer sur le budget ordinaire proposés et à la création au Département d'un groupe de l'information qui nécessiterait du matériel.

Frais généraux de fonctionnement (10 800 dollars)

5.8 Les dépenses prévues à la rubrique « Frais généraux de fonctionnement » se décomposent comme suit : frais de téléphone, de télécopie, d'envoi de télégrammes et d'utilisation du réseau local correspondant aux quatre nouveaux postes à imputer sur le budget ordinaire proposés pour le futur bureau des affaires militaires et civiles (6 800 dollars) et entretien du matériel de bureau (4 000 dollars) dont l'achat est prévu pour les titulaires des nouveaux postes proposés.

Fournitures et accessoires (800 dollars)

5.9 Le montant demandé correspond aux fournitures de bureau dont auraient besoin les titulaires des quatre nouveaux postes à imputer sur le budget ordinaire proposés.

Mobilier et matériel (60 400 dollars)

5.10 Les crédits demandés serviraient à financer l'achat de matériel de transmission pour la capacité d'information rapidement déployable (50 000 dollars) : des téléphones satellitaires, des cassettes audio, un système de diffusion audio portable, des appareils photographiques numériques, des ordinateurs portables, des imprimantes et une photocopieuse, et l'acquisition d'ordinateurs de bureau et d'écrans (7 200 dollars), de téléphones (800 dollars) et d'un bloc d'alimentation électrique non interruptible pour le nouveau bureau du Sous-Secrétaire général aux affaires militaires et civiles (2 400 dollars).

b) Compte d'appui (5 480 100 dollars)

5.11 Le montant demandé se décompose comme suit :

Autres dépenses de personnel (170 000 dollars)

5.12 Les prévisions à cette rubrique correspondent au personnel temporaire (autre que pour les réunions) (50 000 dollars) et aux heures supplémentaires (120 000 dollars). Les crédits demandés au titre du personnel temporaire serviraient à remplacer les fonctionnaires en congés de maternité ou en congé de maladie de longue durée et à faire face au surcroît de travail pendant les périodes de pointe. La création des nouveaux postes d'agent des services généraux demandés dans le présent rapport ne supprimerait pas les heures supplémentaires. L'expérience récente montre que celles-ci sont en grande partie dues au fait que seul un petit nombre de fonctionnaires sont capables d'accomplir certaines tâches. Les délais à respecter et la charge de travail ont, dans le passé, empêché le Département de former suffisamment de nouveaux fonctionnaires afin qu'ils puissent eux aussi s'acquitter de ces tâches. Une fois les effectifs augmentés, il devrait être possible de consacrer plus de temps à la formation du personnel, mais, pour le moment, on prévoit toujours des heures supplémentaires. Le montant demandé est basé sur les dépenses de l'année passée et représente en moyenne 20 000 dollars par mois.

Consultants et experts (600 000 dollars)

5.13 La moitié des dépenses supplémentaires prévues à cette rubrique correspond aux consultants (300 000 dollars) et l'autre moitié aux experts (300 000 dollars). Le premier montant servirait à recruter des consultants pour étudier les besoins en effectifs du Département sur la base de critères de gestion et de productivité objectifs, de façon à définir un niveau de référence pour les effectifs et le financement de ce dernier, et à déterminer comment moduler les effectifs en fonction des besoins. Le deuxième montant servirait à engager des experts qui combleraient les lacunes du personnel du Département et travailleraient avec ce dernier au sein d'un groupe de la doctrine de maintien de la paix et des pratiques optimales.

Frais de voyage (55 000 dollars)

5.14 Le montant proposé est destiné à financer les frais de voyage du personnel du Département appelé à se rendre dans les pays qui fournissent des contingents afin de régler des questions ayant trait à la préparation des troupes et du matériel que ceux-ci se sont engagés à tenir prêts pour participer à des opérations de maintien de la paix, à aller sur place pour planifier la logistique ou à assurer la liaison aux fins de la constitution des équipes de réserve de police civile, d'observateurs militaires et d'autres spécialistes.

Services contractuels (1 400 000 dollars)

5.15 Les crédits demandés correspondent à la formation (350 000 dollars), à la conception et à la mise au point de systèmes (300 000 dollars) et aux technologies de l'information (750 000 dollars), comme suit :

a) La formation (350 000 dollars). Comme indiqué dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix, la pénurie de ressources a restreint les possibilités de formation institutionnalisée du personnel civil des services administratifs et d'appui occupant des postes de rang intermédiaire ou supérieur. Des postes de formateur supplémentaires sont demandés. Néanmoins, pour être efficace, la formation ne nécessite pas seulement du personnel supplémentaire. Un certain nombre de cours dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines, l'encadrement et les techniques de négociation, déjà dispensés au Siège par des sociétés, devraient être également mis à la disposition du personnel de rang intermédiaire ou supérieur des missions, de sorte que les valeurs fondamentales de l'Organisation et les compétences de base soient aussi transmises à celles-ci. Cela faciliterait les échanges de personnel entre le Siège et les missions. Or la mobilité est l'un des principaux objectifs du programme de réformes du Secrétaire général dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Cette formation, qui serait dispensée sous contrat, nécessiterait des moyens de financement supplémentaires. Les activités de formation à l'intention du personnel administratif (finances, budget et gestion des ressources humaines) et de soutien logistique (transmissions, traitement électronique de l'information, sécurité aérienne, contrôle des mouvements et passation des marchés) en poste sur le terrain seraient planifiées et organisées en consultation avec le Service de gestion financière et le Service de la logistique et des communications, et d'autres unités administratives du Secrétariat apporteraient leur contribution. Des séminaires d'orientation seraient organisés à l'intention du personnel allant pour la première fois sur le terrain de même que des stages de perfectionnement dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines, la budgétisation, la comptabilité, les finances, le suivi et les logiciels. Une formation spécialisée serait aussi dispensée concernant divers aspects de la logistique;

b) Conception et mise au point de systèmes (300 000 dollars). Ce montant est destiné à la mise en place, sur Intranet/Internet, d'une liste de candidats susceptibles d'être rapidement déployés sur le terrain, dont la nécessité a été soulignée par le Groupe d'étude. Les services de spécialistes des technologies de l'information et de la gestion des ressources humaines travaillant sous contrat seraient nécessaires pendant six à huit mois pour l'apport d'une assistance technique, la mise en place de la liste et la fourniture de conseils stratégiques;

c) Technologies de l'information (750 000 dollars). Ce montant financerait des services contractuels pour des tâches de maintenance et d'appui liées aux technologies de l'information. Le coût de ces services est estimé à 1,5 million de dollars par an; le montant demandé correspondant aux besoins pour une période de six mois. Ces nouvelles tâches sont les suivantes : mise en place d'un service d'assistance informatique à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et renforcement de celui du Siège; mise en place de procédures de détection et de solution des problèmes telles qu'il ne soit fait appel au Siège qu'après épuisement des possibilités sur place et à Brindisi; suivi et gestion des problèmes répertoriés dans les bases de données sur le système de contrôle du matériel des missions et sur la codification; entrée dans la base de données pertinentes de tous les problèmes communiqués par téléphone ou par courrier électronique; contacts avec les administrateurs et les coordonnateurs du système de contrôle du matériel des missions sur place; classement et solution des problèmes; renvoi des problèmes non réglés aux services spécialisés du groupe des systèmes des missions; établissement de rapports de suivi et de rapports statistiques; classe-

ment de toutes les questions et demandes et leur renvoi à une équipe de spécialistes de la gestion du changement; établissement de recommandations sur les banques de données (serveur SQL) à utiliser pour le système de contrôle du matériel des missions; conception et élaboration des utilitaires voulus pour améliorer l'efficacité des dispositifs de dépannage du système de contrôle du matériel des missions et formulation de recommandations sur les besoins en matière de formation; planification et gestion de la formation des formateurs; suivi de la progression des utilisateurs et administration de procédures de sauvegarde, de reprise après sinistre et de repli approuvées ainsi que prestation de services consultatifs concernant les améliorations à y apporter.

Frais généraux de fonctionnement (284 400 dollars)

5.16 Le montant demandé sous la rubrique des frais généraux de fonctionnement se répartit comme suit : communications (153 900 dollars), location de mobilier et de matériel (40 000 dollars) et entretien du matériel de bureautique (90 500 dollars) :

a) Communications (153 900 dollars). Les crédits demandés sont destinés à couvrir les frais de communication par téléphone, par télécopie et par câble, notamment pour les communications entre le Département et les missions sur le terrain (117 700 dollars) et les frais de fonctionnement du réseau local (36 200 dollars);

b) Location de mobilier et de matériel (40 000 dollars). Le montant demandé permettra de financer la location de 10 photocopieurs, à coût unitaire de 4 000 dollars, pour une durée de six mois. Le Département dispose actuellement de 22 photocopieurs, dont 13 sont financés au titre du budget ordinaire et 9 au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix;

c) Entretien du matériel de bureautique (90 500 dollars). Le contrat global négocié par la Division de l'informatique pour l'entretien du matériel de traitement électronique de données prévoit un montant de 90 500 dollars pour l'entretien de 181 ordinateurs, y compris les serveurs et réseaux connexes.

Fournitures et accessoires (25 600 dollars)

5.17 Le montant prévu sous cette rubrique est destiné aux fournitures de bureau pour 181 fonctionnaires (18 100 dollars) et à l'achat du papier pour 10 photocopieurs (7 500 dollars).

Mobilier et matériel (2 945 100 dollars)

5.18 Les crédits demandés serviront à financer l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau (395 900 dollars) ainsi que de matériel de bureautique et d'autres types de matériel (2 549 200 dollars) :

a) Mobilier et matériel (395 900 dollars). Les crédits demandés ont été calculés sur la base des coûts standard d'acquisition du mobilier de bureau des fonctionnaires des différentes classes dont il est proposé de doter le Département;

b) Matériel de bureautique (2 513 000 dollars). Le montant demandé a été calculé en prenant pour hypothèse que les nouveaux fonctionnaires seront installés dans de nouveaux bureaux qu'il faudra par conséquent équiper de serveurs et du matériel nécessaire. Les crédits demandés se décomposent comme suit :

i) 325 800 dollars pour 181 micro-ordinateurs et moniteurs;

ii) 57 800 dollars pour 24 ordinateurs portables;

iii) 205 800 dollars pour des imprimantes, à savoir 148 imprimantes de bureau (66 600 dollars), 38 imprimantes intégrées (76 000 dollars), 8 imprimantes de réseau local (24 000 dollars), 4 imprimantes à laser en couleurs (28 000 dollars) et 28 imprimantes portables (11 200 dollars);

iv) 108 600 dollars pour 181 unités d'alimentation électrique non interruptible;

v) 300 000 dollars pour 12 serveurs destinés aux deux nouveaux locaux;

vi) 48 000 dollars pour six consoles;

vii) 682 000 dollars pour la connectivité du réseau local, y compris routeurs, commutateurs, stations-pivots et coupe-feu;

viii) 262 000 dollars pour le matériel de sauvegarde et de stockage des données des nouveaux bureaux;

ix) 127 000 dollars pour les logiciels et licences d'utilisation;

x) 240 000 dollars pour la mise en service et l'entretien du matériel;

xi) 40 000 dollars pour huit expéditeurs numériques;

xii) 49 000 dollars pour huit scanners ultrarapides (40 000 dollars) et 18 scanners de bureau (9 000 dollars);

xiii) 6 000 dollars pour six télécopieurs;

xiv) 61 000 dollars pour du matériel électronique divers, notamment 2 projecteurs de données (24 000 dollars), 4 numériseurs (8 000 dollars), 4 traceurs (20 000 dollars), 4 photo-imprimantes (4 000 dollars), 1 imprimante pour étiquettes (1 000 dollars) et 2 tableaux écrans électroniques (4 000 dollars);

xv) 36 200 dollars pour l'acquisition des téléphones destinés aux 181 nouveaux fonctionnaires proposés.

A. Bureau du Secrétaire général adjoint

Tableau 5.5 **Postes nécessaires**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Changements proposés*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1
D-1	1	–	1
P-4/3	1	–	1
P-2/1	2	(1)	1
Total partiel	**5**	**(1)**	**4**
Agent des services généraux			
1re classe	–	–	–
Autres classes	2	–	2
Total partiel	**2**	**–**	**2**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Changements proposés*	*Effectifs révisés proposés*
Autres catégories			
Services de sécurité	–	–	–
Agents locaux	–	–	–
Service mobile	–	–	–
Corps de métiers	–	–	–
Total partiel	**–**	**–**	**–**
Total	**7**	**–**	**6**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	1	1	2
P-5	2	–	2
P-4/3	5	6	11
P-2/1	2	–	2
Total partiel	**10**	**7**	**17**
Agents des services généraux			
1re classe	2	–	2
Autres classes	12	3	15
Total partiel	**14**	**3**	**17**
Total	**24**	**10**	**34**
Total général	**31**	**9**	**40**

5.19 **Conformément au paragraphe 142 du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/502), il serait créé un Groupe de la parité entre les sexes au Bureau du Secrétaire général adjoint. Conformément aux paragraphes 140 et 141 dudit rapport, le Groupe des enseignements tirés des missions et de l'analyse des politiques sera transformé en Groupe de la doctrine de maintien de la paix et des meilleures pratiques, changement qui a conduit à proposer de créer cinq postes nouveaux.**

5.20 Les changements reflétés au tableau 5.5 ci-dessus reflètent le redéploiement d'un poste P-2 du budget ordinaire au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique (SIAS) du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, à un coût estimé à 81 700 dollars, et la proposition de créer 10 postes nouveaux pour le compte d'appui [1 D-1, 4 P-4, 2 P-3 et 3 agents des services généraux, autres classes)], à un coût estimé à 339 300 dollars (montant brut) (soit 288 700 dollars après déduction des contributions du personnel).

1. Groupe de la doctrine de maintien de la paix et des meilleures pratiques

5.21 Le Groupe des enseignements tirés des missions et de l'analyse des politiques sera transformé en Groupe de la doctrine de maintien de la paix et des meilleures pratiques. Il est proposé de transférer au secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique 1 poste P-2 financé au titre du budget ordinaire ainsi que de créer 5 postes nouveaux au titre du compte d'appui : 2 agents de liaison (P4), 2 spécialistes des affaires politiques (1 P-4 et 1 P-3) et 1 agent des services généraux (autres classes).

5.22 Un accent plus marqué serait mis sur l'élaboration d'une doctrine et de principes directeurs multidimensionnels dont les opérations sur le terrain et les équipes spéciales du Siège pourraient s'inspirer afin de résoudre les problèmes qui se posent, d'adopter les pratiques optimales et d'éviter de répéter les erreurs passées. Le Groupe doit également pouvoir assister les missions de maintien de la paix dans les domaines qui appellent l'application de nouveaux principes et pour faire en sorte que les pratiques novatrices mises en oeuvre avec succès lors d'une mission soient suivies dans le contexte d'autres opérations comparables. Pour ce faire, il est proposé de renforcer le Groupe dans deux domaines principaux : a) l'interaction au jour le jour avec les opérations des missions de maintien de la paix; et b) l'élaboration d'une doctrine et de principes directeurs au sujet des questions dont cette interaction a fait apparaître qu'elles méritent réflexion.

5.23 Les agents de liaison seraient affectés aux équipes spéciales tant pendant la planification que pendant la phase opérationnelle des missions de maintien de la paix. Ils assureraient une interaction systématique entre le Groupe et les aspects opérationnels des missions, ce qui permettrait de mieux tirer parti de l'expérience acquise pour résoudre des problèmes nouveaux, de pouvoir continuellement apprendre de l'expérience ou des situations nouvelles et de faire en sorte que les enseignements ainsi retirés profitent à l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

5.24 Les spécialistes des affaires politiques, en étoffant les capacités du Groupe, permettraient d'élaborer plus facilement une doctrine et des principes directeurs ainsi que de mettre à jour périodiquement et de diffuser les principes existants. Les fonctionnaires du Groupe ne pourraient certes pas être spécialisés dans tous les domaines mais, pour traiter de questions spécifiques, ils joueraient le rôle de chefs d'équipes qui comprendraient, selon la nature du sujet, des fonctionnaires d'autres unités administratives du Département ou de missions de maintien de la paix ou des experts de l'extérieur. Lorsque la doctrine et les principes directeurs auront été élaborés, ces équipes collaboreraient avec le Groupe de la formation du Département et les autres unités compétentes pour préparer des matériels pédagogiques reflétant la politique ainsi définie et les enseignements retirés de l'expérience.

5.25 Dans les cas où il y aura lieu de modifier la politique établie en matière de maintien de la paix pour y incorporer les enseignements retirés de l'expérience, le Groupe devrait être à même de préparer, avec plusieurs variantes le cas échéant, les décisions devant être adoptées par les entités ou personnes compétentes (Assemblée générale, Conseil de sécurité, pays qui fournissent des contingents ou fonctionnaires du Secrétariat). Ces documents de politique générale pourront revêtir la forme de rapports thématiques sur des questions spécifiques ou constituer un élément des rapports de caractère plus général soumis aux décideurs. Le Groupe continuera de fournir un appui technique et administratif au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, de préparer des discours et de rédiger les sections du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies concernant le maintien de la paix.

2. Groupe de la parité entre les sexes

5.26 À sa vingt-troisième session extraordinaire concernant « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle », tenue en juin 2000, l'Assemblée générale a insisté sur la nécessité d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de paix, et le Groupe a soulevé dans son rapport deux aspects importants de cette question : l'équilibre entre les sexes dans les nominations aux postes supérieurs de direction et la nécessité pour le personnel de tenir compte des sexospécificités dans ses rapports avec les communautés locales. Toutefois, il faut aller beaucoup plus loin pour intégrer une perspective sexospécifique aux opérations de paix, comme cela est indiqué clairement dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-23/2), dans la Déclaration de Windhoek et dans le Plan d'action de Namibie pour l'intégration soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations

multidimensionnelles de paix adopté le 31 mai 2000 lors du séminaire organisé par le Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme (voir le document A/55/138-S/2000/693, annexes I et II).

5.27 Une démarche soucieuse d'équité entre hommes et femmes doit être intégrée à toutes les étapes des opérations de paix, des missions d'évaluation des besoins aux activités de consolidation de la paix pendant la période postconflictuelle. L'égalité entre hommes et femmes est une question qui doit être prise en considération dans les analyses, dans la formulation des politiques et des stratégies et dans la planification des opérations de paix ainsi que dans les programmes de formation et outils mis au point pour améliorer l'efficacité des opérations, comme principes directeurs, manuels et codes de conduite. Une approche visant à promouvoir l'égalité entre les sexes doit être intégrée à tous les aspects des opérations de paix, à tous les niveaux, qu'il s'agisse des analyses politiques, des opérations militaires, des activités de la police civile, de l'assistance électorale, de l'appui dans le domaine des droits de l'homme, de l'assistance humanitaire, notamment aux réfugiés et personnes déplacées, des activités de développement et de reconstruction ou de l'information. Il importe au plus haut point de dispenser une formation aux unités militaires et à la police civile en matière d'équité entre les sexes. Dans le cas d'opérations complexes devant déboucher sur la mise en place de gouvernements intérimaires, il faudra veiller à ce que les organes provisoires reflètent un équilibre entre hommes et femmes et à habituer ces organes à travailler en ayant à l'esprit un souci d'équité entre les sexes. L'expérience a montré qu'il importe que cette question retienne l'attention qu'elle mérite dès le début même des missions de consolidation et de maintien de la paix, notamment en l'incorporant au mandat initial de ces missions. Tous les rapports présentés au Conseil de sécurité sur le déroulement des différentes missions devraient systématiquement comporter des indications sur les progrès accomplis sur la voie de l'intégration d'une perspective soucieuse d'équité entre les sexes aux activités ainsi que des informations sur le nombre de femmes participant à tous les aspects de la mission et sur les fonctions qu'elles occupent.

5.28 L'Organisation des Nations Unies est résolue à faire le nécessaire pour qu'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes soit incorporée à toutes les opérations de paix. Le Département devra consacrer à cette tâche les ressources humaines et financières nécessaires, et notamment créer un Groupe de la parité entre les sexes au Bureau du Secrétaire général adjoint, composé d'un conseiller principal pour la parité hommes-femmes de classe D-1 et d'un conseiller général de classe P-4, appuyés par un assistant administratif (services généraux, autres classes).

3. Service administratif

5.29 Étant donné l'augmentation proposée des effectifs et le travail qu'exigeront le recrutement et l'administration du personnel, il faudrait étoffer en conséquence le personnel du Service administratif. Il est proposé de créer 2 postes nouveaux au titre du compte d'appui, à savoir 1 poste d'administrateur du personnel (P-3) et 1 poste d'assistant administratif de la catégorie des services généraux, pour s'acquitter des tâches liées au recrutement, à l'affectation puis à l'administration des 189 nouveaux fonctionnaires dont il est proposé de doter le Département. Le nombre de décisions administratives, d'opérations de recrutement et d'affectations indiqué dans le tableau ci-dessous a été calculé sur la base de l'augmentation envisagée des effectifs totaux du Département.

Charge de travail

	1998-1999	*1999-2000*	*2000-2001*[a]
Affectations et promotions	141	157	226
Décisions administratives	1 700	1 386	1 995
Autorisations de voyage	358	472	400

[a] Projections.

B. Bureau des opérations

Tableau 5.6 **Postes nécessaires**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Changements proposés*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SSG	1	–	1
D-2	2	–	2
D-1	3	–	3
P-5	2	–	2
P-4/3	5	3	8
Total partiel	**13**	**3**	**16**
Agents des services généraux			
1re classe			
Autres classes	5	2	7
Total partiel	**5**	**2**	**7**
Autres catégories	**–**	**–**	**–**
Total partiel	**–**	**–**	**–**
Total	**18**	**5**	**23**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	–	1	1
D-1	2	–	2
P-5	4	4	8
P-4/3	19	6	25
P-2/1	–	6	6
Total partiel	**25**	**17**	**42**
Agents des services généraux			
Autres classes	15	7	22
Total partiel	**15**	**7**	**22**
Total	**40**	**24**	**64**
Total général	**58**	**29**	**87**

5.30 Au paragraphe 42 de son rapport, le Secrétaire général a proposé de créer un Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique (SIAS) à compter du 1er janvier 2001 essentiellement par réaffectation du personnel. Un service de planification opérationnelle et d'appui à l'information serait créé essentiellement par la réaffectation des ressources existantes du Département de l'information (par. 133 à 138) et le Bureau des opérations serait renforcé (par. 119 et 120).

5.31 Les changements indiqués dans le tableau 5.6 ci-dessus reflètent l'effet net de la réaffectation au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique de 2 postes du budget ordinaire (1 poste P-5 et 1 poste P-4) actuellement attribués au Bureau des opérations (267 600 dollars); et de la réaffectation au Département des opérations de maintien de la paix de 7 postes du budget ordinaire actuellement attribués à la Section de la paix et de la sécurité du Département de l'information [1 poste P-5, 1 poste P-4, 3 postes P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)] (695 700 dollars). Les ressources transférées du Département de l'information feraient partie d'un nouveau service qui serait créé au Département des opérations de maintien de la paix. Ce service serait chargé de traduire les besoins généraux en matière d'informations politiques et stratégiques de chaque mission en plans opérationnels d'information et de mettre au point des procédures de fonctionnement et des directives standard pour la composante information des missions de paix.

5.32 Au titre du compte d'appui, 24 postes sont demandés, à savoir 1 poste D-2, 4 postes P-5, 3 postes P-4, 3 postes P-3, 6 postes P-2 et 7 postes d'agent des services généraux (autres classes), y compris la création d'un poste de Directeur de la Division Europe et Amérique latine (765 800 dollars).

5.33 Les nouveaux postes proposés au titre du compte d'appui sont les suivants : 1 Directeur de la Division Europe et Amérique latine (D-2); 4 spécialistes des questions politiques (hors classe) (P-5); 2 spécialistes des questions politiques (P-4); 1 spécialiste des opérations au Centre de situation (P-4); 3 spécialistes des questions politiques (P-3); 5 spécialistes des questions politiques (adjoints de 1re classe) (P-2); 1 spécialiste des opérations au Centre de situation (adjoint de 1re classe); et 7 agents des services généraux (autres classes) pour servir le Bureau.

5.34 Le Bureau des opérations est chargé d'assurer la direction administrative des opérations de maintien de la paix au jour le jour, de donner des orientations en la matière et de s'acquitter des tâches se rapportant à l'obligation qui incombe au Secrétaire général de rendre compte au Conseil de sécurité des opérations de maintien de la paix. Il formule et met en oeuvre des solutions aux problèmes qui se posent aux opérations de maintien de la paix et les épaule sur les plans politique et fonctionnel vis-à-vis des parties et des États Membres. Il supervise également la planification des nouvelles missions en donnant des orientations d'ordre politique général et en coordonnant les apports des autres entités concernées.

5.35 Les opérations multidimensionnelles et celles menées dans des situations particulièrement difficiles obligent à prendre fréquemment des décisions au niveau le plus élevé sur des questions politiques délicates et des questions opérationnelles complexes. Le Bureau des opérations est chargé de formuler les orientations et les recommandations sur ces questions. Pour ce faire, il mène des consultations approfondies avec les services sur le terrain, d'autres départements et d'autres organismes, les États Membres et les pays qui fournissent des contingents. Le Bureau présente aussi régulièrement des exposés au Conseil de sécurité sur ces opérations, quelquefois quotidiennement, ainsi qu'aux pays qui fournissent des contingents. Il est également chargé d'établir les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité. Une grande partie de ces activités sont menées dans des délais extrêmement courts.

5.36 En ce moment, 15 opérations de maintien de la paix sont en cours et une opération potentielle est à la phase de planification. La situation actuelle est tout à fait inadéquate dans la mesure où un seul officier de secteur s'occupe de chaque opération et doit dans certains cas s'occuper de plus d'une opération à la fois. Un spécialiste des affaires politiques ne peut à lui tout seul entreprendre les ac-

tivités de fond nécessaires et en même temps assurer l'appui de l'opération sur le terrain, au Conseil de sécurité et auprès des États qui fournissent des contingents et des autres États Membres. Le problème a été clairement mis en évidence dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. Il est en effet noté dans ce rapport que les officiers de secteur étaient obligés de faire des choix inadmissibles entre des impératifs antagoniques, que par conséquent les directeurs se trouvaient contraints d'aider les officiers dans leur travail au lieu de s'employer à formuler et à mettre en oeuvre des politiques globales, et que l'appui fourni aux opérations sur le terrain et aux États Membres en souffrait inévitablement.

5.37 Chaque division devrait être dirigée par un directeur aidé d'un directeur adjoint, ce qui est le cas actuellement dans deux divisions sur trois. Toutefois, la Division Europe et Amérique latine est dirigée par un directeur par intérim. Il est proposé de créer un poste D-2 pour le Directeur de la Division. Le poste D-1 qu'occupe actuellement le Directeur par intérim sera réservé à un directeur adjoint. Il convient également de noter que la Division Afrique compte deux postes de directeur adjoint de classe D-1 compte tenu du volume de travail exceptionnel de cette division.

5.38 Sous la direction générale des directeurs des divisions respectives, chaque opération complexe devrait être appuyée par une équipe d'au moins trois à quatre officiers (Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, Mission d'administration des Nations Unies au Kosovo, Mission des Nations Unies en Sierra Leone et Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo). Les missions plus modestes et moins complexes devraient en général être appuyées par au moins un spécialiste des affaires politiques.

5.39 L'augmentation du niveau d'appui fourni aux missions plus complexes et de plus grande envergure donnera au Bureau les ressources nécessaires pour fournir l'appui fonctionnel auquel s'attendent les États Membres, le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent des contingents, l'opération sur le terrain et le Secrétaire général. Elle permettra également au Bureau de s'acquitter plus efficacement des fonctions de coordination nécessaires pour mettre au point des stratégies et des plans et donner des orientations.

5.40 Outre leurs activités ayant trait à des opérations spécifiques, les trois divisions du Bureau des opérations sont souvent invitées à s'acquitter de tâches particulières et à s'occuper de questions intersectorielles, sur la base de l'expérience acquise dans les opérations dont elles sont responsables. Ces questions sont notamment la coopération et la liaison avec des organisations régionales participant au maintien de la paix (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Union européenne, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation de l'unité africaine, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et autres organisations), la sécurité du personnel de maintien de la paix, les questions de gouvernance, les droits de l'homme et le maintien de la paix. Elles seront également amenées à s'occuper de questions se rapportant à des opérations achevées, telles que les rapports établis récemment sur Srebrenica et le Rwanda. Par ailleurs, la Division Afrique est chargée d'appuyer les efforts que déploie l'Organisation avec les États Membres en vue de renforcer la capacité en matière de maintien de la paix en Afrique. Des ressources additionnelles sont demandées dans le présent document pour faire face à ces projets spéciaux et questions intersectorielles.

5.41. Au Centre de situation, le nouveau poste P-4 d'un spécialiste des opérations permettrait de superviser le travail par roulement, d'établir les rapports quotidiens et de veiller à assurer la continuité et la précision en matière de suivi de l'évolution de la situation dans les zones des opérations. Le spécialiste des opérations de classe P-2 (adjoint de 1re classe) procéderait à une compilation des sources d'information, des cartes et de la documentation de référence afin d'organiser les systèmes de stockage et de recherche de ces informations et de fournir des informations intégrées au personnel de planification et au personnel opérationnel.

Information

5.42 Conformément à la recommandation figurant au paragraphe 238 du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix, un service de planification opérationnelle et d'appui à l'information pour les opérations de paix serait créé au Bureau des opérations. Les principales fonctions de ce service seraient de faire en sorte que la composante information des opérations de paix des Nations Unies, qu'il s'agisse des missions de maintien de la paix ou des missions politiques, soit dotée du personnel voulu et déployée rapidement avec le matériel nécessaire; de répondre effectivement aux besoins en matière d'information sur le terrain; et de fournir tout l'appui et tous les conseils voulus.

5.43 Comme on l'a indiqué au paragraphe plus haut, la création de ce service sera assurée essentiellement par la réaffectation au Bureau des opérations de sept postes du budget ordinaire actuellement attribués au Département de l'information [1 poste P-5, 1 poste P-4, 3 postes P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)].

C. Bureau de la logistique, de la gestion et des services de l'action antimines

Tableau 5.7 **Postes nécessaires**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Changements proposés*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SSG	1	–	1
D-2	1	–	1
D-1	1	–	1
P-5	2	–	2
P-4/3	5	–	5
P-2/1	5	–	5
Total partiel	**15**	**–**	**15**
Agents des services généraux			
1re classe			
Autres classes	12	–	12
Total partiel	**12**	**–**	**12**
Autres catégories	**–**	**–**	**–**
Total partiel	**–**	**–**	**–**
Total	**27**	**–**	**27**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	3	–	3
P-5	10	1	11
P-4/3	104	59	163
P-2/1	3	2	5
Total partiel	**120**	**62**	**182**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Changements proposés*	*Effectifs révisés proposés*
Agents des services généraux			
1re classe	7	7	14
Autres classes	105	29	134
Total partiel	**112**	**36**	**148**
Total	**232**	**98**	**330**
Total général	**259**	**98**	**357**

5.44 Aux paragraphes 119 et 120 de son rapport, le Secrétaire général a indiqué que le Secrétariat a besoin de ressources supplémentaires pour mieux appuyer les opérations existantes, mettre en place des systèmes propres à accroître à l'avenir l'efficacité et la performance des opérations et assurer la maintenance de ces systèmes.

Division de l'administration et de la logistique des missions

5.45 Comme il est indiqué dans le tableau 5.7 ci-dessus, 98 nouveaux postes sont proposés au titre du compte d'appui (1 poste P-5, 30 postes P-4, 29 postes P-3, 2 postes P-2 et 36 postes d'agent des services généraux, dont 7 de 1re classe). Le montant estimatif des dépenses s'élèverait à 3 098 200 dollars.

a) Service de gestion financière et d'appui

5.46 Le Service de gestion financière et d'appui a besoin d'effectifs additionnels pour achever la liquidation des missions sur le terrain qui ont pris fin, jouer un rôle actif dans la sélection et la formation du personnel des finances affecté sur le terrain et analyser les observations et les recommandations d'audit et en assurer la mise en oeuvre. Compte tenu du nombre croissant des opérations de maintien de la paix, des effectifs additionnels sont nécessaires pour déterminer les ressources financières et préparer les prévisions de dépenses pour les nouvelles missions et les missions élargies et pour établir la version définitive des rapports sur l'exécution du budget.

5.47 Le Service a besoin de neuf nouveaux postes au minimum [3 postes P-4, 3 postes P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes)].

i) Bureau du Chef

5.48 Le Bureau du Chef renforcera son rôle dans l'examen et la préselection des candidats potentiels aux missions sur le terrain et ses fonctions en matière de budgétisation, de comptabilité et de gestion financière des opérations sur le terrain. La présélection des candidats nécessite une expansion de la base de données sur l'inventaire des compétences du personnel des finances affecté sur le terrain.

5.49 Les efforts en vue de fournir un minimum de services de contrôle, de recrutement et de formation du personnel sur le terrain ont affecté d'autres fonctions importantes telles que les activités de fonctionnaire des finances itinérant qui ont dû être réduites. Par ailleurs, au cours des 18 derniers mois, le volume des observations d'audit interne et externe, des lettres de gestion et des rapports a augmenté. Il est également nécessaire de mettre au point des fonctions d'enregistrement plus pratiques, avec des calendriers et des capacités de maintenance appropriées. Pour assurer efficacement la coordination au niveau du Département pour les questions d'audit et pour mettre en place et tenir un système d'enregistrement central du service de manière à assurer la bonne distribution des

documents, quatre postes sont proposés [2 postes P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)]. Les fonctions de ces postes sont indiquées ci-après.

a) Un spécialiste des réponses d'audit (P-4) pour s'occuper du volume accru des questions d'audit;

b) Un fonctionnaire des finances (P-4) pour examiner, analyser et formuler les politiques et procédures financières et budgétaires en vue de renforcer l'efficacité opérationnelle des opérations de maintien de la paix, favoriser le perfectionnement du personnel de la catégorie des administrateurs et mettre au point un programme de formation dans le domaine des finances;

c) Deux agents d'enregistrement (agents des services généraux, autres classes) pour mettre en place et entretenir un système central d'enregistrement et assurer la bonne distribution des documents.

ii) Section de l'appui financier

5.50 Il est de plus en plus nécessaire de procéder à des analyses plus approfondies des comptes des missions sur le terrain et de la gestion des ressources financières allouées, d'autant plus que la délégation de pouvoir aux bureaux extérieurs met davantage l'accent sur une surveillance adéquate au niveau du Siège. Cette fonction ne peut être assurée que si l'on augmente les effectifs. Du fait de l'expansion récente de ses activités, le Service de gestion financière et d'appui ne dispose pas de la base de ressources suffisante pour procéder convenablement à l'examen qu'il doit effectuer au Siège. Il est également nécessaire d'allouer du temps et des ressources additionnels à l'établissement de directives détaillées sur les procédures financières applicables sur le terrain et à la mise à jour des instructions et manuels en vigueur en vue de leur utilisation sur le terrain.

5.51 En outre, les missions en cours de liquidation doivent disposer de capacités dans le domaine financier afin que les activités d'examen, de traitement et de suivi puissent être menées de façon continue dès le début de la phase initiale de la liquidation sur le terrain. Actuellement, 10 missions sont en cours de liquidation. Les effectifs actuels, à savoir un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs et un agent des services généraux sont insuffisants pour assurer cette fonction. Quatre fonctionnaires additionnels de la catégorie des administrateurs et un agent des services généraux sont nécessaires pour s'acquitter de ces fonctions et renforcer la Section. Les fonctions des postes proposés sont les suivantes :

a) Un fonctionnaire des finances affecté à l'Équipe chargée de la liquidation des missions (P-4) pour assurer les fonctions de liquidation, telles que la préparation d'un rapport sur la liquidation des avoirs, l'apurement des comptes des missions et l'examen des réclamations se rapportant à la mission en cours de liquidation;

b) Trois fonctionnaires des finances (P-3) qui seront responsables de la gestion financière des missions au jour le jour et qui seront notamment chargés d'examiner, d'analyser et de contrôler les comptes des missions et de coordonner et préparer l'établissement des rapports d'exécution du budget et les prévisions de dépenses;

c) Un agent des finances (agent des services généraux) pour aider à l'accomplissement des tâches administratives et du travail de secrétariat, notamment la tenue des fichiers des documents statutaires des missions et la fourniture d'une assistance pour la coordination de l'examen des rapports financiers sur l'exécution du budget et des prévisions de dépenses ainsi que d'autres activités du genre.

b) Service de la logistique et des communications

5.52 Le Service de la logistique et des communications est le lieu où la théorie – plans, mandats et budgets – s'articule sur la pratique – déploiement, logement, équipement et entretien des troupes, des observateurs militaires, de la police civile et du personnel civil des missions de maintien de la paix –, et ce, dans des zones où, en général, ni l'économie ni les infrastructures ne fonctionnent.

5.53 Les principales activités du Service sont les suivantes : contribution aux processus de démarrage des missions par les missions d'enquête technique; planification du soutien logistique; apport des principaux éléments qui permettent de déterminer les incidences financières des nouveaux mandats; sélection du matériel appartenant aux contingents et des propositions de soutien logistique autonome des pays qui fournissent des contingents; et arrangements afférents : au transport stratégique des contingents et du matériel à destination et en provenance des missions, par air et par mer; aux locaux d'habitation et de travail du personnel militaire et civil (ainsi que toute l'infrastructure d'appui connexe); aux systèmes de communication et d'informatique des missions; aux moyens de transport aérien et de surface; au programme de sécurité aérienne des Nations Unies; à l'appui médical spécialisé aux opérations de maintien de la paix; aux marchés internationaux pour la fourniture de rations, de combustibles et de services d'appui; et à la passation et la gestion des marchés pour acquérir dans les meilleures conditions du matériel et des fournitures standard. Enfin, le Service de la logistique et des communications est également chargé de la gestion de l'ensemble des biens et produits (y compris les aspects financier et informatique) et de la mise au point et de la maintenance des systèmes d'informatique de gestion.

5.54 Dans ce cadre, le Service de la logistique et des communications s'efforce d'appuyer la mise en oeuvre des mandats de la manière la plus efficace et rentable possible mais, faute de ressources suffisantes, il lui est de plus en plus difficile d'y parvenir. Les retards qui sont souvent pris dans la mise sur pied de nouvelles missions sont particulièrement préoccupants à cet égard. Ils sont en partie dus au fait que le Service ne dispose pas de suffisamment de personnel pour mener à bien la planification logistique tant générale que de détail, mais ils sont également imputables au manque de moyens et de matériel pour le déploiement des missions nouvelles. Trop souvent, le Service doit accomplir au milieu d'une situation de crise des tâches qui devraient relever d'un processus soigneusement organisé et structuré de démarrage des missions, ce qui l'oblige à « emprunter » à d'autres missions le minimum vital de matériel et de moyens pour que la nouvelle mission puisse être mise en route. Il en résulte une insuffisance de ressources, en particulier dans des domaines techniques tels que les communications, les aéronefs et les véhicules, et le personnel du Service est moins en mesure d'adopter une approche ordonnée de l'appui logistique aux missions. Les incidences de cette situation sur le plan des coûts ne doivent pas être sous-estimées. Tout est fait pour parvenir à la rentabilité maximale des opérations de sous-traitance et d'appui mais il faudrait se donner aussi les moyens de mettre au point des méthodes plus novatrices et plus économiques de pourvoir aux besoins des missions de maintien de la paix et d'assurer l'efficacité optimale de l'appui aux activités menées sur le terrain. À l'heure actuelle, ces moyens-là n'existent dans aucune des composantes du Service.

5.55 Ce manque général de moyens est d'autant plus patent qu'à tout moment, de nombreux fonctionnaires du Service sont absents du Siège pour des affectations de courte durée, pour fournir une assistance à des missions existantes ou pour aider à la mise sur pied de nouvelles missions. Ces déplacements se font aux dépens aussi bien de l'activité ordinaire quotidienne que de bon nombre de projets essentiels. En conséquence, à son niveau actuel d'effectifs, le Service de la logistique et des communications n'est pas en mesure de garantir un appui efficace aux missions qui serait d'un coût minimum pour les États Membres. Et il est encore moins en mesure d'assurer les délais recommandés dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies concernant

le déploiement des missions (30 jours pour une mission traditionnelle et 90 jours pour une mission complexe).

5.56 Cinquante-huit postes supplémentaires sont proposés au titre du compte d'appui (1 P-5, 21 P-4, 19 P-3, 1 P-2 et 16 agents des services généraux, dont 3 de 1re classe). Le nombre et la classe des postes demandés pour chaque unité administrative sont indiqués dans les paragraphes qui suivent.

i) Bureau du chef du Service

5.57 Deux postes supplémentaires (1 P-5 et 1 P-4) sont proposés à ce titre. Le chef du Service de la logistique et des communications est chargé de coordonner toutes les questions qui ont trait à la gestion logistique au Département des opérations de maintien de la paix. Il s'agit en l'occurrence aussi bien de la synthèse détaillée des contributions des différentes sections du Service que de l'interprétation des mémorandums d'accord sur le statut des forces et sur le matériel appartenant aux contingents, des observations d'audit, des questions de sécurité aérienne et de questions complexes ayant trait à des marchés dont les incidences financières se chiffrent souvent en millions de dollars. À l'heure actuelle, la coordination des questions de gestion logistique s'effectue au coup par coup, par des transferts temporaires de personnel, en fonction des besoins et des possibilités. Cette gestion ad hoc n'est guère efficace. Les deux postes supplémentaires proposés seront donc occupés par des fonctionnaires qui se consacreront spécifiquement à cette tâche.

ii) Section des opérations logistiques

5.58 La fonction première de la Section des opérations logistiques consiste à assurer la planification centrale et la gestion quotidienne de toutes les opérations d'appui logistique. Sept postes supplémentaires sont demandés, pour assurer les tâches suivantes.

5.59 Dans le domaine de la planification logistique, des moyens supplémentaires sont nécessaires pour procéder à la planification logistique détaillée des missions nouvelles proposées ou envisagées, ainsi que pour les modifications de mandats et/ou de modalités opérationnelles de missions existantes telles que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) ou la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Deux postes, à savoir un P-4 et un agent des services généraux, sont demandés pour ces tâches.

5.60 S'agissant de l'appui administratif et des services de secrétariat, la Section des opérations logistiques souffre actuellement de déficiences graves dans plusieurs secteurs touchant les activités quotidiennes mais essentielles. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour fournir un appui administratif adéquat, en particulier pour le classement des dossiers, activité où le retard pris à cause du manque de personnel d'appui a des effets sur l'efficacité et sur la base de connaissances de la Section. Deux postes d'agent des services généraux (autres classes) sont demandés pour assurer ces tâches.

5.61 En ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents, l'application intégrale des nouvelles procédures de remboursement au titre de ce matériel a rendu nécessaire la mise en place d'une équipe logistique spécialement consacrée à ce secteur d'activité, pour participer aux missions d'inspection du matériel avant son déploiement, traiter les rapports de vérification du matériel, établir les données nécessaires pour les mémorandums d'accord relatifs au matériel en cours de négociation et initier le personnel du Siège et des missions aux procédures relatives au matériel appartenant aux contingents. Par ailleurs, la Section a besoin d'un personnel spécialisé dans le matériel appartenant aux contingents pour établir et publier des procédures opérationnelles standard et des directives pour les missions, mettre au point et installer les systèmes de suivi des mémorandums d'accord et du matériel, élaborer des tableaux standard d'inspection du matériel pour les missions

et fournir des avis spécialisés pour la mise au point et l'installation dans toutes les missions du module relatif au matériel appartenant aux contingents du système de soutien logistique des missions. Trois postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] sont demandés pour assurer ces tâches.

iii) Section du génie

5.62 La Section du génie est chargée de pourvoir à tous les besoins en génie civil, y compris les études techniques, la fourniture, la modification et l'entretien des locaux, la mise en place des services essentiels (électricité, eau, évacuation des déchets) et la prévention des incendies. Sept postes supplémentaires sont demandés pour assurer les tâches suivantes :

a) Organisation des systèmes et application sur le terrain (1 P-4 et 1 P-3). Les nouvelles missions des Nations Unies sont installées sur des terrains nus ou sur des sites existants dans la zone de la mission qui sont au préalable rénovés. Toutefois, comme la Section du génie ne dispose pas de moyens permanents en matière d'études techniques et de gestion des travaux de construction, ces tâches sont généralement effectuées dans des délais très courts et un peu en fonction des événements. Pour accomplir de manière professionnelle et économique ces travaux, qui sont souvent de grande ampleur et se déroulent dans des zones reculées de pays en voie de développement souvent gravement touchés par des conflits, la Section du génie a besoin de se doter d'une capacité de concevoir et de construire des installations adaptées aux missions – bureaux, logements, bases logistiques, camps de transit militaires, locaux spéciaux de police, bureaux et logements militaires, systèmes de production d'électricité, d'approvisionnement en eau et d'évacuation des déchets et tous réseaux d'infrastructure et d'appui connexes. Ces installations doivent souvent être dotées de systèmes de climatisation et/ou de chauffage, et elles doivent aussi être équipées pour le fonctionnement les ordinateurs et du téléphone. Il faut parallèlement disposer d'une équipe expérimentée qui s'occupe spécialement de superviser les travaux de construction sur le terrain;

b) Appui aux missions dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'assainissement (1 P-4 et 1 agent des services généraux). À l'heure actuelle, le Service de la logistique et des communications n'a pas les moyens nécessaires pour mener à bien des programmes de protection de l'environnement, d'assainissement ou d'approvisionnement en eau dans les missions. Les Nations Unies risquent donc d'être tenues responsables de dommages à l'environnement et de faire l'objet de réclamations à ce titre, ainsi que de critiques émanant de diverses entités internationales s'occupant de problèmes de l'environnement. Ces programmes sont capitaux pour le bon fonctionnement des missions et ont trait à la production d'eau, l'évacuation des eaux usées, les égouts et l'approvisionnement en eau. Faute d'effectifs suffisants pour organiser la production d'eau pour toutes les missions, les Nations Unies achètent de l'eau en bouteille pour les membres des contingents. S'il dispose de plus d'effectifs, le Service sera en mesure d'acheter des systèmes de traitement et de mise en bouteille de l'eau et d'installer ces systèmes auprès des missions. Ce programme d'action se traduirait par des économies non négligeables en éliminant les frais d'achat et le transport de l'eau potable. Par ailleurs, le Service serait en mesure de concevoir et d'appliquer des programmes permettant aux missions des Nations Unies d'assurer la protection de l'environnement;

c) Gestion du matériel électrique-mécanique (1 P-3). Le Département des opérations de maintien de la paix dispose d'environ 4 500 groupes électrogènes de divers types et tailles utilisés dans les missions. La plupart de ces unités sont exploitées en permanence dans des conditions climatiques extrêmes faute d'autres sources d'électricité sur place. Leur valeur d'inventaire est d'environ 35 millions de dollars. Le Service a certes élaboré des spécifications standard

pour l'achat de nouveaux groupes électrogènes, mais il subsiste de nombreux modèles de différentes marques dans les 20 missions en cours. Un programme cohérent de remplacement de ces équipements s'impose donc. Il faut aussi des ressources pour gérer à l'échelle mondiale le parc de groupes électrogènes et les stocks de pièces de rechange pour toutes les missions existantes et nouvelles. Les postes supplémentaires demandés permettraient au Service d'être mieux en mesure de fournir les services voulus dans ces domaines;

d) « Ingénieurs en ligne », contrôle du matériel et systèmes d'information géographique (1 P-4 et 1 P-3). La mise en place d'un véritable réseau Intranet d'information et de recherche en ligne spécifique facilitera grandement la tâche des sections de génie des différentes missions en mettant à leur disposition les études architecturales, l'information technique et les spécifications relatives aux travaux de construction et autres réussis dans le passé sur le terrain. En outre, les avancées technologiques de ces dernières années permettront au Service de la logistique et des communications de mettre en place des systèmes d'information géographique et de se doter de technologies d'imagerie par satellite. Les systèmes d'information géographique peuvent être mis à la disposition des missions pour produire des images cartographiques spéciales, des cartes de déploiement des contingents, et des moyens de suivi des réfugiés et d'enregistrement des électeurs. Les systèmes d'information géographique facilitent également les fonctions de commandement et de contrôle ainsi que la prise des décisions par les hauts responsables. Les autres produits de ces systèmes permettront en outre d'accroître la sécurité des déplacements dans les zones des missions en permettant de délimiter l'emplacement des champs de mines et les secteurs interdits.

iv) Section du transport

5.63 La Section du transport doit assurer le déplacement des contingents à destination et en provenance des opérations de maintien de la paix qui est indispensable à la réalisation des objectifs de 30 et 90 jours qui sont fixés pour le déploiement dans le rapport du Groupe d'étude, dans le cas des mouvements du matériel appartenant à l'ONU entre les missions (y compris la Base de soutien logistique des Nations Unies); la fourniture et la gestion globale des véhicules appartenant à l'ONU et des aéronefs faisant l'objet d'un affrètement de longue durée; ainsi que l'exécution du programme de sécurité aérienne du Département des opérations de maintien de la paix. Seize postes supplémentaires sont demandés :

a) Arriérés imputables à l'insuffisance des ressources (2 P-4, 2 P-3, 4 postes de la catégorie des services généraux, dont 1 de 1re classe). La Section du transport accuse un sérieux retard du fait que son volume de travail actuel a dépassé la capacité de ses effectifs. Au cours des neuf premiers mois de 2000, cette section a géré 110 dossiers d'affrètement d'aéronefs de longue durée (contre 34 sur toute l'année 1999), 40 000 heures de vol (1999 : 21 800) et 420 affrètements de courte durée (1999 : 300), déplacé 36 000 personnes (1999 : 30 000), acheté 4 700 véhicules (1999 : 1 400) et géré des dépenses d'un montant de 320 millions de dollars, contre 200 millions pour toute l'année 1999. Ce volume de travail a donné lieu à une situation permanente de gestion de la crise, avec des calendriers réduits, des effets néfastes sur la planification, de graves arriérés sur les plans administratif et opérationnel ainsi qu'un remplacement insuffisant du personnel en mission, en congé ou occupé à d'autres tâches. Les postes ci-dessus sont demandés pour remédier à ces insuffisances;

b) Application des recommandations de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (2 P-4 et 1 P-3). Un rapport détaillé récent de l'OACI sur la gestion des transports aériens dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a donné lieu à plusieurs nouvelles tâches importantes : restructuration de sections distinctes de l'aviation et de la sécurité aérienne, promulgation et application de normes globales d'exploitation et de

navigabilité, révision complète du Manuel des opérations aériennes, évaluation sur place des opérations et de la sécurité des transporteurs commerciaux et création d'un centre des opérations aériennes de maintien de la paix. Trois postes sont demandés pour assurer ces fonctions;

c) Amélioration des procédures contractuelles [1 P-4, 1 P-3, 1 poste de la catégorie des services généraux (1re classe)]. Il y a lieu d'améliorer les procédures contractuelles de la Section du transport en élaborant des spécifications techniques claires pour les véhicules, en mettant en place une procédure institutionnelle précise pour l'acquisition des véhicules, en élaborant des plans d'évaluation technique des réponses aux invitations à soumissionner et en systématisant la procédure liée aux lettres d'attribution pour les affrètements de courte durée. Trois postes sont demandés à ce titre;

d) Gestion du matériel de transport (1 P-3 et 1 poste de la catégorie des services généraux). Au Service de la logistique et des communications, la gestion du matériel est assurée au niveau des sections. Cette fonction d'une importance capitale, qui suppose la vérification de l'actualité des données relatives aux missions, l'analyse des tendances, le suivi de l'utilisation, la réaffectation du matériel selon qu'il convient et le lancement de la procédure de remplacement du matériel périmé, exige l'attention constante de spécialistes. Or, le manque de ressources du Service a obligé celui-ci à opérer au coup par coup. Deux postes sont proposés à la Section du transport pour assurer cette fonction.

v) Section des approvisionnements

5.64 Cette section approvisionne les missions en marchandises en vrac, dont le carburant, l'eau et les rations destinés aux contingents, fournit des contrats de soutien (« logcap ») ainsi que tout l'éventail de fournitures diverses, du matériel et mobilier de bureau aux drapeaux de l'ONU et aux bérets bleus. En outre, la Section supervise les activités d'achat des missions, fournit au Service de la logistique et des communications une orientation générale au sujet de la gestion du matériel et du traitement des réclamations liées aux contrats adressées au Département ou émanant de celui-ci, et émet des avis sur tous les aspects médicaux des opérations de maintien de la paix. Huit postes supplémentaires sont demandés aux fins ci-après :

a) Arriérés imputables à l'insuffisance des ressources (1 P-3 et 2 postes de la catégorie des services généraux). Comme dans le cas de la Section du transport, la Section des approvisionnements manque cruellement de ressources. Des arriérés se sont de ce fait accumulés dans de nombreux domaines, dont l'établissement des cahiers des charges pour les nouveaux marchés; la location et l'achat de matériel et mobilier de bureau, de matériel de réfrigération (dont des conteneurs frigorifiques) et de matériel d'information; le suivi des contrats en cours afin d'en contrôler la bonne exécution et de s'assurer qu'ils représentent le meilleur rapport qualité-prix pour l'ONU; l'évaluation des fournisseurs et l'assurance de qualité aux fins du respect des normes de l'ONU. Un problème de taille tient au manque de ressources pour assurer une gestion et un encadrement appropriés pour les questions contractuelles, dont en particulier les contrats-cadres, ce qui risque d'influencer négativement des décisions portant sur plusieurs millions de dollars. Enfin, la Section des approvisionnements n'a pas les moyens nécessaires pour tenir correctement les dossiers et la comptabilité des contrats et établir les autres documents sur lesquels reposent les décisions juridiques et financières. Deux postes sont demandés pour assurer ces fonctions;

b) Élaboration des contrats-cadres (1 P-4). On a recours de plus en plus à des contrats-cadres pour la fourniture de services aux missions de maintien de la paix. Des contrats-cadres bien structurés seront indispensables à la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude concernant les objectifs de déploiement de 30 ou 90 jours. Avant l'adoption d'une telle politique, il faut toutefois évaluer les coûts et les risques dans chaque cas particulier. S'il ressort

de ces évaluations que la formule vaut la peine d'être adoptée, une étude plus poussée devra permettre d'élaborer des cahiers des charges détaillés irréprochables. Un poste est demandé pour exécuter ces tâches. Bien qu'étant affecté à la Section des approvisionnements, ce poste permettrait également de fournir des conseils en matière d'élaboration de contrats-cadres pour tous les domaines fonctionnels du Service de la logistique et des communications;

c) Gestion des demandes de remboursement (1 P-4). Évaluation des dettes en suspens de l'ONU ou envers l'ONU. Les missions supposent l'achat de biens et de services d'une valeur de plusieurs millions de dollars. Au cours des 10 dernières années, des montants très élevés ont été réclamés par des adjudicataires, tandis que l'Organisation a elle-même dans de nombreux cas réclamé des dommages-intérêts ou des indemnisations pour non-respect de certaines clauses de contrats. L'examen de toutes ces affaires exige un spécialiste dont les recommandations puissent porter directement sur d'importantes questions financières et juridiques;

d) Gestion de contrats techniques (2 P-3). Il manque depuis longtemps des spécialistes des approvisionnements versés dans des domaines techniques spécialisés tels que les carburants, la manutention et les rations afin d'élaborer des cahiers des charges, se tenir au courant des changements et fournir un appui aux missions. Ces marchés représentent pour chaque mission des dizaines de millions de dollars. L'Organisation a besoin d'avis spécialisés et fiables dans ce domaine afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix et d'être à l'abri de problèmes contractuels coûteux. Ces tâches particulières et permanentes doivent être exécutées par des spécialistes;

e) Planification médicale (1 P-4). Ce nouveau poste doit permettre de renforcer la capacité de planification médicale pour les nouvelles missions; d'élaborer un mécanisme global de planification médicale des missions futures; de mettre au point un système de normalisation des capacités requises du personnel et du matériel médical dans les missions de l'ONU; de mettre au point des moyens de formation du personnel médical affecté aux missions des Nations Unies; d'assurer la liaison avec le futur personnel médical; et d'assurer le contrôle de la qualité sur le plan médical.

vi) Section des communications et des services électroniques

5.65 La Section des communications et des services électroniques est responsable du réseau mondial de transmissions pour les opérations de maintien de la paix, entre le Siège de l'ONU et les missions et dans les zones des missions jusqu'à l'échelon des sites des équipes d'observateurs militaires et de police civile ou des quartiers généraux des contingents. Elle fournit à toutes les opérations de maintien de la paix les services requis en technologie de l'information et logiciels d'application. Pour toute nouvelle mission, la mise en place d'un réseau de transmissions efficace est l'une des premières priorités. Les ressources de la Section étant limitées, cette tâche est devenue de plus en plus difficile à exécuter pour les nouvelles missions. Si l'on veut que la Section puisse assurer la mise en place en temps voulu des réseaux de transmissions ainsi que l'élaboration, le déploiement et l'entretien des systèmes d'information et des technologies apparentées, il faudra la renforcer considérablement dans plusieurs domaines, si bien que 18 postes supplémentaires sont demandés dans les domaines suivants :

a) Service des infrastructures de technologies de l'information et des communications (TIC) (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste de la catégorie des services généraux). Examen et évaluation du réseau étendu afin de renforcer le réseau général de communications de manière à assurer efficacement des transmissions sécurisées– phonies, données et images – et relever les besoins en télécommunications pour la Base de soutien logistique de Brindisi, qui devrait ainsi servir de téléport mondial pour l'aide aux missions et les connections avec des endroits reculés. Des recherches doivent être consacrées aux technologies nouvelles, telles que la cartographie

électronique par propagation radioélectrique, la poursuite et la localisation du matériel mobile et l'entretien et la programmation des téléphones ruraux numériques. Ces postes doivent être pourvus au Siège, étant donné qu'ils supposent la planification, l'élaboration, puis la supervision des améliorations apportées au réseau;

b) Projets de logiciels d'application (1 P-4, 1 P-3 et 2 postes de la catégorie des services généraux). Planification, définition et exécution de grands projets afin de résoudre les problèmes de logiciels d'application pour fournir un appui au Département des opérations de maintien de la paix et aux opérations elles-mêmes et de renforcer, en les intégrant, les systèmes d'appui logistique existants (système de contrôle du matériel des missions, système d'approvisionnement en articles consomptibles, module mouvements du système de gestion du personnel des missions, matériel appartenant aux contingents, etc.) et les systèmes de gestion administrative, financière et du personnel (système de gestion des achats pour les missions, ProGen, Reality, etc.) sur le terrain selon un échéancier précis. Quatre postes sont demandés à cette fin;

c) Planification de l'utilisation des satellites (1 P-4 et 1 P-3). Examen de la pertinence et de la sécurité des sons, données et images diffusés par satellite; planification de l'utilisation des satellites pour la mise en oeuvre des VSAT et la mise en service d'INMARSAT; réaménagement et surveillance du trafic; facturation des terminaux d'INMARSAT utilisés sur le terrain et coordination des ressources INTELSAT des Nations Unies partagées par d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales. Ces entités remboursent au Département des opérations de maintien de la paix le coût du transpondeur et d'autres dépenses;

d) Capacité d'émissions radiophoniques et télévisuelles (1 P-4). Planification et exécution du renforcement de la capacité d'émissions radiophoniques et télévisuelles des missions; mise en place d'un réseau d'émissions pour la saisie et la diffusion d'informations destinées au public – sons, données et images; poursuite du développement de la capacité en matière de vidéoconférences;

e) Capacité de transmissions (1 P-4 et 1 P-3). Planification et mise en place d'une capacité de transmissions à l'intention des contingents fournis par les pays qui ne disposent pas de moyens de télécommunications suffisants sur le terrain;

f) Plan de sécurisation des TIC (1 P-4 et 1 P-3). Planification et gestion d'un programme global de sécurisation des technologies de l'information et des communications comportant des procédures de dépannage, de reprise après un sinistre ainsi que des mesures d'urgence et fourniture d'avis sur leur bon fonctionnement et leur amélioration; définition et mise en place de mesures de reprise après un sinistre; établissement de plans d'urgence et évaluation des risques;

g) Plan directeur de formation de la Section des communications et des services électroniques (1 P-4 et 1 P-2). Mise au point, exécution et coordination d'un plan directeur de formation; coordination de la mise en place d'un laboratoire de formation centralisé à la Base de soutien logistique des Nations Unies et établissement de centres de responsabilité dans certaines missions; définition de mesures d'exécution aux fins de surveillance, d'examen et de retour d'information dans les programmes de formation;

h) Établissement de rapports consolidés (1 P-3). Établissement des spécifications et constitution d'un entrepôt de données de l'organisation constitué par des cubes de données spécifiques, et conception, application et diffusion de modèles de rapport afin de permettre l'établissement de rapports consolidés sur des applications indispensables aux missions.

c) Service de la gestion du personnel

5.66 Un des principaux sujets de préoccupation mentionnés par le Groupe d'étude des Nations Unies sur les opérations de paix tient à la nécessité de mettre au point une stratégie d'ensemble pour le recrutement du personnel, qui permette un recrutement et déploiement rapides d'effectifs et renforce les capacités du personnel en service sur le terrain, tout en garantissant à ce dernier des conditions de service appropriées. Les ressources exceptionnelles demandées dans le présent document permettront au Service d'apurer les arriérés en cours et d'anticiper plutôt que de réagir, quand il s'agira d'apporter aux missions sur le terrain un appui pour la gestion des ressources humaines. Toutefois, vu la charge de travail actuelle et l'importance des arriérés, cette aide additionnelle ne permettra au Service que d'aborder les principaux problèmes exposés dans le rapport du Groupe – notamment le développement des structures, les consignes permanentes, les mécanismes de suivi et la formation nécessaire qui permettra d'accorder des pouvoirs décisionnels accrus concernant les ressources humaines sur le terrain. Il est demandé que soient créés 31 postes supplémentaires, si l'on veut que le Service commence à s'atteler à la réalisation de ces objectifs (6 P-4, 7 P-3, 1 P-2 et 17 postes de la catégorie des services généraux dont 4 de 1re classe).

5.67 Il faudra donc essentiellement élaborer et appliquer une stratégie globale de recrutement et d'affectations; simplifier les procédures et les dispositifs et redonner leur place aux pratiques optimales, aux enseignements tirés et aux consignes permanentes qui devront être appliquées dans le Service et permettront d'octroyer des pouvoirs accrus; recenser les besoins en formation et mettre au point les programmes correspondants; reléguer davantage de responsabilités et mettre en place des mécanismes appropriés de formation, d'appui et de suivi; restructurer la catégorie Service mobile et revoir, en les améliorant, les conditions de service du personnel sur le terrain. Cela étant, on peut avancer sans se tromper qu'une fois que ces ressources exceptionnelles auront été dégagées pour une année et utilisées sur une période d'un an, seuls les arriérés en cours auront été apurés et l'on ne commencera à progresser dans les domaines susmentionnés qu'après que des ressources additionnelles auront été affectées au renforcement des capacités d'ensemble du Service.

i) Bureau du Chef du Service

5.68 Le Bureau du Chef assure la gestion et la coordination générales des activités du Service. Il doit en permanence assurer un suivi réel et donner des orientations de fond aux missions sur le terrain de façon systématique; mettre au point, en consultation avec les sections et d'autres bureaux, des mesures, des consignes permanentes, des directives et procédures administratives plus complètes et plus rationnelles en visant particulièrement les missions sur le terrain; et partager systématiquement des politiques relatives aux ressources humaines qui prennent en compte les pratiques administratives optimales, en se fondant sur les enseignements tirés, l'expérience acquise sur le terrain, les recommandations des audits et les questions soulevées par les États Membres.

5.69 Vu l'ampleur et la complexité croissantes des responsabilités du Service, le Bureau a dû reporter plusieurs projets spéciaux, se contentant de continuer à réagir au lieu d'anticiper. Le poids des arriérés entame la capacité du Bureau de préparer, actualiser, réviser certains outils de gestion fondamentaux, comme le Manuel d'administration des opérations hors Siège et les consignes permanentes, et d'en assurer la continuité, de mettre au point et réviser des directives et de rationaliser les dispositifs et processus administratifs qui permettraient, notamment, au Bureau de déléguer des responsabilités accrues aux missions sur le terrain et à ces dernières d'exercer de façon plus uniforme les pouvoirs qui leur ont été déjà dévolus.

5.70 En raison de l'insuffisance des effectifs, le Bureau a en outre des difficultés à procéder à la mise au point et aux premières révisions, ainsi qu'à assurer le suivi, par l'intermédiaire du Bureau de la gestion des ressources humaines, de principes de gestion des ressources humaines adaptés au personnel sur le terrain. Il n'est pas en mesure de « tirer des enseignements » des observations et re-

commandations des audits, des mesures disciplinaires et des recours, dont ceux présentés devant le Tribunal administratif des Nations Unies et d'autres instances et d'en tenir dûment compte dans l'appui qu'il porte sous diverses formes (conseils, formation et autres) au personnel des missions sur le terrain.

5.71 Il est proposé de doter le Bureau du Chef de trois nouveaux postes [1 P-4, 1 P-3, et 1 agent des services généraux (autres classes)] dont les titulaires seront chargés de commencer à apurer les arriérés, d'aider à la révision urgente des mesures prévoyant la délégation de pouvoirs accrus, de recenser dans un premier temps les besoins en formation et de mettre au point des programmes de formation adaptés à chaque mission. Même en disposant de ces ressources supplémentaires, le bureau devra surseoir à toute initiative visant à élaborer et appliquer systématiquement les stratégies propres à introduire les réformes recommandées par le Groupe tant que les arriérés en cours n'auront pas été apurés et ce sont les projets prioritaires (par exemple la restructuration de la catégorie Service mobile) qui seront abordés en priorité. Les titulaires de ces postes devront s'acquitter des fonctions suivantes :

a) Un fonctionnaire de gestion administrative (P-3) apportera son concours, sur le long terme, à la production de documents d'orientation faciles à utiliser, ainsi qu'il est demandé dans le rapport du Groupe. Le titulaire du poste interviendra, par ses conseils et son appui, dans le traitement des mesures disciplinaires et des recours exigeant un examen juridique et il coordonnera en outre d'autres projets spéciaux. Il devra aussi examiner et analyser ces cas et intervenir à leur sujet, en tirant « les enseignements appropriés » et en faisant part aux missions sur le terrain des pratiques administratives optimales. Il (elle) devra intervenir dans l'examen et/ou l'amélioration des conditions de service du personnel sur le terrain, participer notamment à la restructuration de la catégorie Service mobile et intervenir dans la mise au point et/ou la révision des mesures d'organisation afin de mieux répondre aux exigences toujours nouvelles des opérations sur le terrain;

b) Un assistant administratif (agent des services généraux) chargé de procéder aux recherches parajudiciaires et d'apporter un soutien administratif, pour faire face à l'accroissement de la charge de travail qu'implique la mise au point des politiques et/ou des orientations;

c) Un formateur de personnel (P-4) chargé de recenser dans un premier temps les besoins en formation du personnel en service et d'assurer la formation des nouvelles recrues avant leur déploiement. Ce fonctionnaire devra d'abord coordonner et mettre au point des programmes de formation visant à relever les compétences techniques et de gestion du personnel sur le terrain, cette formation visant notamment le personnel de la catégorie Service mobile dont les compétences devront être à la mesure de ce que l'on attend de cette catégorie une fois qu'elle sera restructurée.

5.72 Comme il est indiqué dans le rapport du Groupe, l'insuffisance des ressources a diminué la capacité de l'Organisation d'institutionnaliser les programmes de formation destinés au personnel civil de rang intermédiaire ou supérieur exerçant des fonctions administratives et d'appui. Cette faille sur le plan de la formation a été une des causes du manque critique du personnel indispensable pour exercer des fonctions d'administration et d'appui dans les opérations de maintien de la paix. Il est nécessaire qu'il y ait une stratégie de formation et de perfectionnement permanents du personnel sur le terrain si l'on veut disposer de personnel d'une envergure suffisante pour faire face aux besoins actuels et futurs des opérations de maintien de la paix sur le plan des services administratifs et d'appui.

5.73 La création d'un nouveau poste P-4 serait une première mesure qui permettrait de répondre de façon cohérente aux besoins en formation du personnel sur le terrain. On ne peut toutefois pas s'attendre qu'un seul poste de P-4 permettra d'élaborer tous les programmes nécessaires pour faire

face aux besoins opérationnels spécifiques des missions sur le terrain. Il faudra une aide additionnelle pour planifier et organiser les activités de formation destinées au personnel administratif sur le terrain (finances, budget et gestion des ressources humaines) et au personnel chargé de la logistique (communications, traitement électronique de l'information, sécurité aérienne, contrôle des mouvements, passation de marchés, etc.) et de mettre en place des ateliers d'initiation destinés au personnel nouveau appelé à aller sur le terrain, ainsi que des cours de suivi sur la gestion des ressources humaines, la budgétisation, la comptabilité ou les finances, les modalités de suivi ou le logiciel électronique, sans compter une spécialisation dans divers domaines de la logistique.

ii) Section de l'administration et de la gestion de l'information

5.74 Les difficultés qu'il y a à attirer, à retenir et à rémunérer du personnel volontaire pour des opérations de maintien de la paix et l'obsolescence de la catégorie Service mobile ont été soulignées dans le rapport du Groupe. En conséquence, le Groupe a recommandé que soient revues les conditions de service, afin que l'Organisation puisse attirer et retenir le personnel le plus qualifié et que la catégorie Service mobile soit modifiée de sorte à mieux tenir compte des besoins actuels et futurs des opérations de maintien de la paix. La Section sera directement chargée de concrétiser ces objectifs. Il faudra pour cela la doter de ressources substantielles, sous forme de personnel supplémentaire, afin qu'elle soit en mesure non seulement de relever ces défis mais de tenir l'obligation fondamentale qui lui incombe d'assurer le niveau de services et d'appui que mérite le personnel sur le terrain. Il est demandé la création de 14 postes supplémentaires (3 P-4, 2 P-3, 9 agents des services généraux, dont 2 de 1re classe) afin d'améliorer la qualité des services actuellement fournis et de procéder aux changements proposés par le Groupe.

5.75 La Section de l'administration et de la gestion de l'information se consacre essentiellement aux actions à mener pour gérer, perfectionner et retenir le personnel sur le terrain. Outre qu'elle s'acquitte de ses fonctions de base concernant les contrats, les salaires, les indemnités et prestations, la Section s'efforce d'adopter une approche dynamique dans la gestion des conditions de service du personnel des missions sur le terrain. Ce faisant, elle essaie de contribuer aux changements organisationnels en élaborant et appliquant des dispositions et des pratiques conformes aux programmes du Secrétaire général concernant la réforme de la gestion des ressources humaines. Cela signifie l'élaboration et l'application de politiques cohérentes concernant les ressources humaines dans les missions sur le terrain, le renforcement des capacités des missions sur le terrain, ce qui permettra de leur octroyer davantage de pouvoirs, le suivi de la situation actuelle en ce qui concerne les délégations de responsabilités, la gestion des comportements du personnel civil sur le terrain tout comme la surveillance de la gestion des comportements du personnel sur le terrain en général, le recensement des besoins de formation et de perfectionnement du personnel, la formulation d'avis concernant la gestion des carrières, l'amélioration des conditions du personnel sur le plan de la sécurité, des soins de santé et du bien-être, et l'examen des recours et des mesures disciplinaires.

5.76 Ne disposant pas de ressources humaines suffisantes, la Section n'est pas tout à fait en mesure de fournir un appui ayant la qualité que sont en droit d'attendre les missions sur le terrain. Certes, la Section s'est fixé comme priorité de mettre au point ses propres initiatives de réforme, mais elle ne dispose pas des ressources nécessaires pour se consacrer à des objectifs stratégiques à long terme, tels que l'organisation des carrières et la formation du personnel sur le terrain, la délégation de pouvoirs, et la conception de programmes visant le bien-être du personnel sur le terrain. Elle s'efforce d'assurer les services de base les plus essentiels, veillant par exemple à ce que le personnel sur le terrain soit dûment rémunéré en temps voulu. Tout retard administratif dans le paiement des salaires a été cause de difficultés pour les membres du personnel et d'insécurité pour leurs familles. Cette situation doit, de toute évidence, être améliorée. Il est certes normal de considérer que le paiement du personnel est l'obligation première de toute instance chargée des ressources humai-

nes, mais le problème a pris des dimensions nouvelles, vu que le personnel international administré directement par la Section a augmenté de 75 % pendant la période allant de juin 1999 à septembre 2000, passant d'un effectif total de 2 428 personnes en novembre 1999 à 4 257 en septembre 2000. À noter également qu'il y a actuellement dans les missions de maintien de la paix 746 postes vacants qui, une fois pourvus, se traduiront par un surcroît de la charge actuelle de travail, à quoi s'ajoute un taux de rotation du personnel de 5 % enregistré l'année dernière.

5.77 En conséquence, la Section est aujourd'hui chargée à elle seule d'administrer environ 40 % du personnel du Secrétariat inscrit sur les états de paie au Siège. Pour donner une idée de la charge de travail, on peut indiquer que le nombre total des notifications administratives approuvées par les six fonctionnaires chargés des ressources humaines dans la Section, pour la période allant du 1er janvier au 27 septembre 2000, s'est élevé à 11 784. Ce chiffre représente une moyenne de 1 964 notifications administratives par fonctionnaire. Il en résulte, ce qui est compréhensible mais quand même inacceptable, que les bonnes pratiques administratives sont sacrifiées, toute l'attention étant portée aux questions urgentes qui surgissent chaque jour.

a. Bureau du Chef de la Section

i. Missions spéciales

5.78 La Section de l'administration et de la gestion de l'information administre le personnel de 20 missions (maintien ou établissement de la paix, missions de bons offices ou politiques du Secrétaire général), soit un effectif actuel de 3 865 agents recrutés sur le plan international. Le taux de rotation est en moyenne de 5 % par mois, ce qui se traduit par un accroissement de 10 % du nombre des fonctionnaires à tout moment, avec les tâches qui en découlent en termes de cessations de service et de nominations. Il y a actuellement un arriéré moyen mensuel d'environ 720 opérations administratives, 17 rapports administratifs, 27 rapports d'activité (présentés chaque semaine par toutes les missions hors Siège) et 750 examens du statut contractuel d'agents du Service mobile, alors même que les agents des services généraux de la section font en moyenne 175 heures supplémentaires chaque mois, sans compter les heures supplémentaires correspondantes faites par des administrateurs. Il peut falloir jusqu'à trois mois pour instruire les contrats et inscrire les agents nouvellement recrutés, généralement au titre de contrats de six mois ou moins, sur les états de paie.

5.79 Les modifications récemment apportées aux conditions d'emploi des agents recrutés au titre d'engagements pour une durée limitée comprennent le paiement d'une indemnité pour charges de famille et une amélioration de l'assurance. On envisage aussi de modifier les arrangements contractuels de ces agents de manière que l'on puisse réengager les intéressés au titre d'engagements pour une durée déterminée régis par les dispositions 100 et suivantes du Règlement du personnel. Ces réformes devraient, dans une certaine mesure, répondre aux préoccupations exprimées par le Groupe d'étude dans son rapport au sujet des difficultés qu'il y a à attirer, récompenser et conserver des agents de terrain, mais elles accroîtront la charge de travail de la Section de l'administration et de la gestion de l'information, qui devra gérer et administrer les contrats et prestations sensiblement plus complexes correspondant aux conditions d'emploi améliorées des agents nommés au titre d'engagements pour une durée limitée et d'engagements régis par les dispositions 100 et suivantes du Règlement du personnel.

5.80 Pour commencer à répondre aux besoins actuels et futurs, il est proposé de diviser le travail de la Section par région géographique (Afrique, Amérique latine, Asie et Europe). Deux postes P-4, 1 poste P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes) viendraient s'ajouter aux effectifs actuels. La fonction serait supervisée à la classe P-4, poste dont le titulaire serait responsable de la direction, coordination et supervision générales du travail concernant les missions spéciales, y compris contrôler les délégations de pouvoir exercées par les fonctionnaires hors Siège et veiller à l'application cohérente des politiques et pra-

tiques à la Section et dans le cadre des missions spéciales. Chaque région géographique serait appuyée par des administrateurs des ressources humaines (P-4). Ceux-ci seraient directement responsables de l'administration des missions complexes et de la supervision et la coordination du service des prestations complexes (les indemnités pour personne à charge ou pour frais d'études, par exemple). Ils seraient assistés de deux administrateurs des ressources humaines (P-3), dont chacun serait directement responsable d'une ou deux missions dans les régions suivantes :

a) Afrique : 8 missions, environ 838 agents recrutés sur le plan international;

b) Asie et Moyen-Orient : 6 missions, environ 1 203 agents recrutés sur le plan international;

c) Europe et Amérique latine : 6 missions, environ 1 824 agents recrutés sur le plan international.

5.81 Ces ressources additionnelles amélioreraient le rapport administrateur des ressources humaines/fonctionnaires administrés, qui passerait de 1 pour 996 à 1 pour 552. La situation ne serait certes pas idéale, mais l'on pourrait commencer à restaurer l'efficacité de l'action administrative.

5.82 Un poste d'assistant administratif principal (agent des services généraux, 1re classe) est nécessaire pour la supervision et l'encadrement quotidien des assistants administratifs de rang inférieur. Trois autres postes des services généraux (autres classes) sont nécessaires pour les opérations administratives.

ii. Missions établies

5.83 La Section de l'administration et de la gestion de l'information est aussi chargée d'approuver, de comptabiliser et d'administrer les droits, indemnités, prestations et contrats d'environ 623 agents recrutés sur le plan international affectés à des missions de maintien de la paix et des missions hors Siège appelées « missions établies ». Ce chiffre comprend 231 agents de missions établies affectés à des missions spéciales. La Section supervise l'exercice par les missions hors Siège des délégations de pouvoir accordées aux fins de l'administration et de la gestion du personnel recruté sur le plan local et de la délégation de pouvoir limitée concernant le personnel recruté sur le plan international.

5.84 La Section est aussi chargée de gérer le Service mobile. Cette catégorie de personnel constitue traditionnellement l'ossature de l'appui administratif et logistique des missions de maintien de la paix, en particulier lorsque celles-ci commencent, et c'est la seule catégorie de personnel spécialement créée pour ces missions. Mais, comme l'a fait observer le Groupe d'étude, l'Organisation n'a pas eu les ressources nécessaires pour développer le Service mobile. Cette catégorie de personnel a ainsi perdu beaucoup de sa valeur, et c'est pourquoi le Groupe d'étude a recommandé que le Service mobile soit réformé pour répondre aux besoins actuels et futurs de missions hors Siège complexes, en mettant en particulier l'accent sur la formation et le perfectionnement des cadres moyens et supérieurs exerçant des fonctions administratives et logistiques clefs.

5.85 Le Groupe d'étude a aussi recommandé une révision des conditions d'emploi des agents du Service mobile afin d'attirer et de conserver les candidats les plus qualifiés. Étant donné la mobilité propre aux agents du Service mobile et la complexité de leurs contrats et prestations, il est nécessaire d'élaborer constamment des politiques de gestion des ressources humaines ainsi que des directives ad hoc, et de renforcer l'appui administratif aux missions établies. Il n'y a pas eu suffisamment de ressources pour le faire efficacement, ni pour gérer et perfectionner comme il aurait fallu cette catégorie de personnel. Pour gérer efficacement le Service mobile après la restructuration envisagée dans le rapport du Groupe d'étude, il faut élaborer et mettre en oeuvre une planification de la succession et des programmes de formation à l'intention des agents du Service mobile, créer des possibilités de carrière à leur profit, et mieux organiser leur carrière. Pour ce faire, un poste P-3 sup-

plémentaire est nécessaire pour s'occuper des missions établies. Grâce à cette capacité initiale, il serait possible de commencer à administrer le Service mobile, y compris l'organisation des carrières, la création d'emplois, la création et la tenue à jour d'un inventaire des compétences, l'identification des besoins de formation et la supervision de la conception des programmes nécessaires, la direction des promotions et la gestion des indemnités de poste, la mise en oeuvre d'une politique de roulement et l'examen des nominations. Il est aussi proposé de créer deux postes supplémentaires d'agent des services généraux (autres classes) pour aider la Section à réunir des données et à les tenir à jour, ainsi qu'à mener des recherches, classer les emplois et administrer les prestations.

b. Gestion de l'information

5.86 La Section est responsable de la gestion et de la maintenance des bases de données et systèmes d'information utilisés par le Service, comme le SIG, le Système de gestion du Service mobile et la base de données sur les opérations de maintien de la paix, du développement et de la maintenance de ces systèmes de gestion de l'information utilisés pour planifier les missions, et nommer et administrer le personnel des missions hors Siège. Elle est aussi chargée de gérer et de tenir à jour tous les dossiers et archives relatifs au personnel, dont 12 740 dossiers administratifs. La mise en place de systèmes de gestion des ressources humaines adéquats pour les missions hors Siège fait partie intégrante de la supervision de l'exercice des pouvoirs délégués à ces missions. Il ne sera pas possible de leur déléguer davantage de pouvoirs sans améliorer les systèmes de gestion des ressources humaines. L'Organisation n'a pas disposé des ressources voulues pour mener à bien ses projets dans ce domaine ni pour faire face à l'accroissement des tâches de gestion des dossiers et archives en matière de personnel. Trois mille quatre cent quarante-quatre nouveaux dossiers individuels ont dû être créés depuis juin 1999 en raison de l'accroissement du nombre des fonctionnaires affectés à des missions hors Siège. Le personnel manque pour tenir les dossiers à jour et 40 caisses de dossiers à classer dont chacune exige deux à trois semaines de travail sont actuellement en attente, et un investissement temporaire de ressources additionnelles représentant quelque deux années de travail d'un agent des services généraux (autres classes) est donc nécessaire si l'on veut remédier rapidement à la situation. En outre, on manque de ressources pour créer, mettre à jour, actualiser et distribuer aux missions hors Siège les instructions ou consignes permanentes, comme le Field Administration Manual (Manuel d'administration des missions) évoqué dans le rapport du Groupe d'étude. Ne disposant pas du personnel nécessaire pour tenir à jour des documents d'orientation aussi essentiels, la Section s'est trouvée handicapée s'agissant d'assurer la cohérence de l'application des politiques et des procédures tant au Siège qu'hors Siège. Si l'on veut progresser, il faudra institutionnaliser la collecte, la mise à jour et la diffusion sur une large échelle de recueils d'instructions, de politiques et de pratiques, optimiser l'utilisation des données électroniques et ménager un accès opérationnel aux dossiers du personnel.

5.87 Pour y parvenir, un poste P-4 est nécessaire pour la direction d'ensemble de la fonction, l'élaboration théorique des systèmes, la sécurité de l'information, la liaison avec la Section des communications et des services électroniques (Service de la logistique et des communications) qui fournit l'infrastructure d'appui pour le traitement électronique des données entre le Service de la gestion du personnel et les missions hors Siège, et la coordination et la supervision du système de gestion du Service mobile sur le terrain et au Siège. Un poste supplémentaire d'agent des services généraux (1re classe) est nécessaire pour appuyer le programmeur, pour effectuer des dépannages, réunir des données, extraire des données statistiques et coordonner les exercices de nettoyage de la base de données. Il est impératif de disposer d'un registre central pour consigner les enseignements tirés de la pratique et normaliser les politiques, procédures opérationnelles standard et autres. Deux autres postes d'agent des services généraux sont proposés pour créer, gérer et tenir un tel registre, ainsi que les dossiers du personnel et les dossiers administratifs.

c. Section de la dotation en effectifs

5.88 La Section de la dotation en effectifs est actuellement responsable, pour 34 opérations, du recrutement et des voyages du personnel civil international ainsi que des voyages des agents de la police civile et des observateurs militaires. Ces opérations comprennent les missions permanentes, les missions spéciales et les missions d'envoyés spéciaux et missions politiques. Avec l'apparition de structures complexes dans les missions, en particulier les « missions d'appui à la bonne gouvernance », les tâches qui incombent à la Section se sont accrues pour englober l'identification et le déploiement rapide de personnel capable d'assumer à la fois les fonctions traditionnelles de démarrage d'une mission de l'Organisation et les responsabilités beaucoup plus diversifiées d'appui à la bonne gouvernance. La création de 14 postes supplémentaires est proposée pour répondre à ces préoccupations et pour les préparatifs en vue des changements recommandés dans le rapport du Groupe d'étude.

5.89 En 1999, deux missions de grande envergure et complexes ont été lancées au Kosovo (MINUK) et au Timor oriental (ATNUTO). Afin de faire face à cette augmentation en flèche des besoins en personnel (plus de 2 392 postes ont été autorisés pour le personnel civil international), trois des six fonctionnaires chargés du recrutement de la Section de la dotation en effectifs ont été affectés à l'identification et à la sélection du personnel pour ces deux missions, ce qui a réduit de moitié les ressources en personnel disponibles pour les autres missions et a annulé l'impact de deux postes supplémentaires de la classe P-3 et d'un poste supplémentaire de la classe P-4 approuvés à cette fin. Le programme de travail de la Section a encore été élargi cette année à la suite de l'établissement de la MONUC (République démocratique du Congo), de la MINUEE (Érythrée/Éthiopie) et de l'expansion récente de la MINUSIL (Sierra Leone).

5.90 Les tâches supplémentaires imposées à la Section ont entraîné des retards dans tous ses domaines d'activité, y compris le déploiement du personnel dans les délais voulus. Bien qu'elles aient été créées en 1999, la MINUK et l'ATNUTO n'ont toujours pas reçu la totalité de leurs effectifs. En outre, ces deux missions ont connu un taux élevé de rotation du personnel, ce qui a entraîné pour la Section une charge de travail plus lourde afin d'identifier, de sélectionner et d'envoyer sur le terrain du personnel de remplacement.

5.91 La réaffectation des fonctionnaires chargés du recrutement et des voyages pour ces deux opérations a également affecté la satisfaction rapide des besoins en effectifs des autres missions. Sur un total de 5 003 postes autorisés pour l'ensemble des 34 missions desservies, 3 757 postes ont été pourvus, 500 postes le seront bientôt (les fonctionnaires recrutés sont prêts à partir) et 746 postes restent à pourvoir. L'identification rapide de candidats dans les différents groupes professionnels est entravée par l'absence d'une liste fiable et actualisée de candidats présélectionnés, un besoin prioritaire qui a été identifié par le Groupe d'étude. La liste actuelle est dépassée, inefficace et requiert beaucoup de main-d'oeuvre pour sa tenue. Bien que 22 000 candidats aient été inclus dans la liste, leurs qualifications et leur aptitude à travailler dans une mission n'ont pas fait l'objet d'une enquête approfondie et n'ont pas été comparées avec les besoins en effectifs. Le personnel affecté actuellement à l'équipe de gestion des candidatures est inondé par le flux quotidien des candidatures aux postes des missions (environ 150 par jour) et par un arriéré de 3 500 candidats qui n'ont pas encore été inscrits sur la liste.

5.92 L'accroissement considérable des besoins en effectifs dû à l'expansion des opérations de maintien de la paix a entraîné une augmentation importante de la charge de travail concernant les voyages. À titre d'exemple, en 1999, 3 051 autorisations de voyage ont été établies pour une valeur de 22 488 548,38 dollars des États-Unis; au 26 septembre 2000, 3 008 autorisations de voyage avaient été traitées en 2000 pour une valeur de 21 899 773,68 dollars. Il y a actuellement 400 fonctionnaires recrutés qui attendent de pouvoir voyager, beaucoup d'entre eux ayant été sélectionnés il y a plus de deux mois. Cela affecte dans une large mesure les besoins opérationnels des missions.

5.93 Pour toutes ses fonctions, la Section de la dotation en effectifs a besoin de ressources supplémentaires afin de faire face à la charge de travail accrue et de s'occuper des préparatifs en vue des changements conceptuels proposés dans le rapport du Groupe d'étude. Afin de pouvoir déployer le personnel selon le cadre prévu dans le rapport du Groupe d'étude, les mesures suivantes doivent être prises dans le contexte de l'élaboration d'une stratégie mondiale en matière d'effectifs :

a) Établir des modules de missions, en coordination avec les bureaux fonctionnels, administratifs et techniques, qui permettent de normaliser les besoins en personnel sur le terrain en tenant compte de la taille de la mission, de son mandat et de la complexité de ses opérations;

b) Élaborer des définitions générales d'emploi pour tous les niveaux de poste dans tous les groupes professionnels couverts par les opérations de maintien de la paix;

c) Prévoir les besoins afin d'évaluer le nombre et les types de fonctionnaires dont on aura besoin en coordination avec les bureaux fonctionnels, administratifs et techniques;

d) Mettre en place une nouvelle liste sur l'Internet/Intranet, qui sera plus fiable, efficace et accessible, facilitant ainsi par la suite l'établissement de listes secondaires comprenant des candidats qui ont été agréés et présélectionnés par les différents bureaux techniques, fonctionnels et administratifs compétents du Secrétariat. Il faudra pour cela recruter deux consultants – un spécialiste des techniques de l'information et un spécialiste des ressources humaines – afin de conceptualiser et de mettre au point la liste en utilisant toutes les nouvelles techniques disponibles. Le nombre effectif des postes requis pour la tenue de cette liste ne serait connu qu'à la fin du projet exécuté par les consultants;

e) Conclure des accords avec les départements et bureaux du Secrétariat ainsi qu'avec les organismes du système des Nations Unies afin d'établir une liste secondaire de personnel présélectionné et prêt à être déployé afin d'occuper des postes clefs de gestion, d'administration et d'appui technique, y compris les conditions requises pour les opérations de démarrage;

f) Conclure des accords avec les États Membres afin d'établir une liste secondaire de personnel présélectionné et prêt à être déployé pour occuper des postes dans tous les domaines de l'administration civile;

g) Élaborer un plan global de formation, en coopération avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et les États Membres, pour tous les fonctionnaires affectés à des opérations de maintien de la paix, en particulier dans les domaines des finances, de la gestion du personnel et des achats, où une connaissance approfondie des règlements et des règles administratifs de l'Organisation est nécessaire;

h) Rationaliser et simplifier les processus et procédures de recrutement en vue de rendre le processus de sélection plus transparent et efficace.

5.94 Afin de faire face à la charge de travail actuelle et aux préparatifs en vue des changements conceptuels décrits dans le rapport du Groupe d'étude, la Section de la dotation en effectifs aurait besoin de 14 postes supplémentaires (2 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 7 postes de la catégorie des services généraux, dont 2 de 1re classe), qui seront affectés aux différents domaines d'opérations.

D. Bureau des affaires militaires et de la police civile

Tableau 5.8 **Effectifs nécessaires**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Changements*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SSG	–	1	1
D-2	1	–	1
P-5	1	1	2
Total partiel	**2**	**2**	**4**
Agents des services généraux			
1re classe	–	–	–
Autres classes	1	2	3
Total partiel	**1**	**2**	**3**
Autres catégories	–	–	–
Total partiel	**–**	**–**	**–**
Total	**3**	**4**	**7**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	–	1	1
D-1	2	–	2
P-5	3	3	6
P-4/3	36	33	69
Total partiel	**41**	**37**	**78**
Agents des services généraux			
1re classe	–	1	1
Autres classes	12	11	23
Total partiel	**12**	**12**	**24**
Autres catégories	–	–	–
Total partiel	**–**	**–**	**–**
Total	**53**	**49**	**102**
Total général	**56**	**53**	**109**

5.95 **Conformément aux paragraphes 123 à 127, 131 et 132 du rapport du Secrétaire général, un nouveau Bureau des affaires militaires et de la police civile serait créé et dirigé par un Sous-Secrétaire général. On propose la création, au sein du Bureau des affaires militaires et de la police civile, d'un groupe consultatif sur le droit pénal et les systèmes judiciaires. Une nouvelle division de la police civile serait créée et on propose de reclasser à D-2 le poste de conseiller de la police civile ; et le Bureau du Conseiller militaire au sein de la Division du personnel militaire a été restructuré.**

5.96 Les postes supplémentaires proposés au titre du budget ordinaire et indiqués dans le tableau 5.8 concernent l'établissement du Bureau des affaires militaires et de la police civile (257 500 dollars). Au titre du compte d'appui, la création de 49 nouveaux postes est proposée, y compris le reclassement de D-1 à D-2 du poste du Conseiller de la police civile. Les coûts estimatifs s'élèvent à 1 939 500 dollars.

1. Bureau du Sous-Secrétaire général

5.97 On propose la création d'un nouveau poste de sous-secrétaire général pour le chef du Bureau des affaires militaires et de la police civile, qui sera appuyé par un assistant spécial de la classe P-5 et deux agents des services généraux ayant les fonctions d'assistants administratifs. L'ampleur du travail nécessaire pour gérer et appuyer les activités des militaires et de la police civile, y compris les contingents importants de personnel militaire et de la police civile ainsi que d'autres capacités de grande envergure, a abouti à la création de deux divisions séparées pour les fonctions militaires et les fonctions de police civile.

Groupe consultatif sur le droit pénal et les systèmes judiciaires

5.98 On propose la création, au sein du Bureau du Sous-Secrétaire général, d'un groupe consultatif sur le droit pénal et les systèmes judiciaires comprenant un chef de la classe D-1, un spécialiste principal des affaires judiciaires de la classe P-5, deux spécialistes des affaires judiciaires de la classe P-4, ainsi que deux assistants administratifs de la catégorie des services généraux. Ce groupe constituerait notamment le lien critique entre les activités de police civile et l'établissement de systèmes judiciaires et pénaux locaux ainsi que l'appui à ceux-ci. Le groupe disposerait de compétences techniques concernant les systèmes judiciaires et pénaux, en mettant l'accent sur l'expérience opérationnelle. Étant donné le degré d'expérience et de connaissances spécialisées requis, le groupe serait dirigé par un fonctionnaire de la classe D-1 et comprendrait des experts juridiques spécialisés dans le secteur judiciaire et le secteur des systèmes pénaux. Il disposerait également du personnel nécessaire pour aider à mettre au point des arrangements en vue de mobiliser du personnel spécialisé dans ces secteurs à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Le groupe relèverait du Sous-Secrétaire général aux affaires militaires et de la police civile.

5.99 La capacité de la police civile des Nations Unies d'exécuter son mandat est étroitement liée à la capacité du personnel local des systèmes judiciaires et pénaux d'assumer ses responsabilités d'une manière efficace. Toutefois, dans les opérations de paix, la police civile est souvent déployée dans des zones où non seulement la police locale, mais également les institutions judiciaires et pénales locales ont été gravement affaiblies ou ont cessé d'exister. Dans de telles zones, ces institutions doivent être rapidement renforcées pour que la police civile des Nations Unies puisse réussir dans sa tâche.

5.100 Bien que le lien entre les activités de la police civile et les systèmes judiciaires et pénaux soit évident, la dynamique de ces systèmes au niveau local n'a pas été pleinement prise en considération dans la planification des opérations de police civile et dans l'élaboration des orientations et de l'appui quotidiens que celle-ci reçoit du Siège. En outre, l'ONU n'a pas été en mesure de mobiliser à temps les ressources nécessaires pour traiter de ces aspects du mandat de la police civile.

5.101 Au sein du système des Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le PNUD poursuivront leur assistance afin d'améliorer les capacités locales dans les secteurs judiciaire et pénal conformément aux normes et conventions existantes. Toutefois, comme l'a fait observer le Groupe d'étude, une capacité supplémentaire est toujours requise pour assurer que des orientations appropriées soient fournies quotidiennement aux missions sur leurs activités relatives aux systèmes judiciaires et pénaux, pour faire en sorte que ces aspects de leurs activités soient pleinement pris en considération lors de la planification et du déploiement des opérations de

maintien de la paix, et pour mobiliser les ressources nécessaires dans ce domaine à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

2. Division militaire

5.102 La Division militaire est chargée de donner des avis sur des questions militaires techniques, de contribuer, sur le plan militaire, à la direction des missions en cours, de participer à la constitution des forces (y compris à la gestion des aspects militaires des arrangements relatifs aux forces en attente), de gérer l'incorporation, le rapatriement et la relève des contingents et des officiers, d'élaborer des plans de mission pour la composante militaire et d'offrir un appui aux États Membres ainsi qu'aux missions en ce qui concerne la formation, la doctrine et les normes.

5.103 Dans un premier temps, la Division serait restructurée de façon à mieux tirer parti des ressources existantes. La fonction de constitution des forces serait transférée du Service de la planification militaire au Service de la constitution des forces et du personnel militaire qu'il est envisagé de créer. Cette restructuration permettrait au Service de la planification militaire de se consacrer à l'établissement d'évaluations, de plans et de documents connexes. La structure de base de la Division serait la suivante : Bureau du conseiller militaire, Service des opérations militaires en cours, Service de la constitution des forces et du personnel militaire, Service de la planification militaire et Service de la formation et de l'évaluation.

5.104 La Division aurait besoin de postes supplémentaires : 24 postes d'administrateur et 8 postes d'agent des services généraux. En plus, il faudrait redéployer à l'intérieur de la Division deux postes actuellement approuvés pour l'état-major de mission à déploiement rapide, qui seraient transférés au Service de la planification militaire. Après avoir pris en considération les avantages que présenteraient la séparation des fonctions militaires et des fonctions de police civile et la restructuration indiquée ci-dessus, on s'est attaché en priorité à calculer les effectifs qui seraient nécessaires pour exécuter, au moins à un niveau fondamental, les fonctions énumérées ci-dessus. Cette approche ne permettra donc de mettre en place qu'une capacité limitée en matière de planification et de services consultatifs dans des domaines spécialisés, tels que logistique militaire, génie militaire et aviation militaire.

a) Bureau du Conseiller militaire

5.105 Les effectifs actuels du Bureau du Conseiller militaire ne suffisent pas à la charge de travail. L'Assistant spécial est actuellement responsable de toute une gamme de questions qui l'empêchent de se consacrer à sa tâche principale – offrir au Conseiller militaire une aide fonctionnelle immédiate de haut niveau. De plus, la capacité de coordination au sein de la Division est très limitée. Deux nouveaux postes – analogues à ceux qui existent dans d'autres services ayant une combinaison de fonctions similaires – seraient donc nécessaires. L'un des titulaires partagerait la charge de travail de l'Assistant spécial et l'autre aiderait le chef d'état-major à s'acquitter de fonctions de coordination. Cela permettrait de raccourcir les délais de réaction dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne la question majeure de la sécurité des forces. Un assistant militaire (P-3) et un assistant opérationnel principal (agent des services généraux, 1re classe) sont donc demandés.

b) Service des opérations militaires en cours

5.106 Le personnel actuellement chargé des fonctions confiées aux officiers de secteur n'est pas suffisant. La charge de travail au Bureau du Conseiller militaire est telle qu'il n'est pas possible d'assurer la supervision et la coordination au jour le jour des officiers de maintien de la paix (précédemment appelés officiers traitants). En outre, il n'existe pas de personnel d'appui administratif. Pour qu'il soit possible de faire face à la charge de travail, d'assurer la supervision, la répartition des tâches et la coordination et d'offrir un appui administratif, un service des opérations militaires

en cours sera constitué, composé en grande partie de ressources existantes. Grâce à cette restructuration et grâce au personnel supplémentaire demandé, il sera possible d'améliorer la supervision et la coordination, de développer l'appui fourni aux missions, de raccourcir les délais de réaction, de mieux prévoir l'évolution des événements dans les zones des missions et d'analyser les événements se produisant dans telle ou telle mission. Grâce au personnel supplémentaire, le Service pourra aussi être mieux à l'écoute des pays contributeurs. Cinq nouveaux postes sont proposés : 1 chef du Service (P-5); 1 officier de maintien de la paix (P-4); 2 assistants opérationnels et 1 secrétaire (3 agents des services généraux).

c) Service de la constitution des forces et du personnel militaire

5.107 Grâce à la restructuration envisagée ci-dessus et à l'augmentation des effectifs demandée, il serait possible de créer une unité chargée de la gestion du personnel militaire et de la constitution de forces. Ce nouveau service sera chargé de tous les arrangements liés à la constitution de forces et aux forces en attente. En ce qui concerne les forces en attente, les postes supplémentaires demandés permettraient d'apporter un certain nombre d'améliorations, essentiellement de rendre la gestion plus active et de renforcer l'interaction avec les États Membres. Des ressources supplémentaires sont aussi nécessaires dans les domaines de la gestion du personnel militaire et de l'appui technologique – politiques relatives au personnel militaire, relève du personnel et tenue des dossiers. Au total, huit postes sont demandés : 1 chef du Service (P-5); 4 planificateurs (P-4); 1 spécialiste de l'appui technologique (P-4); et 2 agents des services généraux, 1 assistant administratif et 1 secrétaire.

d) Service de la formation et de l'évaluation

5.108 La Cinquième Commission et le Groupe d'étude ont tous les deux noté avec préoccupation l'insuffisance des effectifs du Groupe de la formation (qui serait renommé Service de la formation et de l'évaluation), dont ils ont souligné les conséquences, en particulier une capacité très limitée de soutenir les activités de formation dans les pays Membres et l'impossibilité de formuler ou de valider des normes de formation. Le Groupe a néanmoins mis au point une stratégie destinée à soutenir les initiatives nationales et régionales de formation, faisant intervenir des formateurs en poste au Siège, appuyés par des spécialistes de la formation et de la validation dans les missions et des équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation dans les États Membres. Grâce à cette stratégie, il devrait être plus facile de prendre des mesures spécifiques à l'appui d'initiatives nationales ou régionales (y compris les brigades de forces en attente proposées par le Groupe d'étude). Le Service organisera aussi une formation préalable aux missions et arrangera des tournées de validation de la formation en coopération avec des spécialistes des normes et de l'évaluation.

5.109 Afin que le Service soit en mesure de s'acquitter de ces fonctions, quatre postes de formateur sont demandés, 2 au niveau P-4 et 2 au niveau P-3.

5.110 Le Groupe manque aussi de personnel pour la formulation de la doctrine militaire et la production de normes de formation. C'est un domaine dont l'importance a déjà été soulignée précédemment et qui est particulièrement mis en relief dans le rapport du Groupe d'étude. Les propositions faites dans ce rapport exigeront aussi la mise au point de normes de formation et une formulation plus étoffée de la doctrine militaire. La doctrine militaire sera établie en coordination étroite avec le Groupe de la doctrine de maintien de la paix et des meilleures pratiques. Les officiers spécialistes de la question donneront un avis militaire aux « équipes de la doctrine » dirigées par le Service. Un formateur supplémentaire est demandé (P-4). La production de normes officielles de formation militaire est une tâche qui exige un personnel important, notamment du personnel militaire spécialisé. Actuellement, le Groupe n'a pas les moyens de produire des normes de formation uniformes ni

d'évaluer la formation des éléments déployés. Deux postes de formateur (1 P-4 et 1 P-3) sont demandés pour cette fonction.

5.111 Pour compléter sa stratégie de soutien à la formation militaire, le Service aura davantage recours à des matériaux de formation électroniques (par exemple, CD-ROM et Internet) de façon à toucher des sources plus vastes. Il aidera aussi l'UNITAR à mettre au point et à offrir un enseignement à distance. Deux postes supplémentaires sont demandés à cette fin (1 formateur P-4 et 1 spécialiste de l'appui technologique P-4).

5.112 Le Service aura besoin de l'appui d'un assistance opérationnel (services généraux, autres classes).

e) Service de la planification militaire

5.113 Planification générique. Le Service de la planification militaire est organisé en équipes de cinq planificateurs génériques. L'expérience acquise lors de la planification de missions récentes montre en effet qu'une équipe de cette importance est nécessaire pour préparer efficacement les missions et pour soutenir des initiatives à plus long terme, par exemple donner des conseils lors de pourparlers de paix. Les planificateurs actuellement affectés à cette fonction ont la capacité de préparer simultanément la composante militaire de deux missions d'ampleur moyenne. Or, l'expérience des deux dernières années montre qu'il faut pouvoir à tout moment préparer en détail jusqu'à quatre missions ou initiatives à plus long terme. À tout le moins, une équipe supplémentaire de planificateurs génériques est donc nécessaire.

5.114 Conseils et appui spécialisés. Le Service de la planification militaire ne dispose pas de personnel à même d'offrir des services consultatifs ou des services de planification dans certains domaines spécialisés. Or, une bonne planification exige que l'on tienne compte de ces domaines. Dans le passé, on a remédié à cette lacune par divers arrangements ad hoc conclus avec des États Membres, parfois après la mise en place du quartier général de la mission. Pour des raisons politiques et opérationnelles, cette solution n'est pas acceptable. Outre cette expertise militaire, le Service a besoin de personnel à plein temps chargé de l'information et de services consultatifs dans le domaine humanitaire. Étant donné que les opérations de paix actuelles ont un caractère multidimensionnel et que la communauté d'aide humanitaire est normalement sur place avant l'opération de maintien de la paix, une liaison efficace avec les organisations humanitaires et l'accès à l'information se sont révélés essentiels pour la planification militaire. Le Service doit disposer des services à plein temps de planificateurs et de conseillers dans des domaines spécialisés – logistique militaire opérationnelle, génie, transmissions, coopération civile-militaire, aviation, information militaire (y compris géospatiale) et, dans certains cas, participation aux activités de planification du Département.

5.115 Documentation des missions. Le caractère hautement spécialisé de la documentation des missions (règles d'engagement, directives aux pays fournissant des contingents et directives destinées aux commandants des forces) exige que des fonctionnaires soient consacrés à cette fonction à plein temps, ce qui n'a pas été possible jusqu'à maintenant. Des ressources supplémentaires sont donc requises pour cette fonction.

5.116 Six nouveaux postes de planificateur sont demandés (3 P-4 et 3 P-3), ainsi qu'un poste d'assistant opérationnel (service généraux).

5.117 En outre, les deux postes P-4 actuellement approuvés pour l'état-major de mission à déploiement rapide (Service de la planification militaire) seront redéployés et utilisés pour le recrutement d'attachés de liaison pour les questions humanitaires.

3. Division de la police civile

5.118 L'analyse concernant le Groupe de la police civile présentée dans le rapport du Groupe d'étude et les mesures proposées pour lui permettre de mieux s'acquitter de ses responsabilités et de ses tâches sont pleinement entérinées et incorporées dans le présent document. Le rapport notait que le nombre de membres de la police civile employés dans les missions de maintien de la paix a augmenté de façon spectaculaire et que l'étendue de leurs attributions a également augmenté.

5.119 En juin 1999, on comptait 2 222 membres de la police civile au service des opérations de paix. Un peu plus d'un an après, le nombre de policiers déployés était passé à 7 416.

5.120 Cette augmentation enregistrée au cours de l'année écoulée dans les effectifs de la police civile a été alliée à des modifications dans l'étendue de leurs responsabilités. Alors que, précédemment, les membres de la police civile étaient chargés essentiellement de former et de conseiller les services de police locaux, ils sont à présent investis de pouvoirs exécutifs dans deux opérations de paix, ce qui alourdit considérablement leurs responsabilités.

5.121 Pour tenir compte de ces profonds changements dans le volume et l'ampleur des tâches confiées à la police civile, le présent document prévoit la création d'une division de la police civile dépendant du Sous-Secrétaire général aux affaires militaires et de police civile. Pour pouvoir s'acquitter de ses tâches essentielles, la Division devra être dotée de neuf postes d'administrateur et de deux postes d'agent des services généraux supplémentaires.

5.122 La Division de la police civile a été scindée en deux unités, le Groupe des politiques et de la planification et le Groupe de la gestion des missions, placés sous la responsabilité du Bureau du Conseiller de la police civile.

5.123 Il convient de noter que, selon la règle en vigueur à la Division, tous les administrateurs employés par cette dernière participent aux visites que les équipes d'aide à la sélection du personnel de police civile effectuent auprès des États Membres. Ces équipes aident les États Membres à évaluer les compétences des membres de leur police nationale, les évaluations portant actuellement sur plus de 8 000 policiers chaque année. D'après les données recueillies au cours de l'année écoulée, les membres de la Division passent plus de 35 % de leur temps de travail en déplacements dans le cadre des visites effectuées par les équipes, ce qui entrave l'accomplissement de leurs tâches ordinaires. On prévoit que les visites effectuées par les équipes d'aide à la sélection du personnel continueront d'occuper une place centrale dans les activités de la Division et qu'elles mobiliseront une part de plus en plus importante de ses ressources.

a) Bureau du Conseiller de la police civile

5.124 La création de la Division de la police civile traduit la prise en compte de l'augmentation du nombre des membres de la police civile déployés et de la complexité croissante des tâches qui leur ont été assignées. Du fait de ces changements, les responsabilités qui s'attachent au poste de conseiller de la police civile se sont également accrues et sont devenues plus complexes. En conséquence, il est proposé de reclasser ce poste de D-1 à D-2.

b) Groupe des politiques et de la planification

5.125 Pour donner au Groupe la possibilité d'accomplir les tâches qu'il n'est pas en mesure d'assumer à l'heure actuelle et pour étoffer ses effectifs, il est proposé de créer six nouveaux postes (4 P-4 et 2 P-3). Les fonctions correspondantes sont indiquées ci-après :

a) Un poste de spécialiste des politiques qui sera chargé des questions de politique générale et de doctrine (P-4). À l'heure actuelle, cette fonction n'est pas confiée à une personne recrutée sur la base d'un engagement de longue durée. Elle consiste à élaborer des orientations géné-

rales à long terme pour la Division et la composante police civile des opérations de paix et à coordonner les politiques et pratiques suivies avec les collègues du Département des opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, le titulaire de ce poste sera également appelé à rédiger tous les discours prononcés par des membres de la Division de la police civile et les documents de conférence présentés par eux, à préparer des budgets et des réponses aux observations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans des audits, à élaborer des indicateurs de résultats pour la Division et à rédiger d'autres rapports et documents internes en fonction des besoins au sein du Département des opérations de maintien de la paix;

b) Un poste de spécialiste de la planification des missions (P-4). Cette fonction est actuellement assumée par une seule personne. Il est dit dans le rapport du Groupe d'étude que le Groupe de la police civile doit « revoir de fond en comble » l'utilisation des forces de police civile dans les opérations de paix, révision pour laquelle il y a actuellement plus de 15 projets à l'ordre du jour. Pour appliquer les recommandations du Groupe d'étude, il faudra analyser et rédiger des stratégies et des directives nouvelles couvrant toute une gamme d'activités menées par la police civile. En outre, les spécialistes de la planification des missions seront chargés d'analyser et de planifier toutes les opérations de paix futures pour lesquelles on envisage la création d'un élément de police;

c) Un poste de fonctionnaire chargé de fournir un appui spécialisé à la police (P-3). À l'heure actuelle, cette tâche est confiée à un fonctionnaire unique qui est chargé d'organiser le recrutement pour les unités de police constituées et d'élaborer des directives opérationnelles et administratives à leur intention. Cet agent ne peut pas assumer ses fonctions actuelles en élaborant simultanément les normes de formation et d'évaluation requises pour les unités de police constituées et les unités de police spéciale qui doivent être déployées sur le terrain. De surcroît, comme il est indiqué dans le rapport du Groupe d'étude, on a besoin de ressources supplémentaires pour renforcer au sein du Département les activités qui font intervenir d'autres compétences policières très pointues dans les opérations de paix – enquêtes judiciaires, police scientifique, surveillance des frontières, neutralisation d'engins explosifs, etc. –, activités dont la Division de la police civile est actuellement responsable mais qu'elle n'est pas en mesure de mener à bien;

d) Un poste de fonctionnaire chargé de la gestion de l'information de police et de la création d'un fichier (P-4). Cette fonction n'existe pas à l'heure actuelle. Le Groupe d'étude a recommandé de définir une politique globale en matière de technologie de l'information et de développer les outils informatiques pour les opérations de paix, ainsi que de mettre au point des arrangements concernant le personnel en attente et un système de fichier pour que les membres de la police civile puissent être déployés rapidement. Le système des forces et moyens en attente actuellement utilisé a été conçu pour les contingents et n'est de ce fait pas adapté aux besoins de la police civile. Par ailleurs, les composantes de police civile des opérations de paix et les services de police locaux avec lesquels les unités de police civile collaborent dans les zones de mission ont des besoins spécifiques en matière de technologie de l'information, impliquant des fonctions qui doivent être confiées à un spécialiste. Par conséquent, ce poste est prévu pour les feux fonctions susmentionnées;

e) Deux postes de fonctionnaire chargé de la formation professionnelle des policiers (1 P-4 et 1 P-3). La formation professionnelle comprend deux volets distincts : la formation des policiers nationaux fournis par les États Membres avant leur déploiement sur le théâtre des opérations de paix et la formation des policiers recrutés localement lors des opérations. Le premier poste sera affecté à l'assistance que la Division doit prêter aux États Membres qui fournissent des policiers et aux centres de formation régionaux pour la formation de ces policiers avant leur déploiement. Cette assistance consistera à fournir des supports pédagogiques amé-

liorés et hautement ciblés, à proposer des programmes de formation axés sur les besoins particuliers des États Membres et, dans certains cas, à organiser concrètement des cours à l'occasion des visites effectuées par les équipes d'aide à la sélection du personnel auprès des États Membres qui fournissent des policiers avant le déploiement de ces derniers sur le théâtre des opérations de paix. Le second poste sera affecté au perfectionnement des compétences des services de police locaux. Le titulaire sera notamment chargé d'élaborer des programmes d'étude à l'intention des écoles nationales de police et des programmes de formation internes, ces deux types de programmes revêtant une importance capitale lorsqu'un élément de police civile est appelé à mettre en place un nouveau service de police locale, à réformer et réorganiser les services existants et à former leur personnel.

c) Groupe de la gestion des missions

5.126 Pour donner au Groupe la possibilité d'accomplir les tâches qu'il n'est actuellement pas en mesure d'assumer, et pour étoffer ses effectifs, il est proposé de créer cinq nouveaux postes : 3 fonctionnaires chargés de la gestion des missions (P-3) et 2 assistants administratifs (agents des services généraux) pour les seconder.

5.127 La fonction est partagée entre trois régions géographiques : Afrique, Europe/Amérique latine et Asie/Moyen-Orient. Chaque bureau régional supervise les opérations de paix dans la zone qui relève de sa compétence et a un certain nombre de tâches spécifiques à exécuter : veiller à ce que les unités de police civile déployées dans sa région se conforment au mandat que le Conseil de sécurité leur a assigné, conseiller et orienter ces unités dans leurs activités, évaluer les résultats obtenus et administrer le déploiement de tous les membres de la police civile et leurs déplacements entre leur pays d'origine et les zones de mission. Les bureaux régionaux sont également chargés d'assurer une collaboration étroite avec les officiers de secteur du Bureau des opérations.

5.128 Les postes d'administrateur et d'agent des services généraux supplémentaires demandés permettraient au Groupe de s'acquitter de ses obligations et responsabilités. Les postes d'agent des services généraux sont nécessaires pour aider les administrateurs à gérer le déploiement des membres de la police civile et leurs déplacements entre leur pays d'origine et les zones de mission.

Chapitre 8
Affaires juridiques

Tableau 8.1 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*	*Crédits révisés proposés*
Budget ordinaire			
Postes	26 55	–	26 55
Autres dépenses de personnel	296,1	–	296,1
Émoluments de non-fonctionnaires	284,4	–	284,4
Consultants et experts	386,4	–	386,4
Voyages	2 74	–	2 74
Services contractuels	2 92	–	2 92
Frais généraux de fonctionnement	460,9	–	460,9
Dépenses de représentation	6,5	–	6,5

Objet de dépense	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*	*Crédits révisés proposés*
Fournitures et accessoires	193,0	–	193,0
Mobilier et matériel	296,7	–	296,7
Subventions et contributions	368,6	–	368,6
Total partiel	**34 52**	–	**34 52**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Postes	607,6	41,4	649,0
Consultants et experts	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	7,0	2,6	9,6
Fournitures et accessoires	0,5	0,1	0,6
Mobilier et matériel	–	5,8	5,8
Contributions du personnel	104,7	7,8	112,5
Total partiel	**719,8**	**57,7**	**777,5**
Total	**35 24**	**57,7**	**35 29**

Tableau 8.2 **Postes nécessaires**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Modifications proposées*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Secrétaire général Adjoint	1	–	1
Sous-Secrétaire généra.	1	–	1
D-2	3	–	3
D-1	7	–	7
P-5	17	–	17
P-4/3	41	–	41
P-2/1	11	–	11
Total partiel	**81**	–	**81**
Agents des services généraux			
1re classe	12	–	12
Autres classes	51	–	51
Total partiel	**63**	–	**63**
Total	**144**	–	**144**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-1	–	1	1
P-5	1	–	1
P-4/3	4	–	4
Total partiel	**5**	**1**	**6**
Total général	**149**	**1**	**150**

8.1 Compte tenu du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809, par. 197 c) et recommandation 14 de l'annexe III), qui préconise d'augmenter les ressources affectées au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour pouvoir recruter du personnel supplémentaire, et conformément au rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre dudit rapport (A/55/502, par. 120), un poste supplémentaire serait créé au Bureau des affaires juridiques (voir tableau 8.2 ci-dessus) afin de faciliter l'exécution des mandats d'opérations de maintien décidées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

8.2 C'est au Bureau des affaires juridiques qu'incombe au premier chef le soin de veiller à ce que soient prises toutes les dispositions juridiques nécessaires à la bonne exécution des mandats du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatifs aux opérations de paix, notamment en ce qui concerne les privilèges et immunités, les accords, etc. Outre qu'il arrête les politiques et procédures régissant les aspects juridiques de ces opérations, le Bureau fournit divers services juridiques à l'appui de celles-ci ainsi que des missions de bons offices et des missions politiques spéciales de l'ONU, y compris les transactions commerciales, son assistance s'étendant également aux réclamations découlant de ces activités, à divers aspects juridiques touchant leur administration et leur gestion et aux opérations de cession des actifs des missions en cours de liquidation.

8.3 Non seulement la charge de travail du Bureau est très lourde, mais les questions juridiques relatives aux opérations de paix sont de plus en plus complexes, en particulier dans le cas des administrations transitoires chargées de rétablir l'état de droit et des services de maintien de l'ordre. Pour que le Bureau des affaires juridiques puisse s'acquitter de ces nouvelles responsabilités, il est proposé de créer un poste de la classe D-1 dont le titulaire assumerait, outre la supervision générale du personnel assurant actuellement un appui aux opérations de maintien de la paix, les fonctions liées au règlement des problèmes juridiques complexes et toujours plus nombreux soulevés par celles-ci.

Postes

8.4 Le montant additionnel de 41 400 dollars figurant dans le tableau 8.1 représente le coût, aux taux standard, du poste qu'il est prévu de créer au Bureau des affaires juridiques (voir tableau 8.2).

Ressources autres que les postes

8.5 Outre le poste mentionné ci-dessus, il est proposé d'allouer d'autres ressources additionnelles au Bureau des affaires juridiques.

Frais généraux de fonctionnement

8.6 Il faudrait prévoir un montant additionnel de 2 600 dollars (aux taux standard), se décomposant comme suit :

a) Location et entretien du matériel de bureau (100 dollars);

b) Communications par téléphone et télécopie (1 400 dollars);

c) Entretien du matériel de bureautique et du matériel informatique (1 100 dollars), y compris des serveurs et réseaux connexes, ce service étant assuré par la Division de l'informatique.

Fournitures et accessoires

8.7 Un montant de 100 dollars (aux taux standard) est demandé pour l'achat de fournitures de bureau.

Mobilier et matériel

8.8 Le montant demandé (5 800 dollars) permettrait de faire l'acquisition :

a) De mobilier de bureau (4 300 dollars);

b) De matériel de bureautique (1 500 dollars), dont un ordinateur personnel de modèle courant.

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

9.1 Comme indiqué au paragraphe 42 du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'ONU (A/55/502), il est proposé de créer un nouveau mécanisme, le Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique (SIAS) du Comité exécutif pour la paix et la sécurité (CEPS), en vue d'améliorer la coordination à l'échelle du système.

9.2 Un poste P-5 (143 200 dollars) serait transféré de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales au Service de la planification et de l'analyse stratégique du SIAS, pour renforcer les effectifs chargés des phases d'évaluation et d'appui à la consolidation de la paix. L'affectation de ce poste au SIAS doterait celui-ci d'un interlocuteur au fait des activités de développement du système des Nations Unies et disposant de compétences dans les domaines de l'administration publique, de la collecte de données et de la création de services statistiques.

Chapitre 22
Droits de l'homme

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Organigramme et répartition des postes révisés proposés pour l'exercice biennal 2000-2001

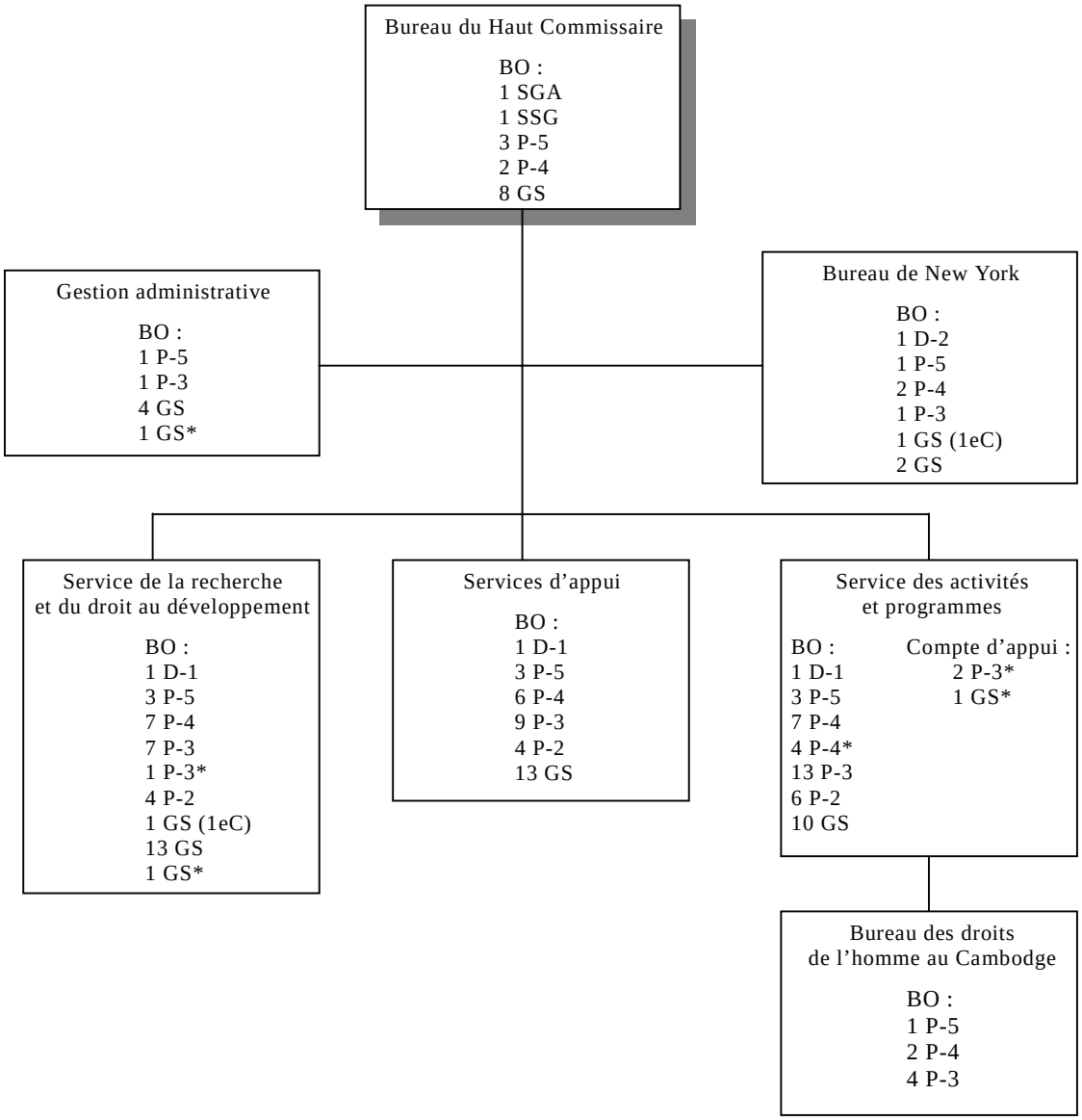

Note : BO : budget ordinaire; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe.

* Nouveau poste.

Tableau 22.1 **Prévisions de dépenses par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2000-2001 Crédits ouverts*	*Accroissement des ressources*	*Crédits révisés proposés*
Budget ordinaire			
Postes	27 105,5	388,5	27 494,0
Autres dépenses de personnel	2 877,5	–	2 877,5
Émoluments de non-fonctionnaires	224,0	–	224,0
Consultants et experts	228,1	190,0	418,1
Voyages	8 186,5	114,0	8 300,5
Services contractuels	298,5	521,5	820,0
Frais généraux de fonctionnement	563,5	19,5	583,0
Frais de représentation	14,7	–	14,7
Fournitures et accessoires	108,4	20,4	128,8
Mobilier et matériel	343,4	295,5	638,9
Subventions et contributions	1 213,3	40,0	1 253,3
Total partiel	**41 163,4**	**1 589,4**	**42 752,8**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Postes	–	74,5	74,5
Mobilier et matériel	–	9,0	9,0
Contributions du personnel	–	14,8	14,8
Total partiel	**–**	**98,3**	**98,3**
Total général	**41 163,4**	**1 687,7**	**42 851,1**

Tableau 22.2 **Postes nécessaires**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Modifications proposées*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1	–	1
SSG	1	–	1
D-2	1	–	1
D-1	3	–	3
P-5	15	–	15
P-4/3	61	5	66
P-2/1	14	–	14
Total partiel	**96**	**5**	**101**
Agents des services généraux			
1re classe	2	–	2
Autres classes	50	2	52
Total partiel	**52**	**2**	**54**
Total	**148**	**7**	**155**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Modifications proposées*	*Effectifs révisés proposés*
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-4/3	–	2	2
Total partiel	**–**	**2**	**2**
Agents des services généraux			
1re classe			
Autres classes	–	1	1
Total partiel	**–**	**1**	**1**
Total	**–**	**3**	**3**
Total général	**148**	**10**	**158**

22.1 Au paragraphe 145 de son rapport sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude (A/55/502), le Secrétaire général a indiqué qu'il souhaitait accroître les ressources du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme afin d'améliorer sa capacité d'accomplir les tâches découlant des recommandations du Groupe. Comme indiqué dans les tableaux 22.1 et 22.2 ci-dessus, il demande un montant additionnel de 1 687 700 dollars, dont l 589 400 dollars au titre du budget ordinaire et 98 300 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Il est prévu d'inscrire 10 nouveaux postes au tableau d'effectifs du Haut Commissariat, dont sept seraient imputés sur le budget ordinaire (388 500 dollars) et trois sur le compte d'appui (74 500 dollars).

Droit au développement, recherche et analyse

Postes

22.2 Le montant de 99 400 dollars demandé au titre du budget ordinaire servirait à financer un poste de la classe P-3 et un poste d'agent des services généraux, dont les titulaires participeraient à la mise au point d'un système normalisé de gestion des informations réunies par les composantes droits de l'homme des opérations de paix, lequel serait appliqué de manière uniforme dans toutes les opérations.

22.3 Le Haut Commissariat dispose d'un système informatisé d'analyse des données relatives aux droits de l'homme, connu sous le nom de HURICANE, qui comprend plusieurs bases de données, à savoir : a) la base de données sur le régime conventionnel, qui contient des notes d'information et documents concernant les organes chargés de traités tels que la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur les droits de l'enfant, etc. (environ 13 000 documents); b) la base de données sur les organes créés en vertu de la Charte, qui contient des rapports et documents de la Commission des droits de l'homme, de ses sous-commissions et d'autres organes (quelque 20 000 documents); c) la base de données contenant des documents internes, notamment des communiqués de presse et des déclarations (environ 14 000 coupures de presse et autres documents); d) le répertoire du courrier reçu (quelque 13 000 documents numérisés); e) la base de données contenant les informations recueillies sur le terrain (dépositions de témoin, descriptions de violations des droits de l'homme et autres documents pouvant être consultés sur demande).

22.4 De nouveaux systèmes sont prévus pour compléter ce qui doit être un dispositif complet de gestion des informations sur les droits de l'homme. Il s'agit notamment de créer : a) une base de données sur les communications de particuliers traitées selon la procédure des mandats thématiques de la Commission; b) une base de données sur les communications contenant les plaintes de particuliers traitées selon les procédures conventionnelles; c) une base de données sur l'éducation aux droits de l'homme contenant les descriptifs de supports disponibles auprès de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales et offrant des liens avec ces sources d'information; d) une base de données sur les sources d'information externes proposant des références bibliographiques sur les droits de l'homme en général.

22.5 La mise en place d'un Extranet permettra aux composantes droits de l'homme des opérations de paix d'accéder aux bases de données HURICANE et, par ce biais, aux informations sur le pays où elles opèrent et leurs domaines d'activité réunies par l'ONU ou d'autres sources dans des documents, guides, manuels de procédures et autres supports.

22.6 Le titulaire du poste P-3 serait chargé de concevoir et réaliser des systèmes d'information et bases de données sur les droits de l'homme ou des questions administratives, répondant aux besoins spécifiques des composantes droits de l'homme des opérations de paix et reliés à la base de données contenant les informations recueillies sur le terrain mentionnées plus haut. Cette fonction suppose de mettre en place des interfaces avec des services d'information utilisant les réseaux Internet ou Intranet. L'intéressé aurait à définir les besoins informatiques et à établir les priorités et les plans de travail, en collaboration avec la direction et conformément aux normes et directives de l'ONU relatives aux technologies de l'information; il serait appelé à travailler en collaboration étroite avec les services chargés d'administrer les systèmes d'information, pour s'assurer de la compatibilité des nouveaux systèmes avec l'infrastructure existante. Le titulaire du poste d'agent des services généraux assurerait l'appui administratif de ces activités.

22.7 Les ressources, autres que les postes, nécessaires pour les activités informatiques sont indiquées ci-après, au titre de l'appui au programme.

Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et aux activités hors Siège dans le domaine des droits de l'homme

Postes inscrits au budget ordinaire

22.8 La somme de 239 600 dollars, à prélever sur le budget ordinaire, demandée au titre de ce sous-programme, permettra de financer quatre nouveaux postes P-4. Les fonctions des titulaires de ces postes sont décrites ci-après.

22.9 Un nouveau poste P-4 permettrait d'apporter un appui analytique à la structure géographique, d'intégrer de façon systématique la question des droits de l'homme dans les stratégies préventives des Nations Unies et de faire en sorte que le système des Nations Unies procède à une analyse détaillée de la situation générale et évalue les risques de conflit. Le titulaire de ce poste s'acquitterait des fonctions suivantes :

a) En coopération avec les chargés d'opérations, sélectionner en temps opportun et analyser les informations sur la situation des droits de l'homme provenant des mécanismes des Nations Unies s'occupant de la question – organes créés par traité, procédures spéciales et bureaux extérieurs – afin de les intégrer dans l'évaluation de la situation nationale et régionale effectuée à l'échelon du système des Nations Unies;

b) Rédiger et coordonner les contributions faites par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant les situations en matière de droits de l'homme à l'équipe du cadre de coordination, au Comité exécutif pour la paix et la sécurité, au Comité exécutif pour l'aide humanitaire et autres mécanismes appropriés d'alerte avancée et de prévention, et en assurer la cohérence;

c) Coordonner les informations du Haut Commissariat figurant dans les rapports du Secrétaire général sur les pays où les opérations de paix comprennent une composante droits de l'homme, et en assurer la cohérence;

d) Faire en sorte que le Haut Commissariat soit représenté dans les réunions interinstitutions des Nations Unies sur les questions d'alerte avancée et de prévention.

22.10 Le deuxième poste P-4 devrait permettre d'apporter un appui analytique et méthodologique à la conception et à la mise en oeuvre des composantes droits de l'homme des opérations de paix, de mettre à profit les enseignements tirés, de recenser les meilleures pratiques et d'établir des concepts d'opération.

22.11 Le Haut Commissariat sera chargé de mettre au point des tableaux d'effectifs et de définir des concepts d'opération, les ressources nécessaires et tout autre élément nécessaire à la mise en place des composantes droits de l'homme des opérations de paix. L'accent sera tout particulièrement mis sur l'interaction entre la composante droits de l'homme et les autres composantes des missions, notamment la police civile, de sorte que soit modifiée de façon radicale la façon dont cette dernière, tout comme les spécialistes de l'État de droit et des droits de l'homme dans les opérations de paix complexes, est utilisée. Il convient, dans ce contexte, de renforcer la capacité qu'a le Haut Commissariat d'analyser les données relatives aux opérations de paix déjà menées et d'en tirer des enseignements applicables aux activités de planification à venir (tant directement qu'en se servant des données d'expérience pertinentes dont disposent les institutions de recherche et de la société civile); de se servir des enseignements tirés pour mettre au point des concepts d'opération souples s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque mission; d'établir un ensemble de méthodes optimales pour la conception des composantes droits de l'homme des opérations de paix, la formulation des mandats, la définition de stratégies efficaces en matière de droits de l'homme et l'intégration des droits de l'homme dans les travaux des autres composantes; et de déployer rapidement du personnel chargé de recueillir des informations et d'évaluer les besoins afin de faciliter la planification des composantes droits de l'homme. Cette capacité améliorée permettra à l'ONU d'adopter une approche moins ponctuelle et plus institutionnalisée de la question des droits de l'homme sur le terrain dans le cadre des opérations de paix.

22.12 Le titulaire du poste P-4 proposé s'acquitterait des fonctions ci-après :

a) Procéder à un inventaire des différents types de composantes droits de l'homme des opérations de paix établis à ce jour;

b) Analyser l'évolution des composantes droits de l'homme actuelles ou passées aux différentes étapes des opérations sur le terrain et mettre au point des modèles de ces composantes et concepts;

c) Aider les administrateurs de secteurs géographiques à adapter les concepts d'opération modèles aux situations spécifiques des pays où de nouvelles opérations sont mises en place;

d) Établir un ensemble de méthodes optimales pour la conception des composantes droits de l'homme des opérations de paix, la formulation des mandats, la définition de stratégies efficaces en matière de droits de l'homme et l'intégration des droits de l'homme dans les travaux des autres composantes;

e) Définir d'éventuelles modalités de retrait tenant compte de la nécessité d'assurer la continuité des activités relatives aux droits de l'homme dans une région donnée;

f) Mettre au point des directives générales pour la mise en place et le fonctionnement quotidien des composantes droits de l'homme ainsi que des directives et autres outils méthodologiques permettant l'utilisation, selon qu'il conviendra, des composantes droits de l'homme;

g) Assurer la liaison avec d'autres services du Haut Commissariat en vue de mettre au point et à jour une méthodologie en matière de droits de l'homme adaptée aux activités sur le terrain pour des questions telles que la protection des témoins, la gestion de l'information, etc.;

h) Mener des missions d'évaluation et de soutien lorsqu'il y a lieu.

22.13 Le troisième nouveau poste P-4 proposé permettrait de mettre au point des matériels de formation relatifs aux droits de l'homme, de fournir ou d'aider à fournir aux partenaires internationaux, nationaux et régionaux la formation nécessaire au personnel chargé des opérations de paix avant son déploiement et en cours de mission. Le Haut Commissariat mène actuellement chaque année, avec le Département des opérations de maintien de la paix, un programme de formation de trois semaines destiné aux formateurs nationaux des membres de la police militaire et civile devant être déployés dans des opérations de paix. Le Haut Commissariat est chargé de la conception et de la mise en oeuvre de la composante droits de l'homme de ce programme. Son personnel participe également au programme annuel de formation organisé par le Gouvernement suisse à l'intention des spécialistes des droits de l'homme qui doit faire partie des arrangements prévisionnels d'appui aux opérations de paix. En outre, en fonction des capacités du Haut Commissariat, il prend part à des programmes de formation destinés à toute personne susceptible d'être affectée à des opérations de paix organisés par les instituts nationaux en se chargeant des sessions consacrées aux droits de l'homme (trois en moyenne par an).

22.14 Le Haut Commissariat continuera de collaborer avec le Groupe de la formation du Département des opérations de maintien de la paix pour ce qui est de la formation des formateurs des membres de la police militaire et civile des opérations de paix avant leur déploiement. À compter de l'année prochaine, le nombre de cours devrait passer de un à au moins quatre et la gamme des sujets abordés s'élargira pour devenir plus complète. En outre, le Haut Commissariat participera aux missions des équipes d'assistance des Nations Unies chargées de la formation du personnel devant être déployé dans des opérations de paix, avant son déploiement.

22.15 Le Haut Commissariat créera également des partenariats avec des instituts et programmes régionaux et nationaux ou renforcera ceux qui existent, afin d'intégrer une composante droits de l'homme dans les programmes de formation générale destinés aux membres de la police militaire et civile, comme par exemple le Centre de formation des soldats de la paix de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Zimbabwe, le Centre de maintien de la paix Pearson, les programmes Swedint et des pays nordiques pour les observateurs militaires et la police militaire, et le programme régional de formation de la police civile organisé chaque année par la police sud-africaine. On s'efforcera, dans toute la mesure possible, d'intégrer les droits de l'homme dans les programmes de formation existants, car il s'agit là d'un moyen rentable de fournir une formation aux droits de l'homme au personnel des opérations de paix. Le Haut Commissariat collaborera avec ces partenaires et d'autres pour examiner les programmes, mettre au point et adapter les matériels et assurer la formation.

22.16 Une approche similaire sera adoptée pour ce qui est de la formation des spécialistes des droits de l'homme et autre personnel civil des opérations de paix. Des contacts seront établis avec les instituts et programmes nationaux organisant une formation destinée au personnel civil avant son déploiement – ou les liens existants renforcés – afin de s'assurer que les questions des droits de l'homme sont bien abordées dans les programmes et que des matériels pertinents sont mis au point

ou adaptés et fournir une formation. Actuellement, et même en l'absence d'une véritable politique de formation, il est demandé au Haut Commissariat de participer à plus de 10 programmes de ce type en moyenne par an, ce qu'il n'est pas en mesure de faire.

22.17 En ce qui concerne la formation sur le théâtre du personnel des opérations de paix, le Haut-Commissariat s'attachera, en collaboration avec les composantes militaire, police, droits de l'homme et autres composantes concernées, à évaluer les besoins de formation, à mettre au point des stratégies de formation convenant à l'opération considérée (en privilégiant de préférence une approche par formation des formateurs), à adapter le matériel pédagogique et les modules génériques existants au mandat de la mission, aux fonctions spécifiques de chacune de ses composantes et à son contexte juridique, politique, culturel et social, à former les formateurs ou les membres du personnel selon que de besoin et à évaluer les formations ainsi dispensées. À l'heure actuelle, 14 opérations de paix comprennent une composante droits de l'homme. Il convient de rappeler cependant que même lorsqu'une opération n'est pas dotée d'une telle composante, son personnel est censé recevoir une formation en matière de droits de l'homme.

22.18 En outre, le Haut Commissariat rassemblera et étudiera les outils pédagogiques en matière de droits de l'homme qui ont pu être mis au point à l'extérieur de l'ONU et actualisera son propre matériel pédagogique en s'inspirant de l'évolution de la doctrine du maintien de la paix et des fonctions remplies par les opérations de paix dans le domaine des droits de l'homme. En étroit partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix et les instituts nationaux, régionaux et internationaux, il s'efforcera d'harmoniser les programmes de formation en vue d'assurer une certaine cohérence dans la préparation du personnel des opérations de paix. Il procédera à des évaluations des formations dispensées afin d'assurer une amélioration permanente des méthodes et matériels employés et de mettre au point des pratiques exemplaires en la matière. Il procédera également à la formation de formateurs chargés d'aider à mener des programmes de formation.

22.19 Les fonctions attachées au poste P-4 proposé constitueraient à :

a) Identifier les principaux partenaires (multilatéraux, bilatéraux, nationaux et régionaux) impliqués dans la formation des personnels militaires de maintien de la paix, personnels de police civile, spécialistes des droits de l'homme et autres personnels civils et mettre au point des programmes de formation en coopération avec eux;

b) Concevoir, organiser et exécuter des programmes tant de formation préalable au déploiement que de formation sur le théâtre à l'intention des personnels militaires de maintien de la paix, personnels de police civile, spécialistes des droits de l'homme et autres personnels civils;

c) Dispenser une formation aux droits de l'homme ou participer à cette formation dans le cadre de programmes organisés par le Département des opérations de maintien de la paix et les instituts nationaux, régionaux et internationaux à l'intention des personnels militaires de maintien de la paix, personnels de police civile, spécialistes des droits de l'homme et autres personnels civils;

d) En coopération avec les composantes concernées des opérations de paix, évaluer les besoins de formation en matière de droits de l'homme des personnels militaires de maintien de la paix, personnels de police civile, spécialistes des droits de l'homme et autres personnels civils;

e) Assurer l'élaboration, l'adaptation et la coordination de matériel pédagogique taillé sur mesure à l'intention des personnels militaires de maintien de la paix, personnels de police civile, spécialistes des droits de l'homme et autres personnels civils;

f) Aider les instituts nationaux, régionaux et internationaux à élaborer des programmes et modules de formation répondant aux normes des Nations Unies;

g) Évaluer les programmes de formation en matière de droits de l'homme établis à l'intention des personnels militaires de maintien de la paix, personnels de police civile, spécialistes des droits de l'homme et autres personnels civils, identifier les pratiques exemplaires et élaborer des méthodes de formation efficaces;

h) Aider les opérations de paix de longue durée à se doter d'une capacité de formation sur le théâtre;

i) Dispenser à des militaires, personnels de police civile et spécialistes des droits de l'homme désignés une formation leur permettant d'aider à dispenser à leur tour une formation en matière de droits de l'homme au personnel de l'opération de paix considérée;

j) Diffuser le matériel pédagogique du Haut Commissariat.

22.20 Il est proposé la création d'un quatrième poste P-4 qui serait chargé d'élaborer et de tester une approche méthodologique des droits de l'homme et de l'état de droit dans le cadre des opérations de paix. Le Haut Commissariat a acquis un savoir-faire appréciable en matière de création et de consolidation d'institutions chargées de la défense et de la promotion des droits de l'homme. Il dispose dans ce domaine d'une vaste gamme de principes directeurs, d'outils méthodologiques, de matériaux pédagogiques, de programmes et de réseaux d'experts. Ce savoir-faire doit être intégré aux opérations de paix, tant au niveau de la planification qu'au niveau de la mise en œuvre, si l'on veut assurer la cohérence de la démarche des Nations Unies en matière de renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. Il importe également d'élargir et de renforcer la capacité du Haut Commissariat à fournir l'appui nécessaire aux opérations de maintien de la paix et à adapter les méthodes existantes aux besoins particuliers de chaque opération. La capacité de tester, comparer et évaluer des stratégies et d'identifier des pratiques optimales est particulièrement importante à cet égard.

22.21 Non contentes de répondre aux besoins immédiats, les opérations de l'ONU doivent aussi inscrire la paix dans le long terme. La création d'un environnement favorable au respect des droits de l'homme et à l'état de droit – condition sine qua non d'une paix durable – exige une démarche globale fondée sur l'application concrète des normes internationales pertinentes. Il conviendrait que les opérations de paix de l'ONU tirent parti des enseignements et des outils que l'Organisation a accumulés en matière de consolidation des institutions et de développement, notamment dans le domaine de l'état de droit.

22.22 Il importe donc d'étoffer la capacité du Haut Commissariat à se constituer en banque de savoir-faire dans le domaine des droits de l'homme et de l'état de droit, afin qu'il puisse répondre aux besoins des opérations de paix et fournir rapidement ses conseils et son appui sur les questions de fond en puisant dans le réservoir d'expérience collective de l'ONU en la matière. Il est essentiel que cette capacité soit renforcée si l'on veut que le Haut Commissariat soit en mesure d'institutionnaliser la promotion des droits de l'homme sur le terrain dans les opérations de paix.

22.23 Le titulaire du poste P-4 proposé exercerait les fonctions suivantes :

a) Assister de ses conseils les composantes droits de l'homme des opérations de paix dans les domaines suivants : état de droit, réforme en matière judiciaire, de police et pénale, élaboration de cadres législatifs et réglementaires conformes aux normes internationales, institutions nationales de défense des droits de l'homme, établissement de capacités nationales en matière de droits de l'homme, éducation aux droits de l'homme, commissions vérité et réconciliation, renforcement de la société civile et protection des groupes vulnérables;

b) Compiler et examiner la documentation et les outils méthodologiques produits par les composantes droits de l'homme d'opérations anciennes et actuelles dans les domaines énumérés ci-dessus;

c) Actualiser, produire ou coordonner des documents, et notamment des directives et des manuels, portant sur les domaines énumérés ci-dessus et adaptés aux besoins des composantes droits de l'homme des opérations de paix;

d) Tirer les enseignements du passé et identifier les pratiques exemplaires dans certains domaines, en fonction des besoins des composantes droits de l'homme des opérations de paix;

e) En coordination avec les administrateurs de secteur géographique, informer les composantes droits de l'homme des opérations de paix de tout développement, technique et événement intéressant l'état de droit, et répondre à leurs demandes d'information;

f) En coordination avec les administrateurs de secteur géographique, aider les composantes droits de l'homme à mettre au point et à exécuter des projets de coopération technique visant à renforcer l'état de droit;

g) Aider les composantes droits de l'homme à élaborer des stratégies de désengagement assurant un transfert progressif aux organismes de l'ONU (PNUD, HCR, HCDH par exemple) et autres partenaires locaux et internationaux de la responsabilité des projets et activités de renforcement de l'état de droit;

h) Procéder à des évaluations du travail des composantes droits de l'homme dans des domaines précis en vue de les conseiller et d'identifier des pratiques exemplaires.

Postes financés par prélèvement sur le compte d'appui

22.24 On envisage d'ouvrir au compte d'appui un montant brut de 89 300 dollars (montant net, défalqué des contributions du personnel : 74 500 dollars) pour trois fonctionnaires (2 P-3 et 1 agent des services généraux) qui assureraient, au sein des équipes géographiques, des conseils et un appui quotidiens aux défenseurs des droits de l'homme attachés aux opérations de paix.

22.25 Ce sont actuellement quatre équipes géographiques du Service des activités et programmes (Haut Commissariat aux droits de l'homme) qui portent la responsabilité principale de l'appui fonctionnel, au jour le jour, aux défenseurs des droits de l'homme attachés aux opérations de paix. Les quatre équipes (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, et région de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) disposent de 20 postes d'administrateur et de 4 postes d'agent des services généraux inscrits au budget ordinaire. Elles s'occupent de concevoir, de réaliser et d'appuyer toutes les activités nationales et régionales de coopération technique et de suivi du Haut Commissariat. Ce dernier exécute à l'heure actuelle une cinquantaine de projets nationaux de coopération technique, appuyant 14 rapporteurs spéciaux, gérant et soutenant une quinzaine de bureaux locaux. Il entre également dans les attributions des équipes géographiques de soutenir les activités de défense des droits de l'homme menées à l'échelon national par d'autres entités des Nations Unies, notamment celles des organes contractuels et des rapporteurs chargés de thèmes particuliers. Ce sont elles aussi qui lancent les formalités administratives procédant de tous ces domaines d'activité. Un administrateur chargé d'un secteur géographique est généralement responsable de six à huit pays.

22.26 En outre, le Haut Commissariat aux droits de l'homme assurant globalement la coordination des activités de défense des droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies, il est responsable, en vertu d'un mémorandum d'accord de 1999 conclu avec le Département des opérations de maintien de la paix, de l'appui fonctionnel aux défenseurs des droits de l'homme attachés aux opérations de paix. Des défenseurs des droits de l'homme sont actuellement attachés aux opé-

rations gérées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques dans les pays et territoires suivants : Abkhazie (Géorgie), Timor oriental, République démocratique du Congo, Éthiopie et Érythrée, Sierra Leone, Tadjikistan, Afghanistan, Angola, République centrafricaine, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, Bosnie-Herzégovine, Kosovo (République fédérale de Yougoslavie), et Guatemala. On trouvera dans les tableaux figurant plus loin les effectifs autorisés d'administrateurs chargés des droits de l'homme attachés aux opérations de maintien de la paix en cours et aux missions politiques spéciales.

22.27 Le Haut Commissariat ne disposant pour ces activités que de ressources limitées, et le nombre des opérations de paix et des défenseurs des droits qui y sont attachés s'étant accru (cinq opérations ont par exemple été créées pendant l'année écoulée), ses moyens actuels ne lui permettent pas d'assurer systématiquement et rapidement l'appui fonctionnel voulu à toutes les opérations énumérées. Faute de liens systématiques entre le Haut Commissariat et les défenseurs des droits de l'homme attachés aux opérations de paix, les méthodes de défense des droits de l'homme sur le terrain pratiquées par les Nations Unies perdent de leur cohérence et de leur efficacité. On demande donc des ressources supplémentaires qui permettront au Haut Commissariat de coordonner et d'institutionnaliser la défense des droits de l'homme dans le cadre des opérations de paix en assurant plus systématiquement et plus rapidement l'appui et les conseils fonctionnels nécessaires, et lui donneront aussi les moyens de relier plus aisément ces activités au programme général de défense des droits de l'homme aux Nations Unies. Les deux administrateurs chargés d'un secteur géographique dont le poste pourrait ainsi être créé auraient pour attributions :

a) D'appuyer en coopération avec le personnel spécialiste des méthodes et d'autres fonctionnaires compétents la planification et la conception de la défense des droits de l'homme au sein des opérations de paix (définissant notamment les fonctions et la structure des unités responsables);

b) De participer à l'évaluation des besoins en matière de droits de l'homme dans les pays en cause, afin que les activités de défense des droits de l'homme à exécuter par les opérations de paix prennent tous les aspects en compte et soient bien adaptées aux nécessités;

c) De s'occuper des formalités administratives de recrutement pour que les services chargés des droits de l'homme disposent des effectifs voulus dès leur création et sans en manquer pendant toute la période où ils sont déployés;

La défense des droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix

(1er juillet 2000-30 juin 2001)

Mission	*Montant (en dollars É.-U.)*	*Nombre de postes*
MINUSIL	2 226 200	18
MINUEE[a]	555 000	11
ATNUTO	3 607 800	60
MINUK	1 141 400	11
MONUG	386 600	4
MINUBH[b]	2 326 350	28
Total	**10 243 350**	**132**

[a] Le budget de la MINUEE n'avait pas encore été approuvé par l'Assemblée générale lors de la rédaction du présent rapport.

[b] La MINUBH comporte en outre 120 membres de la police civile portant des responsabilités en matière de droits de l'homme.

Ventilation des postes

							Services généraux				
Mission	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Service mobile*	*Agents de 1re classe*	*Autres classes*	*Fonction-naires nationaux*	*Agents locaux*	*VNU*
MINUSIL	–	1	4	5	2	1	–	1	–	2	2
MINUEE	–	1	2	4	–	–	–	2	–	2	–
ATNUTO	1	3	6	13	–	1	1	1	2	28	4
MINUK	1	1	1	4	–	–	–	1	–	3	–
MONUG	–	1	–	–	1	–	–	1	–	1	–
MINUBH	–	1	8	8	–	–	–	–	2	9	–
Total	**2**	**8**	**21**	**34**	**3**	**2**	**1**	**6**	**4**	**45**	**6**

La défense des droits de l'homme dans les missions activités inscrites au budget ordinaire)

	Postes	
	Administrateurs	*Agents des services généraux*
MINUGUA[a]	7	4
MICAH[b]	2	3
BANUL	1	–
BONUCA	2	4
BANUGBIS	2	4
BUNUA	12	5
Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan	1	–
Total	**27**	**20**

[a] Il y a également 33 administrateurs dans les bureaux régionaux. Mais on n'a pas de renseignements précis sur le nombre d'administrateurs qui s'occupent de vérification en matière de droits de l'homme.

[b] Il y a en outre 31 postes d'administrateur et 10 postes d'agent des services généraux financés par des fonds extrabudgétaires.

Abréviations

ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BANUGBIS	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BANUL	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria
BONUCA	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BUNUA	Bureau des Nations Unies en Angola
MICAH	Mission civile internationale d'appui en Haïti
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUGUA	Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme au Guatemala
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

d) De faciliter les liens et la communication entre les défenseurs des droits de l'homme et les instances des Nations Unies qui s'en occupent, notamment le Haut Commissariat, les organes contractuels et les procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme;

e) D'assurer au Siège la liaison avec les autres organismes et départements compétents des Nations Unies pour les questions entrant dans le mandat et les activités des défenseurs des droits de l'homme;

f) De suivre l'évolution de la situation du point de vue des droits de l'homme, telle qu'elle ressort des communications des défenseurs des droits de l'homme et d'autres sources, de veiller à ce que les renseignements arrivant des missions soient promptement relayés aux instances compétentes des Nations Unies, et de faciliter le cas échéant les interventions de ces dernières;

g) De fournir, en se fondant sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et en utilisant les méthodes et les techniques mises au point par le Haut Commissariat, des conseils adaptés au pays de la mission considérée sur la conception et la réalisation d'activités de défense des droits de l'homme et de l'état de droit, visant en particulier les enquêtes, le renforcement des moyens nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme (formation de responsables des pouvoirs publics, aide à des organisations non gouvernementales et à la société civile, réforme de la police et des institutions judiciaires et pénitentiaires, création d'institutions nationales de défense des droits de l'homme), la réconciliation nationale, la protection des minorités, des femmes, des enfants, des autochtones et d'autres groupes vulnérables, l'élaboration de textes législatifs et réglementaires alignés sur les normes internationales, la définition de plans nationaux d'action pour les droits de l'homme, la rédaction des rapports à présenter en vertu de conventions relatives aux droits de l'homme, et d'autres domaines pertinents;

h) De faciliter aux défenseurs des droits de l'homme l'accès à des connaissances spécialisées sur tous les domaines énumérés, au sein du Haut Commissariat comme à l'extérieur;

i) De veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme attachés aux opérations de paix donnent une expression cohérente des principes des Nations Unies en matière de droits de l'homme, et qu'ils apportent le concours voulu à la formulation des politiques et des stratégies nationales et thématiques;

j) D'assurer conseils et appui aux défenseurs des droits de l'homme pour la mobilisation des ressources, surtout de sources extérieures.

Appui au programme

22.28 On demande d'inscrire au budget ordinaire des ressources d'un montant de 49 500 dollars pour un poste d'agent des services généraux, dont le titulaire assurerait l'appui administratif voulu aux activités de fond par lesquelles le Haut Commissariat concourt aux opérations de paix.

Ressources à inscrire à d'autres rubriques que les postes

Consultants et experts

22.29 Le montant demandé (190 000 dollars) est destiné à : a) l'organisation de stages de formation à l'intention du personnel des opérations de paix (militaires, police, défenseurs des droits de l'homme et autre personnel civil); b) à l'élaboration, à l'actualisation et à la mise au point définitive de documents didactiques en trois langues sur les droits de l'homme (manuels, guides de

l'enseignant, documents auxiliaires et recueils de textes normatifs) pour la police civile et le personnel militaire des opérations de paix.

Voyages

22.30 Les ressources demandées (114 000 dollars) financeront les frais de voyage des enseignants chargés des stages de formation à l'intention du personnel des opérations de paix (militaires, police, défenseurs des droits de l'homme et autre personnel civil), et ceux des fonctionnaires allant à des réunions avec le Département des opérations de maintien de la paix pour définir une méthode de mise en commun de l'information.

Services contractuels

22.31 Il est demandé un montant de 521 500 dollars pour les services ci-après : a) 130 000 dollars pour des contrats de traduction et d'interprétation; b) 170 000 dollars pour faire imprimer dans le commerce la documentation des stages de formation à l'intention du personnel des opérations de paix, et des documents didactiques sur les droits de l'homme (manuels, guides de l'enseignant, documents auxiliaires et recueils de textes normatifs) pour la police civile et le personnel militaire des opérations de paix; c) 221 500 dollars pour des services de traitement des données liés à la mise au point de technologies de l'information.

Frais généraux de fonctionnement

22.32 Le montant demandé (19 500 dollars) est destiné à la location de meubles et de matériel (3 000 dollars), aux communications (12 500 dollars) et à l'entretien de matériel de bureau (4 000 dollars).

Fournitures et accessoires

22.33 Il est demandé 20 400 dollars pour des fournitures et des accessoires destinés aux stages de formation (militaires, police, défenseurs des droits de l'homme et autre personnel civil des opérations de paix) et aux fonctionnaires qui seront nommés si les postes nouveaux sont approuvés.

Mobilier et matériel

22.34 Le montant demandé (295 500 dollars) servira : a) à acheter du matériel de bureau (20 000 dollars) correspondant aux nouveaux postes demandés; b) au matériel informatique (275 500 dollars) nécessaire pour constituer des bases de données, se doter d'une infrastructure de technologies de l'information (notamment d'un Extranet permettant d'accéder de l'extérieur à HURICANE et l'intégration de cet Extranet à celui qu'il est envisagé de mettre en place pour les opérations de maintien de la paix), et mettre en service un moteur de recherche multibases permettant de faire des recherches par pays ou par sujet dans les bases de données HURICANE.

Bourses et contributions

22.35 On demande un montant de 40 000 dollars pour les participants aux stages de formation des personnels des opérations de paix.

Chapitre 25
Aide humanitaire

25.1 Comme indiqué au paragraphe 42 du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies

(A/55/502), on envisage la création d'un Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique (SIAS) du Comité exécutif pour la paix et la sécurité (CEPS) afin d'améliorer la coordination à l'échelle du système.

25.2 Il est envisagé de faire appel pour le nouveau secrétariat aux compétences du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'où seraient transférés deux postes P-4. Le secrétariat répondrait aux besoins d'information et d'analyse pour les activités de consolidation de la paix, en faisant office de centre nerveux pour la définition de stratégies à moyen et à long terme de prévention des conflits et de consolidation de la paix, dans les cas appelant des interventions multidisciplinaires. Un poste P-4 (124 400 dollars), inscrit au budget ordinaire au titre de l'information sur les situations d'urgence humanitaire et de la mobilisation, serait transféré au service d'information du secrétariat. Le titulaire réunirait et fournirait des informations fiables de dernière minute sur les situations d'urgence humanitaire en cours, notamment par le biais de sites Web, du site ReliefWeb, du réseau d'information régionale et d'autres sites Web des missions. L'autre poste P-4, financé par des ressources extrabudgétaires au titre des politiques et de l'analyse, serait transféré au service stratégique de planification analytique du secrétariat, ce qui le doterait de compétences spécialisées sur les politiques humanitaires à l'échelle du système et sur la planification de la composante humanitaire des missions.

Chapitre 26
Information

Département de l'information
Organigramme et répartition révisée des postes proposés

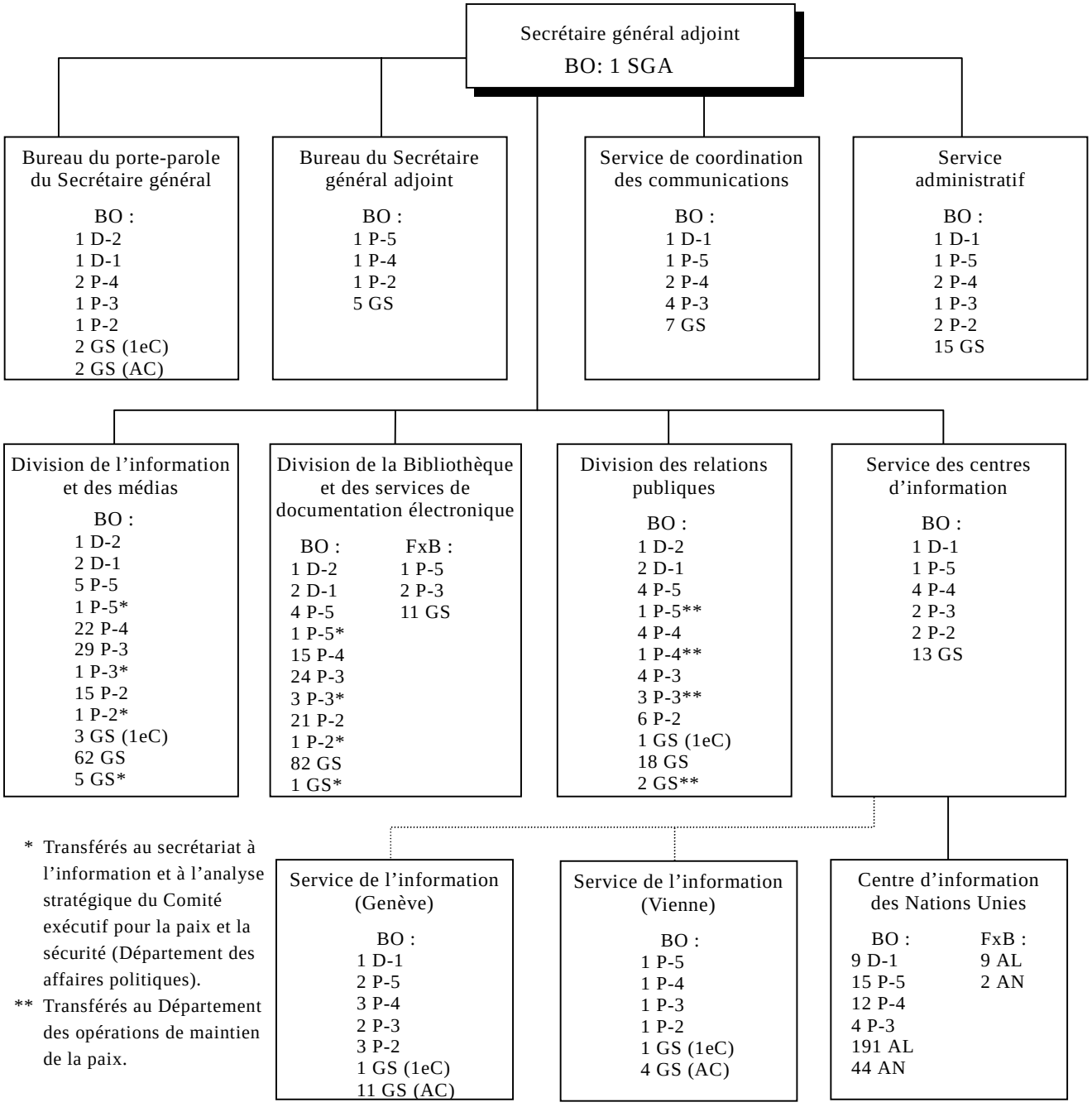

* Transférés au secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique du Comité exécutif pour la paix et la sécurité (Département des affaires politiques).

** Transférés au Département des opérations de maintien de la paix.

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

Tableau 26.1 **Prévisions des dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2000-2001 Crédits ouverts initialement*	*Accroissement des ressources*	*Crédits révisés demandés*
Budget ordinaire			
Postes	102 814,6	(1 91	100 903,3
Autres dépenses de personnel	4 731,6	–	4 731,6
Voyages	1 865,6	(5,0)	1 860,6
Services contractuels	16 617,7	93,5	16 711,2
Frais généraux de fonctionnement	10 074,0	–	10 074,0
Dépenses de représentation	234,3	–	234,3
Fourniture et accessoires	3 372,2	–	3 372,2
Mobilier et matériel	3 595,9	(8,0)	3 587,9
Subventions et contributions	299,6	–	299,6
Total	**143 605,5**	**(1 83**	**141 774,7**

Tableau 26.2 **Postes nécessaires**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Modifications proposées*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Secrétaire général adjoint	1	–	1
Sous-Secrétaire général	–	–	–
D-2	4	–	4
D-1	20	–	20
P-5	38	(3)	35
P-4/3	148	(8)	140
P-2/1	54	(2)	52
Total	**265**	**(13)**	**252**
Agents des services généraux			
1re classe	8	–	8
Autres classes	227	(8)	219
Total	**235**	**(8)**	**227**
Autres catégories			
Agents locaux	191	–	191
Agents du Service mobile	44	–	44
Personnel des corps de métiers	–	–	–
Total	**235**	**–**	**235**
Total général	**735**	**(21)**	**714**

Tableau 26.3 **Postes transférés du chapitre 26**

	2000-2001 Effectifs approuvés *(1)*	*Postes transférés au* *Département des affaires politiques* *(2)*	*Département des opérations de maintien de la paix* *(3)*	*Effectifs révisés proposés* *(4) = (1+2+3)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
Secrétaire général adjoint	1	–	–	1
Sous-Secrétaire général	–	–	–	–
D-2	4	–	–	4
D-1	20	–	–	20
P-5	38	(2)	(1)	35
P-4/3	148	(4)	(4)	140
P-2/1	54	(2)	–	52
Total	**265**	**(8)**	**(5)**	**252**
Agents des services généraux				
1re classe	8			8
Autres classes	227			219
Total	**235**			**227**
Autres catégories				
Agents locaux	191			191
Agents du Service mobile	44			44
Personnel des corps de métiers	–			–
Total	**235**			**235**
Total général	**735**			**714**

Tableau 26.4 **Ressources transférées du chapitre 26**

Objet de dépense	*2000-2001 Crédits ouverts initialement* *(1)*	*Ressources transférées au* *Département des affaires politiques* *(2)*	*Département des opérations de maintien de la paix* *(3)*	*Autres changements* *(4)*	*Prévisions révisées* *(5) = (1+2+3+4)*
Budget ordinaire					
Postes	102 814,6	(1 21	(695,7)	–	100 903,3
Autres dépenses de personnel	4 731,6	–	–	–	4 731,6
Voyages	1 865,6	(5,0)	–	–	1 860,6
Services contractuels	16 617,7	(25,0)	–	118,5	16 711,2
Frais généraux de fonctionnement	10 074,0	–	–	–	10 074,0
Dépenses de représentation	234,3	–	–	–	234,3
Fourniture et accessoires	3 372,2	–	–	–	3 372,2
Mobilier et matériel	3 595,9	(8,0)	–	–	3 587,9
Subventions et contributions	299,6	–	–	–	299,6
Total	**143 605,5**	**(1 25**	**(695,7)**	**118,5**	**141 774,7**

26.1 Au paragraphe 75 de son rapport (A/55/305-S/2000/809), le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies a préconisé la création d'un organe pour répondre aux besoins des membres du Comité exécutif pour la paix et la sécurité en matière d'analyse et d'information, notamment en regroupant différentes unités administratives chargées de l'analyse de l'information relative au maintien de la paix. L'organe proposé par le Groupe serait mis en place essentiellement en regroupant les ressources dont disposent les divers départements, notamment le Département de l'information.

26.2 Au paragraphe 238, le Groupe a également préconisé la création d'un service de planification opérationnelle et d'appui à l'information pour les opérations de paix. L'expérience ayant montré que souvent la composante « information » des opérations de maintien de la paix n'était pas convenablement planifiée et ne bénéficiait pas d'un appui efficace, la création de ce service, tel que recommandé par le Groupe, permettrait d'assurer une planification opérationnelle effective et un appui efficace à l'information pour les opérations de paix des Nations Unies, y compris les missions de maintien de la paix et les missions politiques.

26.3 Le Groupe a également recommandé, au paragraphe 258 b), que la technologie des systèmes d'information géographique soit utilisée davantage au service des opérations de paix. Pour utiliser davantage cette technologie, il faudrait recenser les applications en matière d'appui logistique et les autres applications liées au maintien de la paix, notamment en ce qui concerne le contrôle des mouvements, la démobilisation et la police civile. À cette fin, toutes les applications existantes recensées dans l'inventaire des bases géographiques devraient être évaluées et des modèles établis, notamment en regroupant au sein du Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique les fonctions et ressources relevant de la Section de la cartographie du Département de l'information.

26.4 Les changements proposés aux tableaux 26.1 à 26.4 sont conformes aux recommandations du Groupe et aux propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'application des recommandations du Groupe (A/55/502). Il s'agit du transfert de la Section de l'analyse des médias et de la Section de la cartographie au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique, qui relève du Département des affaires politiques, avec les fonctions ainsi que les postes et les autres ressources y afférentes, et de la Section de la paix et de la sécurité au nouveau service qui serait créé au sein du Département des opérations de maintien de la paix, avec les postes y afférents.

Section de l'analyse des médias

26.5 Conformément à la recommandation formulée par le Groupe au paragraphe 75 de son rapport et aux propositions du Secrétaire général concernant les capacités en matière de collecte de l'information, d'analyse et de planification stratégique (A/55/502, par. 42 à 46), la Section de l'analyse des médias serait transférée, avec ses fonctions ainsi que les postes et les autres ressources y afférentes, au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, au sein du Département des affaires politiques. Les fonctions et les ressources transférées de la Section feraient partie du nouveau service de l'information relevant du Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique.

26.6 Les fonctions actuelles de la Section de l'analyse des médias sont les suivantes : analyse des articles des journaux concernant l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général et les grandes questions internationales; sélection aux fins de leur distribution d'articles de journaux et de résumés des informations reçues des centres d'information des Nations Unies; établissement et distribution de trois bulletins d'information quotidiens sur la base des dépêches des agences de presse; compilation à l'intention du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale de dossiers

d'information; réalisation et diffusion via le réseau Intranet de l'ONU, de produits électroniques tels que les annonces quotidiennes en ligne et les bulletins d'information; et maintien sur Intranet d'un cyberguide reliant les utilisateurs au site Web de publications nationales et internationales.

26.7 Ces fonctions seraient regroupées et accomplies par le Service de l'information du Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique.

26.8 Il est proposé de transférer 8 postes [1 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes)] du Département au Secrétariat.

Section de la paix et de la sécurité

26.9 Conformément à la recommandation formulée par le Groupe au paragraphe 238 de son rapport et aux propositions du Secrétaire général concernant la planification opérationnelle et l'appui en matière d'information (A/55/502, par. 103 à 138) la Section de la paix et de la sécurité sera transférée, avec les postes y afférents, du Département de l'information au Département des opérations de maintien de la paix. À cet égard, le Département de l'information continuerait à accomplir les fonctions de promotion accomplies actuellement par cette section et retiendrait les ressources autres que les postes y afférentes. Les ressources transférées feraient partie du nouveau service qui serait créé au sein du Département des opérations de maintien de la paix.

26.10 Le nouveau service du Département des opérations de maintien de la paix veillerait à ce que le volet « information » des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dispose du personnel nécessaire, soit rapidement déployée avec tout le matériel nécessaire et puisse répondre efficacement à tous les besoins en matière d'information sur le terrain, et que le Siège lui apporte un appui sans faille et l'orientation voulue. Ce service serait chargé de traduire en plans d'information opérationnels les besoins de chaque mission en matière d'informations politiques et stratégiques et d'élaborer des procédures et des directives opérationnelles types pour le volet « information » des missions de paix.

26.11 Comme indiqué au tableau 26.3 ci-dessus, 7 postes [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)] seraient transférés du Département de l'information au Département des opérations de maintien de la paix.

Section de la cartographie

26.12 Conformément à la recommandation formulée par le Groupe au paragraphe 258 b) de son rapport et aux propositions du Secrétaire général tendant à une utilisation plus poussée de la technologie de l'information géographique (A/55/502, par. 152 et 153), il est proposé de transférer la Section de la cartographie du Département, avec ses fonctions et les ressources y afférentes, au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique du Département des affaires politiques. Les fonctions actuellement accomplies par la Section ne relèveront plus du Département de l'information. Les fonctions et les ressources transférées de la Section feraient partie du nouveau service de l'information au sein du Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique.

26.13 La Section de la cartographie a actuellement pour fonctions de fournir des services cartographiques et géographiques objectifs au Secrétariat de l'ONU et au Conseil de sécurité, d'établir divers types de cartes (cartes numériques et sur papier), de formuler des normes en matière de cartographie, de fournir des services consultatifs en matière de cartographie et d'informations géographiques,

d'approuver les cartes publiées sous le sceau des Nations Unies, de tenir un site Web cartographique des Nations Unies et de participer à des activités spécialisées telles que la délimitation des frontières. En outre, la Section préside le Groupe de travail sur l'information géographique dans le cadre d'un des comités relevant du Comité administratif de coordination.

26.14 Ces fonctions seraient accomplies par le Service de l'information du Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique, en même temps que d'autres activités, notamment la mise en place et l'exploitation d'un système d'information géographique, la réalisation d'analyses et d'études géographiques et d'images satellitaires et la fourniture d'un meilleur appui au Conseil de sécurité.

26.15 Au total 6 postes [1 P-5, 3 P-3, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] seraient transférés du Département de l'information au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique. Les ressources dont a besoin la Section de la cartographie pour accomplir ses fonctions supplémentaires dans le cadre de la nouvelle structure du Département des affaires politiques sont demandées au titre du chapitre 3.

Postes nécessaires

26.16 Comme l'indiquent les tableaux 26.1 et 26.2 ci-dessus, 21 postes du budget ordinaire (1 911 300 dollars) seraient transférés du Département de l'information comme suit : 8 postes de la Section de l'analyse des médias [1 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 5 agents des services généraux (autres classes)] et 6 postes de la Section de la cartographie (1 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux) au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique, qui relèvent du Département des affaires politiques, et 7 postes de la Section de la paix et de la sécurité [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 2 agents des services généraux, (autres classes)] au Département des opérations de maintien de la paix.

Ressources nécessaires (autres que les postes)

26.17 Les modifications apportées au tableau 23.1 concernent l'incidence nette du redéploiement des ressources liées à la paix et à la sécurité, aux services cartographiques et à l'analyse des médias en faveur du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques ainsi que les nouvelles ressources dont le Département de l'information a besoin pour fournir des services en ligne en appui au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique, et qui sont présentées ci-après.

Voyage (réduction de 5 000 dollars)

26.18 Le changement intervenu à cette rubrique concerne le transfert au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique des ressources destinées aux voyages du personnel de la Section de la cartographie (5 000 dollars).

Services contractuels (augmentation de 93 500 dollars)

26.19 L'augmentation enregistrée à cette rubrique correspond : a) au transfert au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique de ressources destinées aux services en ligne (25 000 dollars); et b) aux nouvelles ressources (118 500 dollars) dont a besoin le Département de l'information au titre des services contractuels pour obtenir des services en ligne en vue d'appuyer les fonctions et le personnel supplémentaire du Secrétariat. Le montant demandé doit permettre de couvrir le coût des mots de passe supplémentaires nécessaires pour permettre au personnel supplémentaire du Secrétariat d'avoir accès à des services en ligne, notamment la base de données sur le marquage des avions militaires, Jane's Online Service et Periscope, qui fournissent des données très spécialisées et d'autres informations, ainsi que d'autres services en ligne, notamment BBC World Monitoring Service, Reuters Business Briefing et Newsedge.

Mobilier et matériel (réduction de 8 000 dollars)

26.20 Le changement concerne le transfert au Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique de ressources destinées à la Section de la cartographie en vue de l'acquisition de matériel informatique.

Chapitre 27
Services de gestion et services centraux d'appui

27.1 Les ressources demandées au chapitre 27 (Services de gestion et services centraux d'appui) représentent le montant des ressources nécessaires pour l'application des mesures proposées par le Secrétaire général dans son rapport (A/55/502), en particulier aux paragraphes 103 à 111, 119 à 121 et 146 à 152 du rapport.

Tableau 27.1 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

Objet de dépense	*2000-2001 Crédits initiaux ouverts*	*Accroissement des ressources*	*Montants estimatifs révisés*
Budget ordinaire			
Postes	226 911,4	–	226 911,4
Autres dépenses de personnel	17 974,3	–	17 974,3
Consultants et experts	475,8	–	475,8
Voyages	1 321,6	–	1 321,6
Services contractuels	32 685,3	–	32 685,3
Frais généraux de fonctionnement	131 509,6	696,5	132 206,1
Dépenses de représentation	21,9	–	21,9
Fournitures et accessoires	6 224,2	–	6 224,2
Mobilier et matériel	7 093,5	–	7 093,5
Subventions et contributions	17 639,8	–	17 639,8
Total	**441 857,4**	**696,5**	**442 553,9**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Postes	7 935,9	711,0	8 646,9
Autres dépenses de personnel	436,0	50,0	486,0
Voyages	20,0	60,0	80,0
Services contractuels	–	180,0	180,0
Frais généraux de fonctionnement	1 873,5	1 921,1	3 794,6
Fournitures et accessoires	13,0	1,6	14,6
Mobilier et matériel	–	91,0	91,0
Contributions du personnel	1 560,2	139,5	1 699,7
Total	**11 838,6**	**3 154,2**	**14 992,8**
Total général	**453 696,0**	**3 850,7**	**457 546,7**

Tableau 27.2 **Postes nécessaires**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Changements proposés*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Secrétaire général adjoint	1	–	1
Sous-Secrétaire général	3	–	3
D-2	11	–	11
D-1	27	–	27
P-5	70	–	70
P-4/3	202	–	202
P-2/1	53	–	53
Total partiel	**367**	**–**	**367**
Agents des services généraux			
1re classe	69	–	69
Autres classes	759	–	759
Total partiel	**828**	**–**	**828**
Autres catégories			
Service de sécurité	171	–	171
Agents locaux	124	–	124
Service mobile	–	–	–
Corps de métiers	99	–	99
Total partiel	**394**	**–**	**394**
Total	**1 589**	**–**	**1 589**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	–	1
D-1	1	–	1
P-5	6	–	6
P-4/3	42	8	50
P-2/1	2	1	3
Total partiel	**52**	**9**	**61**
Agents des services généraux			
1re classe	1	7	8
Autres classes	44	10	54
Total partiel	**45**	**17**	**62**
Autres catégories			
Service de sécurité	–	3	3
Total partiel	**–**	**3**	**3**
Total	**97**	**29**	**126**
Total général	**1 686**	**29**	**1 715**

Postes

27.2 Comme indiqué au tableau 27.2 ci-dessus, 29 nouveaux postes au total sont demandés pour le Département de la gestion, à imputer au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (montant brut : 850 500 dollars; 711 000 dollars, après déduction des contributions du personnel). La répartition de ces nouveaux postes et leurs fonctions sont décrites en détail ci-dessous.

Dépenses autres que les dépenses de personnel

27.3 Une partie importante des dépenses autres que les dépenses de personnel proposées au chapitre 27 concernent les dépenses relatives aux services centraux de logement et d'appui requis pour assurer le bon fonctionnement du nouveau personnel. Ces montants comprennent les coûts proportionnels des services centraux afférents aux infrastructures, calculés sur la base des taux moyens par poste. Le Groupe d'étude a souligné la nécessité d'un appui efficace aux infrastructures, lorsqu'il a examiné la question de l'adéquation des ressources du Siège et de leur structure pour la planification et l'appui des opérations de maintien de la paix. Dans son rapport A/55/305-S/2000/809, le Groupe a conclu que l'insuffisance des effectifs affectait l'appui aux opérations sur le terrain. De même, l'absence d'un appui central adéquat en matière d'infrastructure réduirait notablement l'efficacité du personnel, même dans les cas où les effectifs sont suffisants pour effectuer les tâches à accomplir. Compte tenu de ces éléments, les besoins en matière de services centraux d'appui en ce qui concerne les nouveaux postes proposés ont été examinés de manière détaillée, y compris ceux concernant les locaux à usage de bureaux, la disponibilité de moyens de communication modernes et les infrastructures technologiques avancées. Les coûts y relatifs ont été estimés compte tenu de la durée prévue du cycle de recrutement. Sur cette base, pour les postes additionnels proposés au titre du budget ordinaire, un élément récurrent des coûts liés aux services centraux d'appui a été estimé pour les neuf derniers mois de 2001. Suivant la même approche, les dépenses au titre des postes additionnels proposés, à imputer au compte d'appui, ont été estimées pour une période de trois mois en 2001, compte tenu du fait que le cycle financier des opérations de maintien de la paix en cours se terminera le 30 juin 2001. Conformément à cette approche, les nouveaux postes et les dépenses de logement y afférentes ont été mis en concordance avec leurs sources de financement respectives.

a) Budget ordinaire

27.4 Comme indiqué au tableau 27.1, des ressources additionnelles d'un montant de 696 500 dollars sont demandées pour couvrir les dépenses de logement et la location de locaux concernant les 35 nouveaux postes inscrits au budget ordinaire demandés à l'échelle du Secrétariat, ainsi que les dépenses de logement pour les 22 postes à transférer d'autres unités administratives du Secrétariat au Département des affaires politiques et au Département des opérations de maintien de la paix pour les domaines ayant trait aux opérations de maintien de la paix.

b) Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

27.5 Au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant total des ressources demandées se chiffre à 3 154 200 dollars. Ce montant est ventilé ci-dessous par objet de dépense.

Autres dépenses de personnel (50 000 dollars)

27.6 Le montant au titre des heures supplémentaires en période de pointe serait demandé pour la Division de la comptabilité (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) et utilisé par toutes les sections (Section de la comptabilité centrale, Section des comptes des opérations de maintien de la paix, Section des états de paie, Section des services d'appui systémi-

que et Section des assurances et des demandes de remboursement et d'indemnisation) fournissant un appui aux opérations de maintien de la paix.

Voyages (60 000 dollars)

27.7 Ce montant permettrait de couvrir les frais de voyage d'un spécialiste des émoluments et indemnités et d'un assistant au Bureau de la gestion des ressources humaines, aux fins d'évaluer régulièrement les taux d'indemnité de subsistance en mission sur les lieux des opérations de maintien de la paix actuelles et éventuelles.

Services contractuels (180 000 dollars)

27.8 Un montant de 60 000 dollars est proposé pour le Bureau de la gestion des ressources humaines, afin de lui permettre d'assurer la formation généralisée du personnel en matière d'achats dans les diverses missions de maintien de la paix. Un montant additionnel de 120 000 dollars est demandé pour la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui pour effectuer un inventaire de tous les systèmes d'information des organismes des Nations Unies et mettre au point et assurer des fonctions d'échange concernant les systèmes d'information reliés aux opérations sur le terrain, comme il est recommandé par le Groupe d'étude.

Frais généraux de fonctionnement (1 921 100 dollars)

27.9 Les ressources demandées à ce titre doivent permettre de couvrir les dépenses relatives à la location de locaux et aux logements (1 852 500 dollars) pour les 214 postes nouveaux demandés à l'échelle du Secrétariat au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, en ce qui concerne les 29 nouveaux postes demandés pour le Département de la gestion, un montant est également demandé pour couvrir les dépenses de téléphone, télécopie, télégrammes et celles afférentes au réseau local (58 200 dollars), ainsi que pour couvrir les dépenses relatives à l'entretien du matériel de bureautique (10 400 dollars)

Fournitures et accessoires (1 600 dollars)

27.10 Le montant demandé a trait aux fournitures de bureau pour les 29 nouveaux postes proposés au sein du Département de la gestion.

Mobilier et matériel (91 000 dollars)

27.11 Les ressources demandées permettraient d'acheter du mobilier de bureau, agencements (52 000 dollars) et d'acquérir du matériel informatique (39 000 dollars) pour les 29 nouveaux postes proposés au sein du Département de la gestion.

Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Organigramme et nouvelle répartition des postes proposée

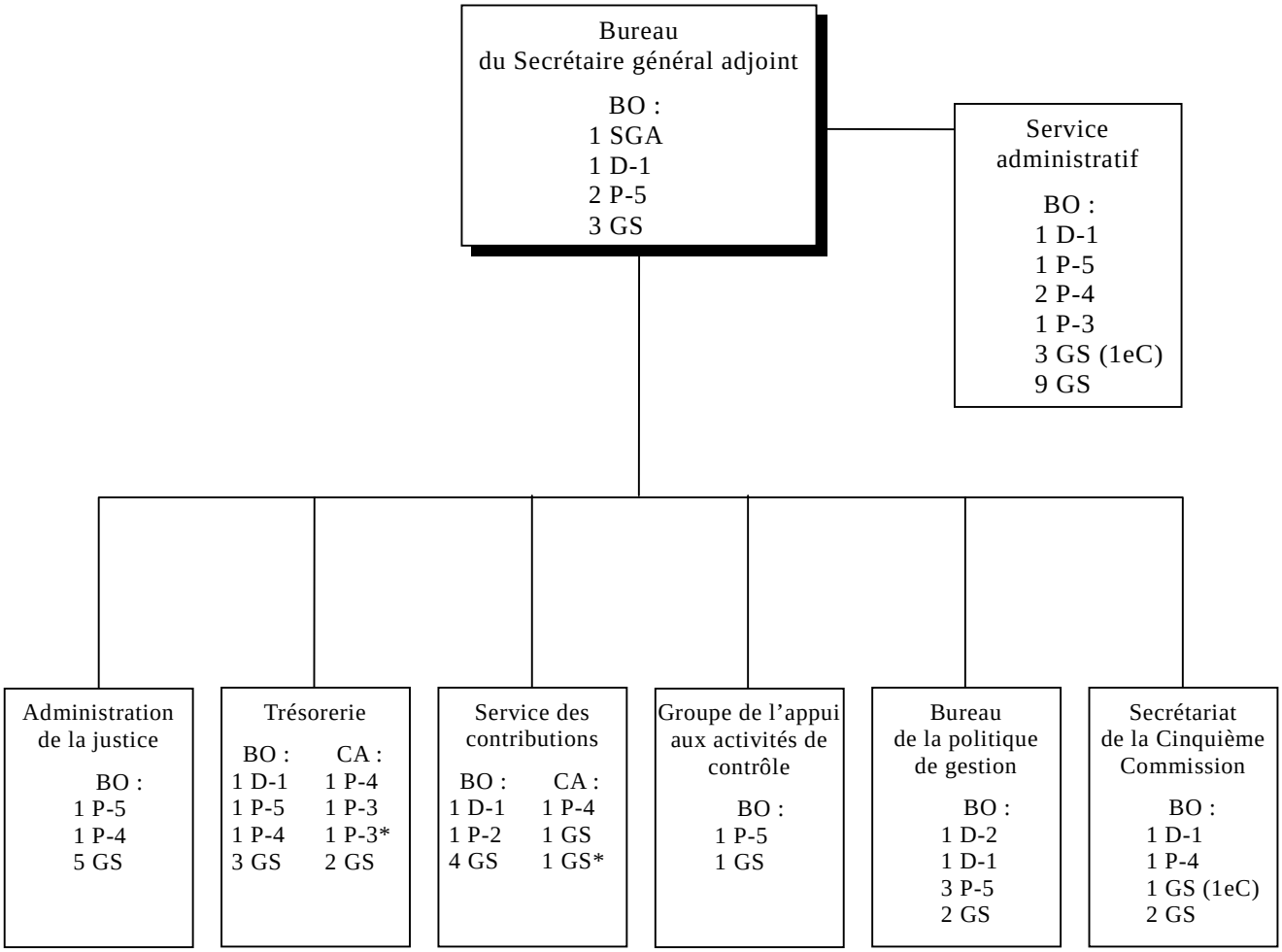

Note : SGA : Secrétaire général adjoint; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; BO : budget ordinaire; CA : compte d'appui.

* Nouveau poste.

Tableau 27.3 **Postes nécessaires**

	Effectif approuvé 2000-2001	*Modifications proposées*	*Effectif révisé proposé*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Secrétaire général adjoint	1	–	1
D-2	2	–	2
D-1	5	–	5
P-5	10	–	10
P-4/3	5	–	5
P-2/1	1	–	1
Total partiel	**24**	**–**	**24**
Agents des services généraux			
1re classe	4	–	4
Autres classes	29	–	29
Total partiel	**33**	**–**	**33**
Total	**57**	**–**	**57**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-4/3	3	1	4
Total partiel	**3**	**1**	**4**
Agents des services généraux			
1re classe			
Autres classes	3	1	4
Total partiel	**3**	**1**	**4**
Total	**6**	**2**	**8**
Total général	**63**	**2**	**65**

27.12 Comme il ressort du tableau 27.3, deux postes supplémentaires [un P-3 et un agent des services généraux (autres classes)] sont proposés au titre du compte d'appui, pour un coût estimatif de 55 500 dollars en montant brut (47 300 dollars après déduction des contributions du personnel).

27.13 La Trésorerie et le Service des contributions, qui font partie du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, fournissent aux opérations de maintien de la paix des services d'appui en matière de gestion financière consistant à faciliter les travaux du Comité des contributions et d'autres organes qui s'occupent de questions relatives à la mise en recouvrement des budgets desdites opérations, à traiter les contributions statutaires ou volontaires versées au titre de ces opérations par les États Membres et à prendre les dispositions voulues pour la sécurité et l'administration de la trésorerie des missions. Avec l'augmentation du nombre et de la complexité des opérations de maintien de la paix, le volume de travail de la Trésorerie et du Service des contributions a enregistré un accroissement notable qui a entraîné un certain retard dans le traitement des opérations administratives ayant trait au maintien de la paix. Les postes supplémentaires [un P-3 et un agent des services généraux (autres classes)] permettraient à ces deux unités administratives d'améliorer la qualité et

les délais des services fournis aux opérations de maintien de la paix, comme indiqué dans les paragraphes qui suivent :

a) Fonctionnaire des finances (P-3), Trésorerie. Organise la documentation, coordonne la logistique des livraisons de fonds et fournit une assistance technique pour la mise en place de systèmes de transfert électronique des fonds dans les unités administratives des missions de maintien de la paix;

b) Commis aux contributions [agent des services généraux (autres classes)], Service des contributions. Établit les lettres de mise en recouvrement au titre des différentes opérations de maintien de la paix; traite les bordereaux d'encaissement des contributions versées par les États Membres; établit la documentation concernant les contributions mises en recouvrement mais non réglées; et aide à établir les rapports mensuels sur l'état de recouvrement des contributions statutaires aux opérations de maintien de la paix.

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Organigramme et nouvelle répartition des postes proposée

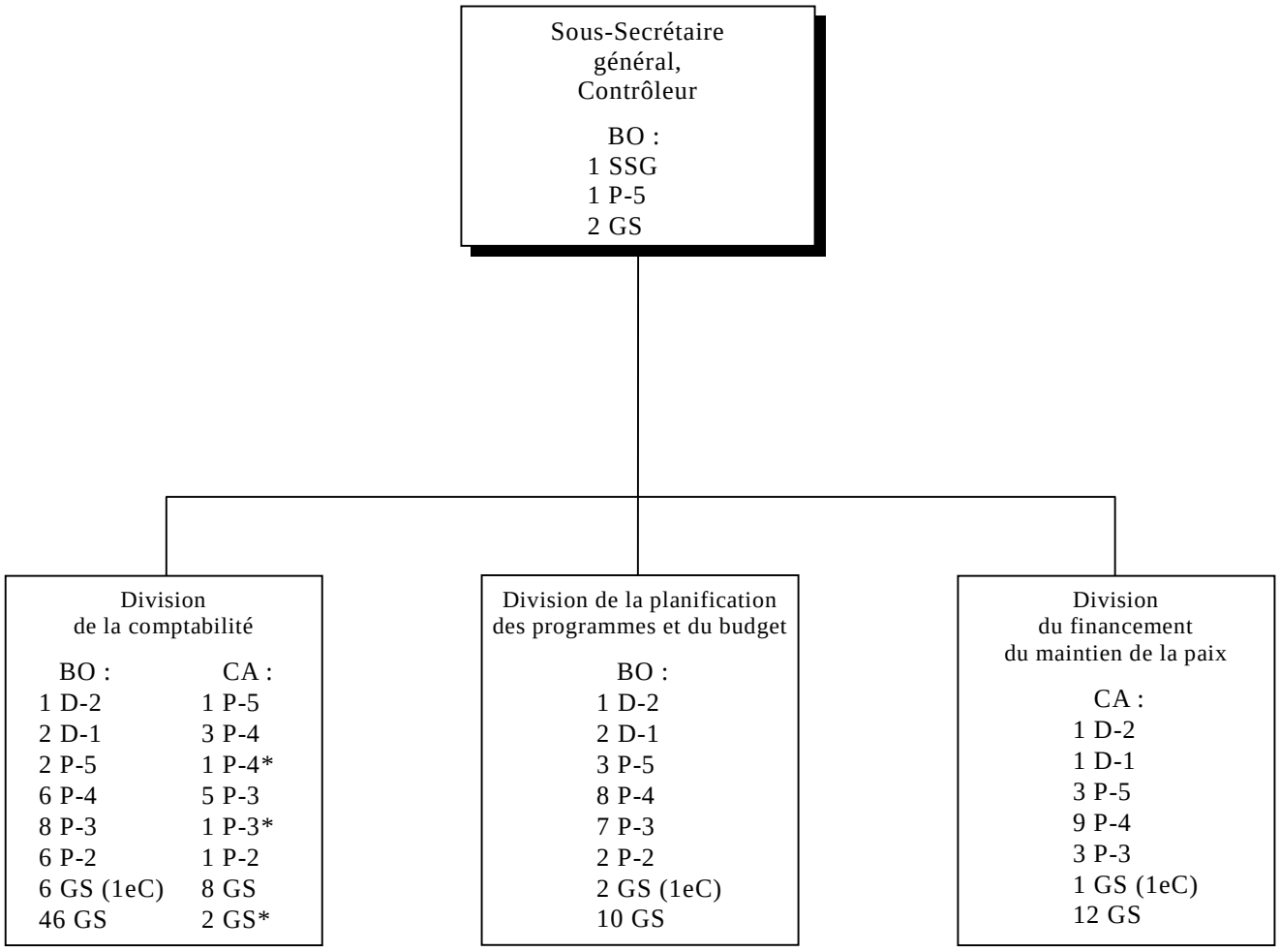

Note : SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; BO : budget ordinaire; CA : compte d'appui.

* Nouveau poste.

Tableau 27.4 **Postes nécessaires**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Modifications proposées*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Sous-Secrétaire général	1	–	1
D-2	2	–	2
D-1	4	–	4
P-5	7	–	7
P-4/3	31	–	31
P-2/1	8	–	8
Total partiel	**53**	**–**	**53**
Agents des services généraux			
1re classe	8	–	8
Autres classes	59	–	59
Total partiel	**67**	**–**	**67**
Total	**120**	**–**	**120**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	–	1
D-1	1	–	1
P-5	4	–	4
P-4/3	20	2	22
P-2/1	1	–	1
Total partiel	**27**	**2**	**29**
Agents des services généraux			
1re classe	1	–	1
Autres classes	20	2	22
Total partiel	**21**	**2**	**23**
Total	**48**	**4**	**52**
Total général	**168**	**4**	**172**

27.14 Comme il ressort du tableau 27.4, quatre postes supplémentaires [1 P-4, 1 P-3 et 2 agents des services généraux (autres classes)] sont proposés au titre du compte d'appui, pour un coût estimatif de 117 900 dollars en montant brut (100 100 dollars après déduction des contributions du personnel).

27.15 La Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité appuie les opérations de maintien de la paix en instaurant des relations directes d'ordre financier avec les services extérieurs; en examinant et préparant les bordereaux relatifs à toutes les demandes d'envois de fonds et de comptes d'avances temporaires; en traitant les bordereaux interservices; en approuvant la comptabilisation des engagements de dépenses au Siège; et en traitant tous les remboursements effectués au profit des États Membres au titre des contingents et du matériel qu'ils fournissent. La Division examine les comptes de chaque mission, établit les états financiers de chaque exercice, répond aux demandes de renseignements et aux observations des vé-

rificateurs des comptes et effectue les rapprochements bancaires afférents à de nombreux comptes différents, ainsi que d'autres opérations qui doivent être traitées par le système comptable. La Division de la comptabilité procède en permanence à l'analyse et au rapprochement des comptes des missions de maintien de la paix pour confirmer la validité des données introduites dans le SIG : comptes d'envois de fonds, tenue des comptes de terrain, consolidation de ces comptes, etc. Elle traite un volume important de décaissements aux fournisseurs, assure la paie du personnel et d'autres décaissements (traitements, indemnités pour frais d'études, remboursements d'impôts, primes de risque et règlements de frais de voyage) en faveur du personnel de maintien de la paix au Siège et du personnel international recruté pour les missions. Elle fournit également en permanence un appui touchant le fonctionnement des systèmes financiers au Siège et sur le terrain, ainsi que la couverture d'assurance maladie du personnel et les services d'assurance commerciaux dans divers domaines : assurance responsabilité civile des véhicules, des aéronefs et des installations utilisées dans les opérations de maintien de la paix, etc.

27.16 Étant donné l'augmentation du nombre des opérations de maintien de la paix et leur complexité croissante, l'effectif actuel de la Division ne peut répondre correctement à la demande de services comptables émanant des missions de maintien de la paix, d'où un certain retard dans le traitement des opérations comptables, des rapprochements et de la validation des comptes de maintien de la paix. Afin d'améliorer les services d'appui rendus aux opérations, de résorber le retard accumulé et de faire en sorte que le travail soit accompli dans les délais, en particulier dans la Section de la comptabilité du maintien de la paix, deux postes d'administrateur supplémentaires (1 P-4 et 1 P-3) et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) sont nécessaires, en sus de l'effectif actuellement financé par le compte d'appui. Les définitions de ces postes sont les suivantes :

a) Comptable (P-4). Chargé de planifier, organiser et superviser l'ensemble de la comptabilité et des rapports financiers d'un groupe de comptes de maintien de la paix; de coordonner l'entrée des données comptables soumises par les missions dans la comptabilité du Siège; et d'établir les états financiers, assortis d'une analyse détaillée de l'actif et du passif. Le titulaire du poste assurerait également pour toutes ces questions une liaison active avec les missions et la Division de l'administration et de la logistique des missions;

b) Comptable (P-3). Chargé de suivre, analyser et approuver les opérations ayant trait aux missions de maintien de la paix; d'aider à établir les projets d'états financiers, les tableaux et les documents de travail pour un certain nombre de comptes de maintien de la paix; d'examiner les rapprochements de bordereaux interservices et de veiller à ce qu'ils soient traités dans les délais;

c) Aide-comptable [agent de services généraux (autres classes)] (2 postes). Chargé de traiter les comptes des missions et les bordereaux interservices; d'entrer les données relatives à ces comptes dans le SIG; d'examiner les comptes bancaires de terrain et les registres comptables auxiliaires pour les sommes à recevoir et à payer; d'enregistrer les versements au profit des pays qui fournissent des contingents et toutes les réclamations des gouvernements; et de coder les bordereaux d'encaissement des contributions versées par les gouvernements.

Bureau de la gestion des ressources humaines

Organigramme et nouvelle répartition des postes proposée

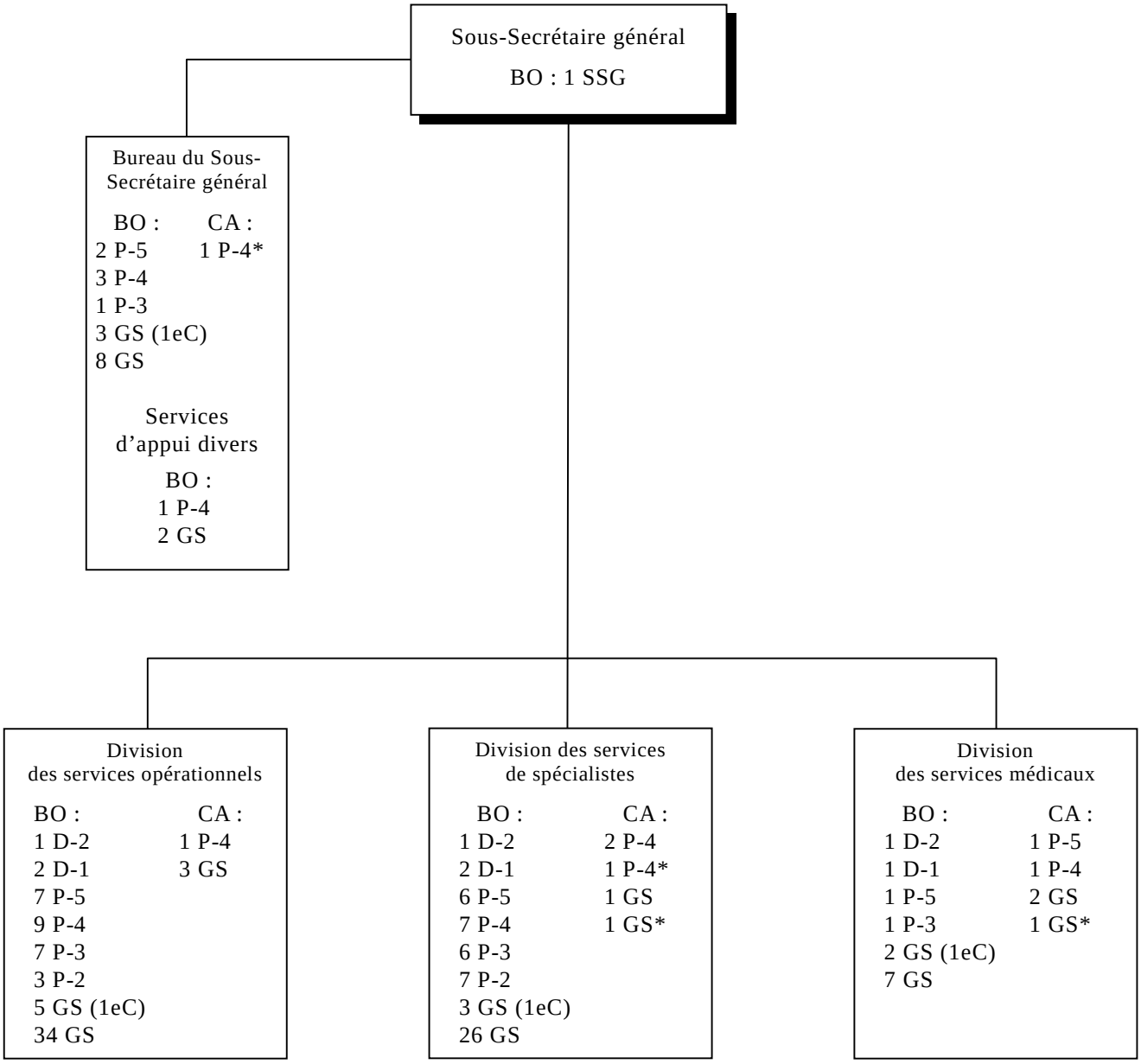

Note : SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; BO : budget ordinaire; CA : compte d'appui.

* Nouveau poste.

Tableau 27.5 **Postes nécessaires**

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Modifications proposées*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Sous-Secrétaire général	1	–	1
D-2	3	–	3
D-1	5	–	5
P-5	16	–	16
P-4/3	36	–	36
P-2/1	11	–	11
Total partiel	**72**	**–**	!Invalid Character Setting
Agents des services généraux			
1re classe	13	–	13
Autres classes	79	–	79
Total partiel	!Invalid Character Setting	**–**	!Invalid Character Setting
Total	**164**	**–**	**164**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-5	1	–	1
P-4/3	4	2	6
P-2/1	–	–	–
Total partiel	**5**	**2**	**7**
Agents des services généraux			
1re classe	–	–	–
Autres classes	6	2	8
Total partiel	**6**	**2**	**8**
Total	**11**	**4**	**15**
Total général	**175**	**4**	**179**

27.17 On voit, d'après le tableau 27.5, qu'il est proposé de créer quatre postes supplémentaires qui seraient financés au moyen du compte d'appui [deux postes P-4 et deux postes d'agents des services généraux (autres classes)], pour un coût brut estimé à 124 800 dollars (105 600 dollars nets des contributions du personnel).

27.18 À l'heure actuelle, 40 % des activités du Groupe des questions administratives et réglementaires, au sein du Bureau de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines, ont trait aux missions de maintien de la paix. Elles représentent un volume de travail en croissance régulière. Le Groupe donne des avis sur de nombreuses questions concernant l'interprétation des politiques et des règles applicables aux ressources humaines pour chacun des quelque 14 000 fonctionnaires employés dans les missions. Compte tenu du volume de travail que cela représente, le traitement des dossiers des missions de maintien de la paix a pris du retard. Pour que le Groupe puisse faire face au volume de travail actuel et futur, il faudrait lui adjoindre un juriste supplémentaire de la

classe P-4, qui serait chargé des fonctions décrites ci-dessus. Ce juriste donnerait notamment des avis sur l'application des politiques et des règles en matière de ressources humaines aux fonctionnaires des missions et, le cas échéant, proposerait des modifications aux règles en vigueur afin de mieux les adapter aux besoins particuliers des missions tout en veillant à ce qu'elles soient conformes aux politiques fondamentales de l'Organisation dans le domaine des ressources humaines et aux règles applicables à l'ensemble du personnel.

27.19 Pour ce qui est des conditions d'emploi du personnel civil dans les opérations de maintien de la paix, le Bureau de la gestion des ressources humaines se propose de mettre en place un système de révision régulière des taux d'indemnité de subsistance applicables aux missions. Il s'agirait de faire en sorte que les taux d'indemnité soient tenus à jour et que leur montant corresponde au coût de la vie pour le personnel civil. Il faudrait créer à la Division des services de spécialistes un poste d'administrateur (P-4) et un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour assurer une révision systématique et régulière des taux d'indemnité de subsistance (missions) pour les missions de maintien de la paix actuelles et futures :

a) Spécialiste des politiques de rémunération (P-4). Le titulaire de ce poste serait chargé d'élaborer et d'appliquer un volet opérations de maintien de la paix du programme relatif aux rémunérations. Il aurait pour tâches d'analyser la question sur le plan général; de participer aux différents groupes de travail traitant des questions de rémunération; d'établir des rapports et des recommandations sur les conditions d'emploi du personnel des opérations de maintien de la paix; de donner des avis d'experts à la Division de l'administration et de la logistique des missions (Département des opérations de maintien de la paix) concernant l'interprétation des politiques et des pratiques; d'examiner les demandes individuelles de dérogation au Règlement et au Statut du personnel; et de réaliser des enquêtes sur les conditions locales d'emploi et sur l'indemnité de subsistance, dans les missions de maintien de la paix;

b) Assistant aux rémunérations [agents des services généraux (autres classes)]. Le titulaire de ce poste aiderait le spécialiste des politiques de rémunération à examiner les demandes de dérogation au Règlement et au Statut du personnel en ce qui concerne les prestations liées aux voyages, les monnaies de paiement des traitements et l'allocation-logement et à donner des avis à leur sujet; à analyser les données salariales comparatives et autres données issues des enquêtes sur les conditions d'emploi locales intéressant le personnel des opérations de maintien de la paix recruté localement; à examiner, annoter et récapituler sous forme de tableaux et de graphiques les données relatives aux indemnités et autres prestations afin de chiffrer la rémunération globale du personnel des opérations de maintien de la paix recruté localement; et à recueillir des données sur les traitements et indemnités et dresser des tableaux comparatifs ou chronologiques en vue de leur insertion dans des documents de travail ou dans des rapports.

27.20 Dans le cadre de l'effort général d'amélioration des services destinés aux missions de maintien de la paix dans les domaines de la santé et du bien-être du personnel, il conviendrait de créer un poste d'infirmier [agent des services généraux (autres classes)] pour renforcer les services d'appui médical de la Division des services médicaux, à l'intention en particulier de la phase de démarrage des opérations de maintien de la paix. L'infirmier interviendrait dans le cadre de l'examen que subissent au service médical les candidats à des missions de maintien de la paix; assurerait des soins aux personnes affectées à des missions de maintien de la paix et en poste ou de passage au Siège; administrerait des vaccins à toutes les personnes devant se rendre dans la zone d'une mission de maintien de la paix et/ou leur donnerait des conseils à ce sujet; leur donnerait des informations médicales avant leur départ en mission, y compris des indications sur les précautions à prendre et sur l'utilisation des trousses médicales; recevrait les fonctionnaires de retour de mission et les renseignerait sur les documents à présenter au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en

cas de maladie, d'accident ou de décès, au cas où ils auraient attrapé une maladie ou auraient été blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

Bureau des services centraux d'appui

Organigramme proposé et répartition des postes révisée

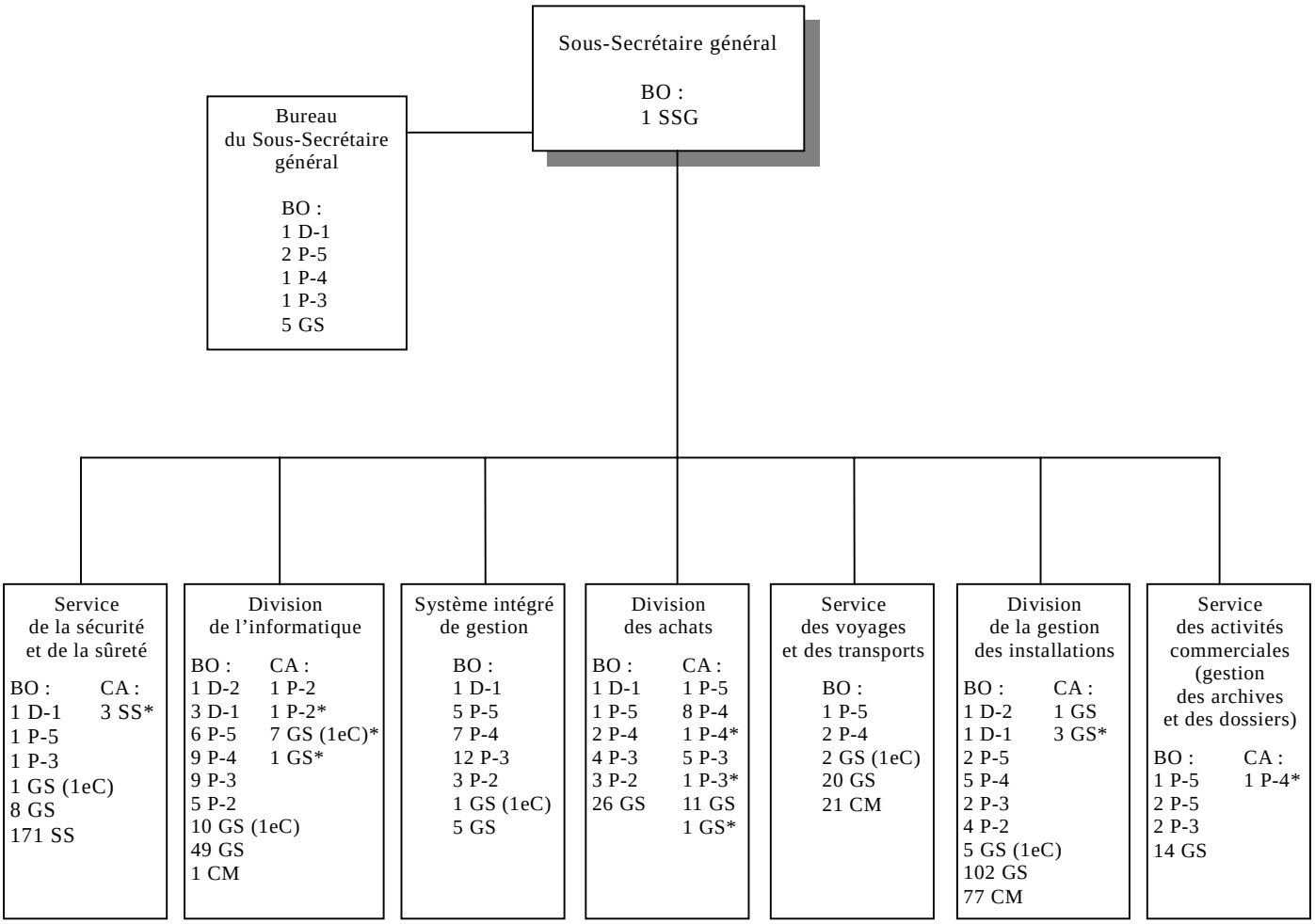

Note : BO : budget ordinaire; CA : compte d'appui; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; SS : agent du Service de sécurité; CM : corps de métiers.

* Nouveau poste.

Tableau 27.6 Postes nécessaires

	2000-2001 Effectifs approuvés	*Changements proposés*	*Effectifs révisés proposés*
Budget ordinaire			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
Sous-Secrétaire général	1	–	1
D-2	2	–	2
D-1	8	–	8
P-5	19	–	19
P-4/3	59	–	59
P-2/1	15	–	15
Total partiel	**104**	**–**	**104**
Agents des services généraux			
1re classe	19	–	19
Autres classes	229	–	229
Total partiel	**248**	**–**	**248**
Autres catégories			
Service de sécurité	171	–	171
Corps de métiers	99	–	99
Total partiel	**270**	**–**	**270**
Total	**622**	**–**	**622**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1er juillet 2000-30 juin 2001)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
P-5	1	–	1
P-4/3	15	3	18
P-2/1	1	1	2
Total partiel	**17**	**4**	**21**
Agents des services généraux			
1re classe	–	7	7
Autres classes	15	5	20
Total partiel	**15**	**12**	**27**
Autres catégories			
Service de sécurité	–	3	3
Total partiel	**–**	**3**	**3**
Total	**32**	**19**	**51**
Total général	**654**	**19**	**673**

27.21 Les changements indiqués au tableau 27.6 ci-dessus concernent la création proposée de 19 postes supplémentaires financés par le compte d'appui (2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 7 agents des services généraux (1re classe), 5 agents des services généraux (autres classes) et 3 agents de sécurité) pour un coût estimatif brut de 552 300 dollars (montant net de 458 000 dollars en tenant compte des contributions du personnel).

27.22 Dans le cadre de son mandat, le Service de la sécurité et de la sûreté serait responsable d'une formation centralisée plus complète pour les agents de sécurité affectés aux opérations de maintien de la paix. À cette fin, le Groupe de la formation du Service serait renforcé grâce à trois agents supplémentaires.

Agents de sécurité et de sûreté (3 postes)

Leurs responsabilités comprendraient l'organisation de stages de formation pour les agents de sécurité détachés ou nommés dans des missions de maintien de la paix nouvelles ou élargies dans les domaines suivants : qualifications et certification au maniement des armes à feu, qualifications avancées en matière de sécurité, politique de l'Organisation des Nations Unies sur l'emploi de la force, opérations d'urgence, système de commandement en cas d'incident, protection des dignitaires, enquêtes, règlements concernant la prévention des incendies et la sûreté, tactiques défensives et formation avancée à la prestation des premiers soins.

27.23 La Division de l'informatique fournit des services de télécommunications et d'autres services concernant les techniques de l'information aux opérations de maintien de la paix à partir du Siège. Dans le contexte du renforcement et de l'amélioration de ces services, la Division veillerait à l'accomplissement des tâches suivantes :

a) Le Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique (SIAS) du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, en coopération avec la Division de l'informatique, mettrait en place un élément renforcé concernant les opérations de paix sur l'Intranet des Nations Unies et établirait un lien avec les missions. Du personnel supplémentaire serait nécessaire pour procéder à une analyse des besoins sur l'Intranet et pour mettre au point et améliorer l'Intranet existant afin de faciliter les échanges d'informations délicates entre des groupes restreints. En outre, il faudrait identifier des techniques appropriées pour permettre l'accès des missions de maintien de la paix à ces données au moyen de l'Extranet des missions de paix, assurer que l'Extranet dispose de l'infrastructure technique nécessaire pour un point d'accès unique, fiable et efficace à certaines informations et fournir des services d'appui technique pour les serveurs, les coupe-feu et autres éléments de l'infrastructure utilisée par l'Intranet. Un poste supplémentaire de la classe P-2 et un poste supplémentaire d'agent des services généraux (autres classes) seraient nécessaires à cette fin :

i) Analyste du système Intranet (P-2). Ses responsabilités comprendraient l'analyse des besoins de l'Intranet; la mise au point et l'amélioration de l'Intranet afin de faciliter les échanges d'informations délicates entre des groupes restreints; l'identification des techniques appropriées pour permettre l'accès des missions de maintien de la paix à ces données au moyen de l'Extranet des opérations de paix; et assurer que l'Extranet dispose de l'infrastructure technique nécessaire pour un point d'accès unique, fiable et efficace à certaines informations;

ii) Assistant du système Intranet [agent des services généraux (autres classes)]. Ses responsabilités comprendraient la fourniture de services d'appui technique pour les serveurs, les coupe-feu et autres éléments de l'infrastructure utilisée par l'Intranet; le contrôle de l'accessibilité et du bon fonctionnement de l'infrastructure; et la mise en place de mesures correctives, si nécessaire;

b) Les services fournis par la Division de l'informatique en ce qui concerne le réseau étendu, les services cryptographiques et les communications par satellite aux fonctionnaires de rang supérieur de l'Organisation et aux autres fonctionnaires responsables des opérations de maintien de la paix ainsi qu'au personnel de ces missions devraient être considérablement renforcés afin d'assurer que ces services soient disponibles 24 heures sur 24. À cette fin, sept postes

supplémentaires de la catégorie des services généraux (1re classe) seraient nécessaires pour le recrutement de techniciens principaux de réseau. Leurs responsabilités comprendraient la fourniture de services 24 heures sur 24 concernant les liaisons par satellite et les circuits loués, les relais, le réseau numérique du système intégré, les opérations en mode de transfert asynchrone, et les applications son et vidéo. Les techniciens seraient également responsables de la fourniture d'un appui technique adéquat aux bureaux extérieurs du Département des opérations de maintien de la paix et aux missions de maintien de la paix.

27.24 La valeur des achats pour les missions de maintien de la paix est passée, en 2000, à 344 millions de dollars pour les huit premiers mois, par rapport à 190 millions de dollars en 1999. Cette augmentation du volume de travail n'a pas pu être prise en charge par le personnel existant de la Division des achats du Bureau des services centraux d'appui, ce qui a entraîné des retards dans le traitement des demandes d'achat présentées par les missions de maintien de la paix, ainsi qu'une coordination et une formation insuffisantes du personnel des missions dans le domaine des achats. Ce secteur doit être renforcé en ajoutant des postes pour deux fonctionnaires chargés des achats et un assistant :

a) Fonctionnaire chargé des achats (P-4). Ses responsabilités comprendraient l'exécution d'opérations complexes d'achats de haute valeur afin de faire face à l'augmentation extraordinaire des achats pour les missions de maintien de la paix et de respecter les délais de traitement requis; des visites dans les missions nouvelles et élargies, si nécessaire; un appui sous forme de conseils et d'assistance aux fonctionnaires chargés des achats dans les missions, pour qu'ils puissent obtenir rapidement des biens et services essentiels; et le contrôle des activités contractuelles sur le terrain. Le fonctionnaire participerait également aux programmes de formation destinés aux fonctionnaires chargés des achats des bureaux extérieurs qui seraient organisés par le Bureau de la gestion des ressources humaines, et élaborerait des documents d'orientation faciles à utiliser sur les achats à l'intention des missions;

b) Fonctionnaire chargé des achats (P-3). Le fonctionnaire serait responsable du traitement rapide des besoins essentiels en matière d'achats des opérations de maintien de la paix afin de répondre aux préoccupations du Groupe d'étude concernant les délais d'exécution requis pour les achats. Il ou elle contribuerait également à l'organisation de programmes de formation pour les fonctionnaires chargés des achats des bureaux extérieurs et à l'élaboration de documents d'orientation faciles à utiliser;

c) Assistant chargé des achats [agent des services généraux (autres classes)]. Ses responsabilités comprendraient la fourniture d'un appui administratif et fonctionnel concernant les activités d'achat pour les missions de maintien de la paix et au sein de la Division, ainsi qu'une participation à la formation des fonctionnaires chargés des achats des bureaux extérieurs.

27.25 L'augmentation prévue du nombre de locaux occupés par des fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix en dehors du bâtiment du Secrétariat entraînera une augmentation des besoins en ce qui concerne l'acheminement du courrier et de la valise diplomatique vers ces locaux. Cela provoquera une charge de travail supplémentaire pour le Groupe du courrier de la Division de la gestion des installations du Bureau des services centraux d'appui en ce qui concerne la distribution du courrier destiné à ces bureaux. Afin de mener à bien cette tâche supplémentaire, trois postes d'agent des services généraux (autres classes) seraient requis pour le recrutement de messagers. Leurs responsabilités comprendraient la réception et le traitement de tout le courrier des bureaux extérieurs et de la valise diplomatique; et la collecte et la livraison du « courrier spécial » (documents importants et urgents) et du courrier intérieur à destination et en provenance des nouveaux locaux.

27.26 Le Groupe d'étude a demandé une amélioration de la gestion et de l'utilisation des informations à tous les stades des opérations de maintien de la paix. Cela serait réalisé au cours de la phase de démarrage et de la phase active d'une mission, sous la responsabilité du Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique et sous la supervision des équipes spéciales intégrées sur les missions et, au stade final, sous la responsabilité du Groupe des enseignements tirés des missions. Étant donné la nécessité d'exploiter et de mettre au point de nouvelles approches concernant la gestion traditionnelle des dossiers et les applications pertinentes des techniques de l'information utilisées pour les dossiers numériques, un poste supplémentaire de la classe P-4 sera requis à la Section des archives et des dossiers du Bureau des services centraux d'appui afin de recruter un fonctionnaire chargé des dossiers. Parmi ses responsabilités, celui-ci élaborerait des politiques et des directives pour les dossiers des opérations de paix, qu'ils soient sur support papier ou électronique; donnerait des conseils sur l'application des instruments automatisés de gestion des dossiers; veillerait à ce que les dossiers aient une durée prévue avant leur destruction et soient préservés et accessibles; contrôlerait le respect de l'obligation de transférer les dossiers inactifs au Siège; ferait des évaluations et des recommandations concernant l'utilisation des systèmes d'information du point de vue de la gestion des dossiers; et fournirait des services consultatifs et en matière de formation aux fonctionnaires chargés de la gestion des dossiers dans les bureaux extérieurs et au Département des opérations de maintien de la paix.

Chapitre 32
Contributions du personnel

Les nouveaux postes proposés au titre des chapitres 3, 5 et 22 du budget ordinaire auront des incidences supplémentaires sur les contributions du personnel d'un montant de 368 100 dollars. Ce montant sera compensé par une augmentation correspondante au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Les incidences financières brutes et nettes découlant des nouveaux postes financés par le compte d'appui ont été présentées dans chaque chapitre du présent rapport.